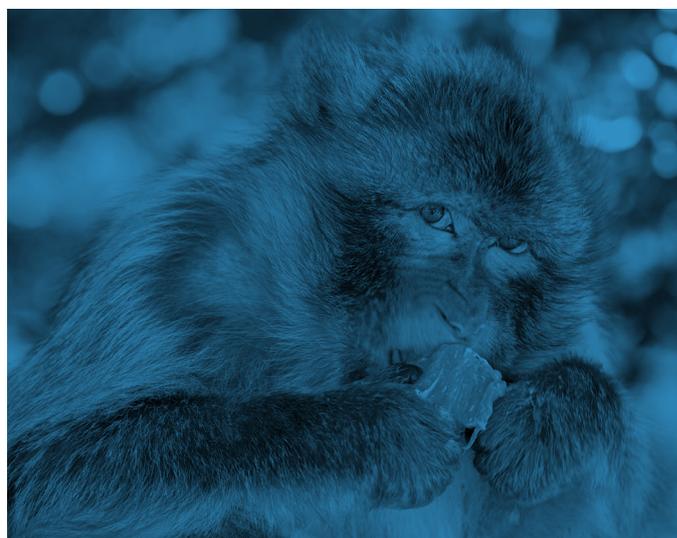




Haut Commissariat aux Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification



RAPPORT TECHNIQUE



Renforcement des connaissances et du partenariat sur les zones clés pour la biodiversité au Maroc: cas des parcs nationaux de Toubkal et d'Ifrane



Décembre 2015

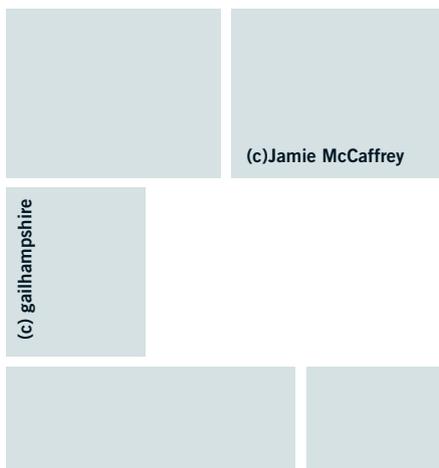
Projet UICN-Med/CEPF#62748# «Valorisation des zones clés pour la biodiversité en Afrique du Nord à travers l'implication des organisations de la société civile dans leur conservation et gestion»

CRITICAL ECOSYSTEM
PARTNERSHIP FUND

REMERCIEMENTS

La présente étude a été rendue possible grâce au concours de plusieurs institutions et personnes. Nous aimerions ainsi remercier les cadres du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification à l'échelle Centrale et Régionale, notamment de la Division des Parcs et des Réserves Naturelles, les Directeurs des Parcs Nationaux de Toubkal et d'Ifrane et leurs collaborateurs ainsi que la Société de Protection des Animaux et de la Nature et toutes les membres de l'UICN au Maroc.

Photos de la couverture



TABLES DES MATIÈRES

ACRONYMES UTILISÉS	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
CONTEXTE GÉNÉRAL	14
PARTIE 1. DES LIEUX DES CONNAISSANCES SUR LES VALEURS DU PARC NATIONAL DE TOUBKAL ET DU PARC NATIONAL D'IFRANE	16
Introduction	16
1. Analyse de l'information existante au niveau des deux zones de conservation de la biodiversité (ZCB)	20
1.1. Inventaire des connaissances scientifiques.....	20
1.1.1. Études à portée nationale.....	20
1.1.1.1. Étude nationale sur les aires protégées (Plan Directeur des Aires Protégées – PDAP) de 1996 ...	20
1.1.1.2. Stratégie nationale pour la conservation et la gestion des Ongulés sauvages au Maroc.....	20
1.1.2. Études à portée locale.....	20
1.1.2.2. Au niveau du Parc National de Toubkal ...	22
1.2. Inventaire des connaissances socio-économiques.....	23
1.2.1. Au niveau du Parc National d'Ifrane.....	23
1.2.2. Au Niveau du parc de Toubkal.....	24
1.3. Inventaire des connaissances en matière d'écotourisme.....	25
1.3.1. Au niveau du Parc National d'Ifrane.....	25
1.3.2. Au niveau du Parc National de Toubkal.....	26
1.4. Information relative aux plans de gestion et documents d'aménagement.....	27
1.4.1. Au niveau du Parc National d'Ifrane.....	27
1.4.2. Au niveau du parc national de Toubkal.....	28
1.5. Conclusion :.....	29
2. Analyse SWOT au niveau des deux ZCB	30
2.1. Parc National d'Ifrane.....	30
2.2. Parc National de Toubkal.....	32
2.3. Synthèse et conclusions.....	34
3. Analyse et évaluation de l'état de mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion	36
3.1. Mise en œuvre du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc National d'Ifrane.....	36
3.1.1. Conservation et réhabilitation des espèces et des habitats.....	36
3.1.2. Gouvernance et gestion participative.....	36
3.1.3. Programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.....	37
3.1.4. Développement socio-économique durable.....	37
3.1.5. Mise en place des infrastructures et des équipements du parc.....	38
3.2. Mise en œuvre du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc National de Toubkal.....	38
3.2.1. Conservation et réhabilitation des espèces et des habitats.....	38
3.2.2. Gouvernance et gestion participative.....	39
3.2.3. Programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.....	39
3.2.4. Développement socio-économique durable.....	39
3.2.5. Mise en place des infrastructures et des équipements du parc.....	40
3.3. Principales contraintes entravant la mise en œuvre des PAG.....	40
3.4. Principaux besoins (en termes de connaissances, capacités, cadres réglementaires et institutionnel, et implication des parties prenantes) pour maîtriser la mise en œuvre des PAG.....	41
3.5. Proposition de mesures, en vue d'une meilleure mise en œuvre des PAG.....	41
4. Etat de conservation et tendances de la diversité biologique au niveau des deux sites	42
4.1. Etat de conservation de la diversité biologique.....	42
4.1.1. Parc National d'Ifrane.....	42
4.1.2. Parc National de Toubkal.....	43
4.2. Principales tendances de la diversité biologique.....	43
4.2.1. Parc National d'Ifrane.....	43
4.2.2. Parc National de Toubkal.....	44
5. Évaluation des principales valeurs écologiques, sociales et économiques de la biodiversité des parcs nationaux D'Ifrane et de Toubkal	45
5.1. Parc National d'Ifrane.....	45
5.1.1. Valeurs écologiques de la biodiversité.....	45
5.1.2. Valeurs sociales et culturelles de la biodiversité.....	45
5.1.3. Valeurs économiques de la biodiversité.....	45
5.2. Parc National de Toubkal.....	46
5.2.1. Valeurs écologiques de la biodiversité.....	46
5.2.2. Valeurs sociales et culturelles de la biodiversité.....	46
5.2.3. Valeurs économiques de la biodiversité.....	46
Conclusion partie I	48

PARTIE 2	50	4.3. Quelques enjeux de la contractualisation :	63
MÉCANISME DE COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE	50	4.4. Limites/contraintes à la contractualisation et quelques recommandations :	64
Introduction	50	4.4.1. Qui doit signer ?	64
1. Inventaires des principales universités et institutions de recherche	51	4.4.2. La contrainte de temps	64
1.1. Concernant le Parc National de Toubkal :	51	4.4.3. Les problèmes d'interprétation	64
1.1.1. Faculté des Sciences Semlalia, de l'Université Cadi Ayyad – Marrakech	51	4.4.4. Contractualisation en présence d'un bailleur de fonds	64
1.1.2. Faculté des Sciences et Techniques de Marrakech	51	4.4.5. Les recours en cas de non-respect d'un accord	64
1.1.3. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cadi Ayyad – Marrakech	52	4.4.6. Jusqu'où contractualiser ?	64
1.1.4. Institut National de Recherche Agronomique – Rabat	52	4.4.7. Validité des accords	64
1.1.5. Institut Scientifique de l'Université Mohammed V – Rabat	52	4.5. Modèle de convention cadre :	65
1.1.6. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV Hassan II) – Rabat	52	4.6. Modèle de convention spécifique :	67
1.1.7. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) – Salé	53	PARTIE 3	70
1.1.8. Centre Régional de Recherche Forestière (CRRF) – Marrakech	53	MÉCANISME DE COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	70
1.2. Concernant le Parc National d'Ifrane :	54	Introduction	70
1.2.1. Institut Scientifique de l'Université Mohammed V – Rabat	54	1. Principales associations ayant un intérêt particulier et actives dans le domaine des aires protégées et des zones humides au niveau national	71
1.2.2. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV Hassan II) – Rabat	55	1.1. Les associations œuvrant d'une manière générale dans le domaine de la conservation de la nature :	71
1.2.3. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) – Salé	55	1.2. Les associations œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement	72
1.2.4. Université Moulay-Ismaïl	55	1.3. Les associations œuvrant dans le domaine du tourisme durable	73
1.2.5. Ecole Nationale d'Agriculture (ENA) de Meknès ...	55	1.4. Les ONG apex œuvrant dans le domaine d'appui au développement local	73
2. Inventaire des sujets de recherche	57	1.5. Les réseaux d'ONG mis en place au niveau national .	74
2.1. Concernant le Parc national de Toubkal :	57	2. Associations actives au niveau du Parc National d'Ifrane et sa périphérie	75
2.2. Concernant le Parc National d'Ifrane :	59	2.1. Les OSC œuvrant dans le domaine du tourisme durable	75
3. Identification des thèmes et sujets qui pourraient faire l'objet de Collaboration entre le Parc et les institutions de recherche	60	2.2. Les OSC œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement	75
3.1. Au niveau du Parc National de Toubkal :	60	2.3. Les OSC représentant les usagers	76
3.2. Au niveau du Parc National d'Ifrane :	61	2.4. Les OSC œuvrant dans le développement et la valorisation des produits locaux	76
4. Modèle de protocole de collaboration	62	2.5. Les réseaux d'OSC mis en place	76
4.1. La convention cadre :	63	3. Associations actives au niveau du Parc National de Toubkal et sa périphérie	77
4.2. La convention spécifique :	63	3.1. Les OSC œuvrant dans le domaine du tourisme durable :	77

3.2. Les OSC œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement :	77	7.2. Projet collaboratif modèle, dans le domaine de conservation :	89
3.3. Les OSC œuvrant dans le développement et la valorisation des produits locaux :	77	7.3. Projet collaboratif modèle, dans le domaine de l'éducation à l'environnement :	90
4. Analyse et évaluation des principales actions et initiatives réalisées par les ONG dans et autour des parcs nationaux de Toubkal et d'Ifrane	79	7.4. Projet collaboratif modèle dans le domaine de développement socioéconomique	90
4.1. En matière de développement du tourisme durable : 79		8. Mécanismes de financement pour les projets associatifs, dans le domaine de conservation et de développement socio-économique	91
4.2. En matière d'Education à l'Environnement :	79	8.1. Le développement du cadre juridique et institutionnel :	91
4.3. En matière de partenariat avec les usagers :	80	8.2. Identification de mécanismes de financement :	92
4.4. En matière de développement et la valorisation des produits locaux :	81	8.2.1. Quels mécanismes de financement, réels et potentiels ?	92
4.5. Conclusion :	82	8.2.1.1. Organismes de financement étatiques :	92
5. Analyse SWOT du paysage associatif, intervenant dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles	83	8.2.2. Comment assurer la durabilité des mécanismes de financement.....	93
5.1. Forces du tissu associatif :	83	Références bibliographiques	95
5.2. Faiblesses du tissu associatif :	83	FIGURES	
5.2.1. Au niveau national :	83	Figure 1 Localisation des deux Zones Clés pour la Biodiversité	16
5.2.2. Au niveau régional et local :	83	Figure 2 Localisation du Parc National d'Ifrane	17
5.2.3. A propos de certains acteurs de la société civile, déjà impliqués dans le champ forestier (parc national d'Ifrane et sa région) :	84	Figure 3 Localisation du Parc National de Toubkal	18
5.2.3.1. Les associations de chasse :	84		
5.2.3.2. Les associations de compensation de la mise en défens (ACMD) :	84		
5.2.3.3. Les coopératives forestières :	84		
5.2.3.4. Synthèse : :	84		
5.3. Conclusion :	86		
6. Mécanismes pour promouvoir la concertation, la collaboration et l'implication des osc dans les initiatives de conservation emanant des institutions nationales et internationales	86		
6.1. Considérations de base :	86		
6.2. Eléments pertinents du cadre juridique et institutionnel de partenariat avec les OSC dans les aires protégées :	87		
6.3. Proposition d'un mécanisme d'implication des OSC dans les initiatives de conservation et les aires protégées :	87		
7. Identification de projets collaboratifs modèles, dans les domaines de la conservation et du développement socio-économique	89		
7.1. Principales caractéristiques d'un projet modèle de coopération OSC et Aires Protégées.....	89		

ACRONYMES UTILISES

ACMD :	Association de Compensation de la Mise en Défens
AESVT :	Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre
AFD :	Agence Française de Développement
AFMI :	Réseau des Forêts Modèles d'Ifrane
AGIR :	Association de Gestion Intégrée des Ressources
AGSP :	Associations de Gestion sylvopastorale
AGRN :	Projet d'assistance à la gestion des ressources naturelles
AMAB :	Association Marocaine de Biodiversité
AMAGDF :	Association Marocaine d'Appui à la Gestion Durable des Forêts
AMEDI :	Association Marocaine pour un Environnement Durable
AMEPN :	Association Marocaine pour l'Écotourisme et la Protection de la Nature
ANOC :	Association Nationale des éleveurs en Ovins et Caprins
AP :	Aire Protégée
ARFD :	Association Ribat El Fath pour le développement durable
ASMAPE :	Association Marocaine pour la Protection de l'Environnement
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CEPF :	Fonds de Partenariat pour les Écosystèmes Critiques
CESE :	Conseil Economique, Social et Environnemental
CNHP :	Centre National d'Hydrobiologie et de Pisciculture
CMED :	Club Marocain pour L'Environnement et le Développement
CMEDD :	Collectif Marocain pour l'Environnement et le Développement Durable
ERE :	Éducation Relative à l'Environnement
FEM :	Fonds pour l'Environnement
FEM SG :	Programme de micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial
FOSEF :	Fondation des Œuvres Sociales des Eaux et Forêts
GERERE :	Groupe d'Étude et de Recherche sur les Énergies Renouvelables et l'Environnement
GIFMA :	Projet «Gestion Intégrée des Forêts du Moyen Atlas»
GIZ :	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GREPOM :	Groupe de Recherche Pour la Protection des Oiseaux au Maroc
HCEFLCD :	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
INDH :	Initiative Nationale de Développement Humain
MEPI :	Programme de subventions locales de l'Initiative de partenariat avec le Moyen-Orient
ONG :	Organisations Non Gouvernementales
OSC :	Organisations de la Société Civile
PAG :	Plan d'aménagement et de gestion
PGAP :	Projet de gestion des aires protégées
PAM :	Plantes aromatique et médicinales

PAPF :	Programme d'appui à la politique forestière
PAT :	Pays d'Accueil Touristique d'Ifrane PDAP : Directeur des Aires Protégées
PCD :	Plan Communal de Développement
PGAP :	Projet de Gestion des Aires Protégées
PNIF :	Parc National d'Ifrane
PNTb :	Parc National de Toubkal
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPD :	Programme de Petits Dons
PPI-OSCAN :	Programme des Petites Initiatives pour les Organisations de la Société Civile d'Afrique du Nord
SPANNA :	Société Protectrice des Animaux et de la Nature
PRONALCD :	Projet de protection de la nature et lutte contre la désertification
SIBE :	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SNG :	Site naturel géré
SWOT :	Points forts, Points faibles, Opportunités et Menaces
RAMSAR :	Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention RAMSAR)
REMESS :	Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire
RIAM :	Réseau des Initiatives Agro-écologiques au Maroc
RIOD :	Réseau International d'ONG sur la Désertification
UES :	Unité Ethno-Spatiale
UICN :	Union International pour la Conservation de la Nature
UICN-Med :	Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN
UNESCO/MAB :	Programme Man and Biosphère de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WEEC :	Congrès mondial pour l'éducation à l'environnement
WWF :	Fond Mondial pour la Nature
WWF-MedPO :	Programme Méditerranéen du Fond Mondial pour la Nature
ZCB :	Zones Clés pour la Biodiversité
ZNP :	Zone naturelle protégée

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'analyse de l'information sur le Parc National de Toubkal (PNTb) et le Parc National d'Ifrane (PNIF) et de l'état de l'art de développement de partenariats avec les institutions de recherche et les organisations de la société civile au niveau de ces deux Aires protégées (AP), a été menée en deux étapes. La première phase a consisté à faire l'analyse de leurs ressources, de leur état de gestion et des points forts et points faibles de cette gestion. Dans une deuxième phase, l'étude s'est intéressée à analyser leur expérience respective en matière de développement et de conduite de partenariats aussi bien avec les institutions de recherche qu'avec les organisations de la société civile.

Etat des lieux des connaissances sur les valeurs du PNTb et du PNIF :

L'état des lieux des connaissances sur les valeurs des parcs nationaux d'Ifrane et de Toubkal a montré une certaine faiblesse des actions scientifiques, qui est attribuable en bonne partie au manque de financements pour ce type d'activités et au déficit de ressources humaines compétentes dans les équipes de ces parcs.

Pour remédier à cette situation, il est recommandé de développer une vraie stratégie de développement des activités scientifiques dans les parcs. Cette stratégie pourra notamment passer par la mise en place de techniciens spécialisés sur ces sujets dans les équipes, la mise en place systématique de comités scientifiques dans les PN, la mobilisation de partenaires financiers, l'établissement de collaborations plus fortes qu'aujourd'hui avec les universités marocaines et étrangères, etc.

Le dit état des lieux a permis également de relever un certain nombre de contraintes, qui entravent la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des deux parcs :

- Manque de suivi et évaluation des actions des PAG
- Défaillance de certaines approches
- Manque de disponibilité et de professionnalisme des ONG, impliquées dans la gestion de certains aspects des parcs (écotourisme, éducation à l'environnement...)
- La difficulté de concrétiser les projets entrepris dans le cadre de conventions entre les parcs et les ONG, souvent en raison de l'absence d'un cadre légal, permettant de formaliser les dites conventions
- Déséquilibre, voir absence de compatibilité, entre les objectifs de protection des ressources naturelles et ceux de développement des revenus des populations locales, dans le cadre de projets de coopération entre les parcs et leurs populations
- Faiblesse des capacités de gestion des structures des parcs et de leur «compétitivité» vis-à-vis des autres structures régionales du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)

Pour maîtriser la mise en œuvre des PAG il est préconisé de passer par :

- Un renforcement des capacités des équipes des parcs et de leurs partenaires de la société civile, en matière de i) communication et sensibilisation ; ii) approche participative et approches de concertation des actions, de projets et de plans d'aménagement et de gestion, et partenariat ; et iii) suivi et évaluation des PAG et suivi écologique

- La définition de la structure de gestion d'un parc national (composition, compétences et missions de l'équipe), de son mode de fonctionnement et de son imbrication parmi les structures régionales du HCEFLCD
- L'information/formation des équipes des parcs et de leurs partenaires sur la nouvelle législation des aires protégées (la loi 22-07 et ses textes d'application)

L'analyse de la collaboration avec les institutions de recherche :

L'inventaire des institutions et des sujets de recherche, réalisé au niveau des deux parcs nationaux, a montré que des études, ayant comme objet des thématiques plus ou moins relatives à la conservation, à la gestion ou à la valorisation des sites, ont été menées au niveau de ces parcs.

Mais, malgré la dynamique des universités et des institutions de recherche, régionales et nationales, au niveau des deux parcs nationaux, on note que très peu d'études ont fait l'objet de conventions de partenariat formalisées, et que la mise en œuvre de ces conventions n'a jamais réellement abouti.

En considération des besoins des deux parcs nationaux, en matière d'encadrement scientifique, et de l'état des lieux de la mise en œuvre des conventions (plus ou moins formelles) en cours, il est préconisé de retenir un certain nombre de sujets/thèmes, pour faire l'objet de conventions/protocoles de partenariat et de collaboration entre les universités et institutions de recherche, d'une part, et les administrations en charge de ces deux parcs nationaux, d'autre part :

Au niveau du parc national de Toubkal :

- Conservation et réhabilitation des habitats et des espèces (PAM, Thuriféraie, Mouflon, Singe magot, Gypaète barbu...)
- Tourisme, géographie et socio-économie
- Aménagement de forêts et pastoralisme

Au niveau du parc national d'Ifrane :

- Suivi des habitats et des populations des espèces clés (écosystèmes forestiers, écosystèmes de zones humides, avifaune et singe magot)
- Conservation et développement des plantes aromatiques et médicinales
- Programme de réintroduction de la faune
- Etudes socio-économiques

Pour que les parcs nationaux puissent bénéficier d'un ac-

L'état des lieux des connaissances sur les valeurs des parcs nationaux d'Ifrane et de Toubkal a montré une certaine faiblesse des actions scientifiques, qui est attribuable en bonne partie au manque de financements pour ce type d'activités et au déficit de ressources humaines compétentes dans les équipes de ces parcs.

compagnement scientifique réel et pour que tout l'exercice soit également d'intérêt et bénéfique pour les universités et les institutions de recherche, il est préconisé de passer par une contractualisation, au moyen de protocoles de collaboration ou de conventions de partenariat. L'intérêt de cette contractualisation est d'assurer que les objectifs du partenariat et les moyens définis sont partagés par les différents partenaires.

Dans le cas des parcs nationaux de Toubkal et d'Ifrane, et en considération des spécificités de leurs contextes (une position «floue» des directions des parcs dans l'organigramme du HCEFLCD, déficit de ressources humaines compétentes dans les équipes de parcs, absence de comités scientifiques, etc.), il est préconisé d'utiliser deux outils qui répondent chacun à des objectifs distincts :

La convention cadre : comme accord général qui constitue le protocole de collaboration, proprement dit. Il formalise la volonté de travailler ensemble et fixe le cadre général du partenariat, tout en présentant les partenaires et le contenu général de la collaboration.

La convention spécifique : comme accord plus spécifique, lié aux objectifs de réalisation du partenariat, qui s'établit autour d'une action ponctuelle et limitée dans le temps, et qui précise comment on travaille ensemble. Elle couvre donc le champ de l'opérationnel et son contenu doit préciser les objectifs, les moyens, la méthode, les échéances, les montants, etc.

L'analyse de la collaboration avec les organisations de la société civile

L'inventaire des principales associations nationales, régionales et locales, qui interviennent dans les deux parcs nationaux, a montré que celles-ci restent, dans l'ensemble, jeunes et enthousiastes, mais peu structurées et sans gros moyens pour entreprendre des actions de grande envergure.

Au Maroc, toutes les initiatives de conservation et de gestion durable des ressources naturelles et de développement d'aires protégées s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales et des orientations et recommandations des instances internationales (conventions et organisations) de conservation de la nature.

Pour l'instant, leur rôle se limite au plaidoyer, à la sensibilisation et à la consultation lors des prises de décisions. Ces ONG pourraient être plus efficaces, à l'avenir, moyennant des ressources suffisantes et une meilleure organisation en matière de gestion, de communication et de coordination de leurs actions.

En matière d'aires protégées et de zones humides, les ONG interviennent et collaborent dans les domaines suivants :

- L'organisation des usagers de la forêt, en ce qui concerne l'exercice des droits d'usage, dans les aires protégées forestières
- La prise en charge de programmes d'éducation environnementale
- L'organisation de campagne de sensibilisation du public
- La promotion de projets ciblés de développement local en faveur des populations riveraines des aires protégées etc.

Cette collaboration et complémentarité peut être assurée à travers :

- L'amélioration de la communication entre les gestionnaires des aires protégées et ces organisations
- La mise en place d'un système pérenne de partage de l'information
- Le renforcement des capacités et l'accompagnement
- La participation des ONG dans les organes de gouvernance et de gestion des parcs
- Le renforcement de la collaboration sur la recherche des solutions aux différentes problématiques posées, le développement de projet et la recherche des financements

Pour asseoir les bases institutionnelles et administratives nécessaire à l'amélioration de cette collaboration, il est nécessaire de repenser globalement la collaboration des aires protégées avec les OSC. A ce sujet, il faut :

1. Développer la réflexion sur la place de la collaboration avec les ONG dans la gestion et l'aménagement des AP ;
2. Développer et mettre en place **une politique active** de collaboration entre les aires protégées et les ONG : i) Lignes directrices de collaboration entre les parcs et les ONG, ii) Précision de la démarche et du processus de développement de partenariat AP et ONG et iii) Outils de communication, de formalisation de partenariat, de suivi et d'évaluation, de capitalisation.
3. Assurer un accompagnement, un encadrement et un renforcement des capacités des équipes des AP dans la mise en œuvre de partenariat AP et ONG.

Une analyse SWOT de la collaboration entre les OSC et les deux parcs nationaux a permis de conclure que, globalement, les acteurs de la société civile sont assez bien organisés et outillés, pour défendre leurs intérêts et s'impliquer aux côtés de l'administration, comme de véritables interlocuteurs et partenaires, pour œuvrer ensemble dans le domaine de conservation et gestion durable des ressources naturelles, dans et autour des aires protégées.

Compte tenu de cette situation, et en mettant en œuvre les opportunités offertes par le nouveau contexte juridico-institutionnel au niveau national (Constitution, charte nationale de l'environnement et du développement durable, législation sur les aires protégées...), les OSC se doivent de procéder selon une logique d'acteurs et de partage des responsabilités, pour venir s'ajouter comme «force» aux efforts déployés par l'administration.

Il y a lieu donc de mobiliser les OSC autour de projets, montés de façon participative au niveau des aires protégées, et de les amener à contribuer de façon effective à leur mise en œuvre, dans une perspective non seulement de conservation de la biodiversité, mais aussi de développement économique et social durable des populations locales concernées.

A cet effet, un renforcement des capacités des OSC, en matière de participation et de partenariat reste nécessaire. Ces OSC doivent, elles aussi, adopter des approches parti-

cupatives et s'ouvrir davantage envers l'administration, en adoptant des stratégies d'action précises et en manifestant ouvertement et clairement leur intérêt à s'impliquer dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles ; et cesser de vouloir se substituer à l'administration.

Au Maroc, toutes les initiatives de conservation et de gestion durable des ressources naturelles et de développement d'aires protégées s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales et des orientations et recommandations des instances internationales (conventions et organisations) de conservation de la nature.

Sur le plan institutionnel, plusieurs départements ministériels sont appelés, de par leurs missions et attributions, à intervenir dans le processus d'établissement et de gestion des aires protégées.

Sur le plan juridique, la loi 22-07, relative aux aires protégées, améliore le cadre juridique des aires protégées par des dispositions légales relatives à la concertation et la participation, qui permettent d'**associer au processus de création et de gestion des aires protégées, les administrations, les OSC, les collectivités locales et les populations concernées**, de manière à les impliquer dans le développement durable de ces aires.

En considération de tous ces éléments, l'implication des OSC dans la gestion des Aires Protégées est aujourd'hui très limitée, non structurée et non stratégique. D'une part, l'administration n'est pas encore complètement ouverte à des partenariats d'égal à égal avec les OSC, les gestionnaires des Aires Protégées n'ont pas le savoir faire et la patience nécessaire à travailler d'une manière constructive avec les OSC. D'autre part, les capacités globalement très faibles des OSC en matière de planification stratégique et en matière de plaidoyer ne leur permettent pas de s'imposer et de faire valoir leur rôle de force de proposition et d'acteurs dont l'action est complémentaire à celle de l'administration. En plus des faiblesses des uns et des autres, les pratiques de bonne gouvernance restent à renforcer et à mettre en place en matière de gestion des ressources naturelles à l'échelle du pays.

Dans ces conditions, aucun mécanisme de collaboration et d'implication des OSC dans la gestion des Aires Protégées

ne peut être efficace et pertinent sans avoir assuré des préalables importants :

- **Il est incontournable de développer et d'institutionnaliser une vraie stratégie de collaboration entre les Aires Protégées et les OSC. Cette stratégie doit être adoptée et validée à très haut niveau et doit émaner d'une volonté politique réelle de renforcer cette collaboration et de lui assurer les moyens nécessaires** pour la mettre en œuvre. Cette stratégie doit prendre en considération les principes de la bonne gouvernance et doit assurer une participation réelle et effective des ONG dans les organes de gestion et de gouvernance des Aires protégées. Pour le faire il faut :
 - Sensibiliser les responsables à haut niveau de l'importance de mettre en place une collaboration transparente, pertinente et effective entre les Aires Protégées et les OSC. Ceci est en mesure d'avoir l'aval politique et institutionnel de développement et d'amélioration des mécanismes de cette collaboration.
 - Développer la réflexion sur la place, les rôles et les modalités de collaboration avec les ONG dans la gestion et l'aménagement des Aires Protégées. Cette réflexion doit être participative et doit se faire aussi bien avec les ONG qu'avec des personnes ressources mieux habilitées à apporter une vraie valeur ajoutée et une innovation réelle à cette réflexion.
 - Développer et mettre en place **une politique active** de collaboration entre les aires protégées et les OSC qui doit comprendre :
 - Les lignes directrices de collaboration entre les parcs et les OSC
 - La précision de la démarche et du processus de développement de partenariat Aires Protégées et OSC
 - Les Outils de communication, de formalisation de partenariat, de suivi et d'évaluation, de capitalisation
 - Assurer un accompagnement, un encadrement et un renforcement des capacités des équipes des Aires Protégées dans la mise en œuvre de partenariat Aires Protégées et OSC

Suite à ce processus, il faut promouvoir la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie en l'exposant et la communiquant à large échelle. Cette diffusion et communication pourra être faite à travers les actions suivantes :

- Organiser des ateliers régionaux, avec toutes les OSC qui s'intéressent aux **domaines de conservation, de développement durable et d'éducation à l'environnement**. Un premier atelier régional permettra d'identifier et de répertorier toutes les OSC qui seraient intéressées par une collaboration, avec l'administration en charge des Aires Protégées
- Elaborer au niveau de chaque Aire Protégée une stratégie et des plans d'action spécifiques pour la collaboration avec les OSC
- Développer et mettre en place des programmes de renforcement des capacités des OSC, en vue d'une mise à niveau de leurs capacités ; ce qui contribuera à leur qualification à une mise en œuvre participative de la stratégie et des plans d'action arrêtés
- Formaliser la collaboration, en signant des conventions et des mémorandums de partenariat entre l'administration et des OSC (ou des collectifs d'ONG), autour de programmes établis conjointement

Les accords et les conventions de partenariat à signer entre les Aires protégées et les OSC doivent être explicites sur :

- Les objectifs attendus de cette collaboration
- Les rôles et les responsabilités de chaque partie
- Les financements nécessaires et leurs sources
- La gouvernance spécifique du partenariat
- Un plan d'action détaillé définissant les échéances et le planning des activités
- Les modalités de suivi et d'évaluation du partenariat

La collaboration des OSC avec les Aires Protégées ne doit pas être conditionnée par la disponibilité des fonds. Les OSC ne doivent pas voir les Aires protégées comme des bailleurs qui vont financer leurs projets. Il est clair que les moyens dont dispose les Parcs sont insuffisants à leur propre fonctionnement. De ce fait, il est nécessaire que les OSC et les Aires protégées travaillent ensemble pour la levée des fonds auprès d'autres institutions et organisations sur la base des projets et des actions d'intérêt commun et convenus à l'avance entre les deux parties.

De même, la collaboration entre les OSC et les Aires protégées ne doit pas seulement porter sur des projets et des réalisations matérielles. Les OSC doivent être associées aux organes de gestion des Aires Protégées et doivent être impliquées réellement dans la réflexion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de travail et des actions de gestion des Aires protégées.

La levée des limites de la situation actuelle et la poursuite du développement et de la mise en œuvre des projets associatifs, au niveau des aires protégées et des zones humides au Maroc, nécessitent **la mise en place d'un système de financement qui permet la pérennisation et le renforcement des actions de conservation et de développement socioéconomique**, dans ces espaces.

La mise en œuvre de nouveaux mécanismes de financement pour les projets associatifs implique aussi des mesures d'accompagnement portant principalement sur :

Le développement du cadre juridique et institutionnel :

Un des piliers d'un système de financement durable des projets associatifs réside dans le développement d'un cadre juridique et institutionnel propice au financement viable de ces projets, et notamment en instaurant des **Partenariats Public-Privé efficaces**.

Il est aussi nécessaire de renforcer les capacités des OSC intervenant au niveau des Aires Protégées, en matière de planification et de gestion financière des projets associatifs. De même, les techniciens des Aires Protégées doivent être formés dans ce domaine pour pouvoir assurer un accompagnement et une assistance efficace et durable aux associations partenaires. La levée des fonds est un domaine clé pour la réussite des partenariats entre les Aires protégées et les OSC.

Certains partenaires nationaux et internationaux ayant une grande capacité et expérience dans ce domaine peuvent être invités à assister aussi bien les équipes des Aires protégées que les gestionnaires des OSC dans ce domaine. UICN-Med, WWF-MedPO, BirdLife et autres organisations nationales et régionales peuvent apporter leur assistance à ce sujet.

Le renforcement des capacités nationales en matière de planification et de gestion financière des projets associatifs :

Plusieurs opportunités de financement existent au niveau national et international en faveur des OSC œuvrant dans le domaine de la conservation de la nature.

La faiblesse du financement est souvent liée à la capacité de ces OSC à monter des projets cohérents qui répondent aux enjeux locaux tout en prenant en considération les priorités d'intervention des différents bailleurs.

A cette faiblesse s'ajoute la non disponibilité de l'information sur les opportunités de financement à temps réel pour les OSC, la faible connaissance des principaux guichets de financement en Méditerranée, le faible accès à internet pour suivre les informations concernant les différentes opportunités et la forte concurrence entre les ONG à l'occasion des appels à projet.

Une des faiblesses que présentent les OSC est la capacité à formuler des projets. Cette faiblesse trouve son origine dans le fait que les OSC s'appuient toujours sur ses membres bénévoles au lieu de disposer d'une direction technique ayant la capacité de créer une dynamique d'autofinancement de ses activités.

Partant du principe que les sources de financement sont toujours disponibles vue leur diversité, la durabilité du financement des projets se trouve conditionnée par la capacité des ressources humaines à mettre en œuvre des projets depuis l'élaboration, jusqu'à l'évaluation finale et la capitalisation dans de nouveaux projets.

Un programme de renforcement des capacités en faveur des ressources humaines des OSC permettra d'améliorer leur capacité en matière :

- De planification des recherches de financement et de formulation des projets
- Des connaissances sur les enjeux de conservation de la nature au niveau international, national et local
- de diagnostic local pour la conservation des ressources naturelles et de développement des populations locales

Certains partenaires nationaux et internationaux ayant une grande capacité et expérience dans ce domaine peuvent être invités à assister aussi bien les équipes des Aires protégées que les gestionnaires des OSC dans ce domaine. UICN-Med, WWF-MedPO, BirdLife et autres organisations nationales et régionales peuvent apporter leur assistance à ce sujet.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) et les aires protégées en général, établies pour la conservation de la diversité biologique et des processus écologiques, sont reconnus comme étant un outil essentiel pour lutter contre la perte de la diversité biologique mondiale.

Dans ce cadre, le bassin méditerranéen est considéré comme l'une des régions les plus importantes du monde en termes d'espèces végétales endémiques et comprend plusieurs zones chaudes pour la biodiversité ou hotspot, qui lui ont valu d'être classé comme le troisième hotspot le plus riche de la planète en biodiversité végétale. Malgré cette potentialité, moins de 5% de la surface terrestre du hotspot bénéficient d'une forme de protection.

Dans le but de contribuer à l'amélioration de la situation au niveau du Hotspot méditerranéen, le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-Med) a bénéficié d'un financement du CEPF pour la mise en œuvre du projet «valorisation des zones clés pour la biodiversité en Afrique du Nord à travers l'implication de la société civile dans leur conservation et gestion».

Parmi les mesures développées pour assurer une meilleure protection du hotspot méditerranéen et sensibiliser les différentes parties prenantes à leurs valeurs environnementales, sociales et économiques, figurent la création des ZCB au sein du hotspot. Ces zones sont des sites abritant des populations d'au moins une espèce mondialement menacée, à distribution restreinte, limitée à un biome ou effectuant des grands rassemblements. Dans ce cadre, le Fonds de Partenariat pour les Écosystèmes Critiques (CEPF) a déjà identifié plus de 1000 ZCB dans le hotspot du bassin méditerranéen ainsi que 17 corridors de conservation de la biodiversité.

Malgré l'importance des ZCB, ces dernières sont sujettes à diverses contraintes mettant en péril la résilience de leur écosystème et la fonctionnalité de leur service. Outre les contraintes causées par le développement et la pression anthropique, le constat actuel montre qu'il y a un manque d'information sur les valeurs écologiques, sociales et économiques des ZCB, ainsi que sur leur contribution pour le développement communautaire et le bien-être des populations. Le constat souligne également la faible implication des organisations de la société civile dans les programmes de conservation et de gestion des ZCB, ainsi que le manque d'appropriation de ces zones par la population locale et leur conflit structurel avec l'administration compétente.

Dans le but de contribuer à l'amélioration de la situation au niveau du Hotspot méditerranéen, le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-Med) a bénéficié d'un financement du CEPF pour la mise en œuvre du projet «valorisation des zones clés pour la biodiversité en Afrique du Nord à travers l'implication de la société civile dans leur conservation et gestion».

La mise en œuvre de ce projet vise l'amélioration de la conservation et du statut de protection d'un certain nombre de zones clés pour la biodiversité, en Algérie, en Lybie, au Maroc et en Tunisie.

Au Maroc le projet concerne le parc national de Toubkal et le parc national d'Ifrane, faisant partie du corridor du «massif de l'Atlas».

L'élaboration du présent rapport sur «Analyse de l'information sur le Parc National de Toubkal et le Parc National d'Ifrane et développement de partenariats avec les institutions de recherche et les organisations de la société civile au Maroc» s'inscrit dans le cadre de ce projet.

Ce rapport présente :

1. Une synthèse sur l'état des lieux des connaissances sur le Parc National de Toubkal et le Parc National d'Ifrane;
2. Une identification des besoins en termes d'information et de capacités nécessaires pour contribuer au renforcement de la conservation et de la gestion durable des deux sites;
3. Une identification des opportunités existantes dans le domaine de la recherche scientifique et de l'action associative en relation avec les deux parcs nationaux, dans l'objectif de développer des protocoles de collaboration avec des institutions de recherche et des associations contribuant à la conservation et la gestion efficace et durable de ces deux sites.

1.

PARTIE 1 DES LIEUX DES CONNAISSANCES SUR LES VALEURS DU PARC NATIONAL DE TOUBKAL ET DU PARC NATIONAL D'IFRANE

INTRODUCTION

Les ressources naturelles dont dispose le Maroc sont certes d'une grande importance pour les populations du pays comme pour la conservation de la biodiversité à l'échelle globale. Cependant, ces ressources restent fragiles et nécessitent des efforts soutenus pour leur préservation.

Un des moyens adopté par les autorités du pays pour la préservation de ces ressources et la création des aires protégées fut le Plan Directeur des Aires Protégées. Il a été élaboré en 1996 et avait identifié 154 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) classés pour leurs valeurs écologique, scientifique, socio-économique ou patrimoniale, en proposant le classement en parcs nationaux d'une dizaine d'entre eux. Répartis sur une superficie de 2,5 millions d'ha, ces SIBE représentent presque la totalité des écosystèmes naturels du pays.

En matière de création des parcs nationaux, le Maroc est passé par plusieurs étapes :

- De 1942 à 1991, le Maroc a créé quatre parcs nationaux : le Toubkal en 1942, le Tazekka en 1950, le Souss-Massa en 1991 et l'Iriri en 1994.
- En 2004, quatre autres parcs nationaux ont été créés : AI Hoceima, Talasemtane, Ifrane, Haut Atlas Oriental.
- En 2006, le premier parc national saharien du Royaume a été créé ; le Parc National de Khnifiss.
- En 2008, le Parc National de Khénifra a été créé portant ainsi le nombre total des aires protégées au Maroc à 10, dont la superficie globale s'élève à environ 810.400 ha.

Pour les besoins de la présente étude, mandatée par UICN-Med, nous nous concentrons sur l'analyse de la situation au niveau du Parc National de Toubkal et du Parc National d'Ifrane.

Le parc national d'Ifrane s'étend sur la portion occidentale du Moyen Atlas central, sur les territoires des provinces d'Ifrane et de Boulmane. Il se distingue par ses valeurs biologiques et écologiques, sa richesse forestière et la beauté exceptionnelle de ses paysages.

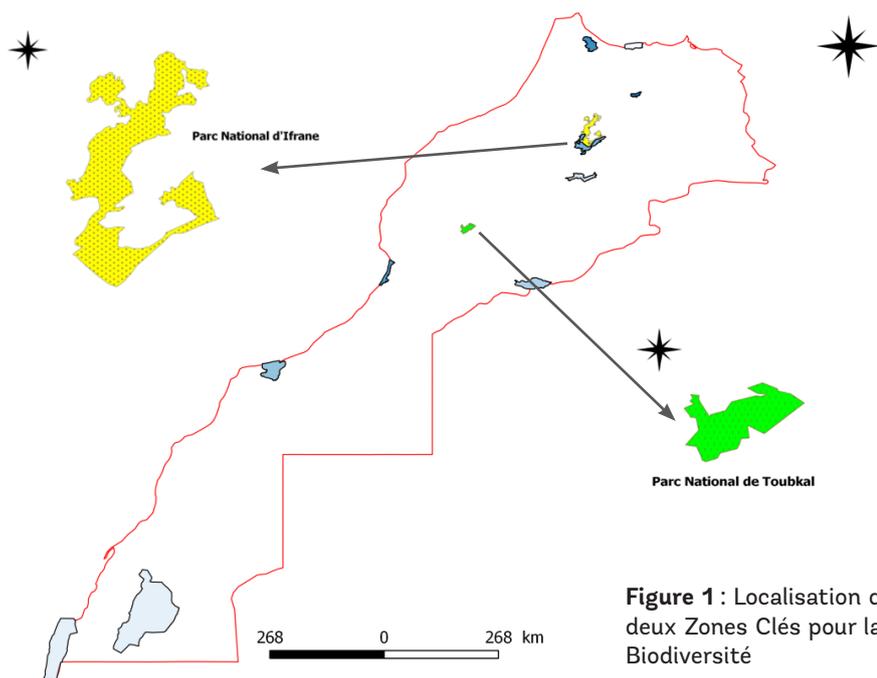


Figure 1 : Localisation des deux Zones Clés pour la Biodiversité

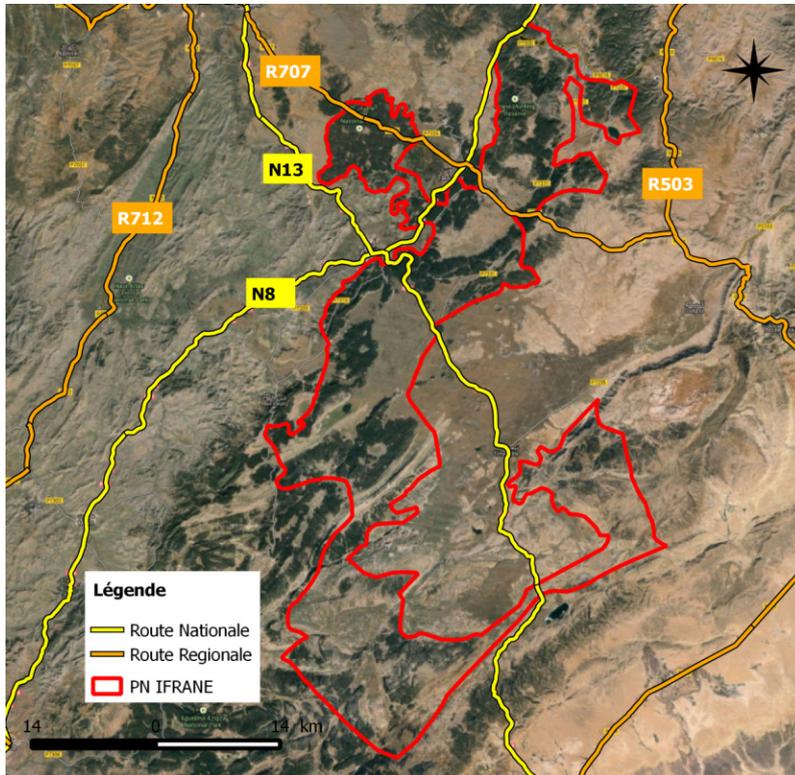


Figure 2 : Localisation du Parc National d'Ifrane

Le site du parc constitue un véritable château d'eau. Les lacs naturels permanents Dayet Aoua et Aguelmam Afennourir, les sources, les rivières, constituent ses entités paysagères majeures. Au Maroc, il est considéré comme la zone forestière par excellence, marquée par la présence du Cèdre de l'Atlas, espèce emblématique de cette aire protégée.

Les paysages naturels du parc national d'Ifrane sont parmi les plus remarquables du Royaume. Ils offrent des contrastes très diversifiés à travers les saisons de l'année. La richesse paysagère se caractérise également par la présence de montagnes, cônes volcaniques avec des coulées basaltiques, les falaises, les gouffres et grottes, les plateaux nus asylvatiques et les lacs naturels et sources et rivières.

Le parc national d'Ifrane recèle une grande richesse animale : 37 espèces de mammifères dont d'importantes populations de macaques, 140 espèces d'oiseaux dont certains rapaces rares ou menacés et une trentaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles. Des espèces d'oiseaux migrateurs font du lac d'Afennourir, zone humide classée site Ramsar, un lieu d'escale important dans leur migration.

Au niveau de ce parc le patrimoine culturel se confond avec le patrimoine naturel, chaque tribu possède un patrimoine culturel propre lié à ses traditions particulières (costumes, parures, bijoux, instruments de musiques, outillage....), ce qui confère au site de grandes potentialités écotouristiques. De même, la neige et les équipements de sports d'hiver à Michlifen constituent des atouts supplémentaires attirant de nombreux touristes en hiver. Ainsi, cet espace protégé est attractif durant les quatre saisons.

Les paysages naturels du parc national d'Ifrane sont parmi les plus remarquables du Royaume. Ils offrent des contrastes très diversifiés à travers les saisons de l'année.

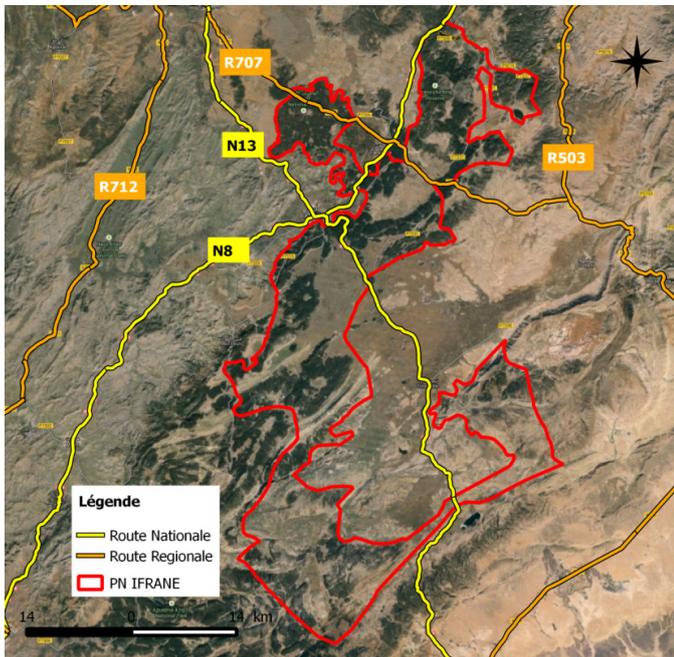


Figure 3 : Localisation du Parc National de Toubkal

Le parc national de Toubkal s'étend sur la partie centrale du Haut Atlas, entre la vallée de N'Fiss à l'Ouest et celle de l'Ourika à l'Est. Il s'agit du premier parc national au Maroc, créé en 1942.

Il protège la biodiversité et les beaux paysages offerts par les plus hauts massifs montagneux de toute l'Afrique du Nord, au milieu desquels Jbel Toubkal ou Adrar N'Dern (la montagne des montagnes) culmine à 4.167 m. Comme parc de montagne, le parc national de Toubkal s'individualise par ses caractéristiques originales : relief puissant, paysages d'une beauté exceptionnelle et diversité biologique remarquable. De nombreuses rivières prennent naissance dans la zone du parc et vont assurer l'irrigation dans les vallées et les plaines du piémont : le N'fiss, le Rherhaya, l'Ourika et le Souss.

Le site du parc se caractérise aussi par ses populations humaines aux traditions ancestrales des hautes vallées et son patrimoine architectural et culturel marqué par la présence de nombreux sites de gravures rupestres datant de plus de 3.000 ans.

Sur le plan botanique, le site du parc comprend de beaux peuplements de Chêne vert, de Thuya et de Genévrier thurifère. Les rochers et les berges des cours d'eau sont colonisés par une flore spéciale comportant de nombreuses espèces endémiques. Sur le plan zoologique, le parc national de Toubkal se distingue surtout par la présence de la plus ancienne réserve de Mouflon à manchette du Maroc, la réserve de Takherkhort. Le Parc abrite également une avifaune très diversifiée, avec la présence d'oiseaux tout à fait remarquables comme l'Aigle royal *Aquila chrysaetos*, l'Aigle de Bonelli *Aquila fasciata*, l'Aigle botté *Hieraaetus pennatus*

et la Circaète Jean Le Blanc *Circaetus gallicus*.

Le patrimoine culturel, les paysages naturels pittoresques et la richesse de la faune et la flore, ainsi que la présence du lac d'Ifni à une altitude de 2 600 m, confèrent au parc national de Toubkal un grand potentiel écotouristique. Les principaux points ou activités recherchés par les visiteurs du site du parc sont : le sommet de Toubkal, la découverte des paysages de haute montagne, la culture berbère de montagne et les activités sportives (randonnées et escalade).

Le site connaît actuellement une grande fréquentation touristique. Avec environ 40.000 visiteurs par an, le parc national de Toubkal reste le site privilégié du tourisme de montagne au Maroc. La présence d'un réseau de chemins de mule et de réseaux organisés d'accompagnateurs touristiques (guides, muletiers et porteurs) facilite l'accès des visiteurs aux différents points d'intérêts au niveau du site.

Dans le cadre des composantes 1 et 3 du projet précité, à savoir «le renforcement des connaissances et des statuts de protection et de gestion des ZCB», l'UICN-Med a lancé une consultation à réaliser au niveau du Parc National de Toubkal et du Parc National d'Ifrane, et qui consistera en une analyse de l'information sur le Parc National de Toubkal et le Parc National d'Ifrane et le développement de partenariats avec les institutions de recherche et les organisations de la société civile au niveau de ces parcs.

Le présent rapport constitue la version provisoire du rapport de la première partie de la consultation «**État des lieux des connaissances sur les valeurs du Parc National de Toubkal et du Parc National d'Ifrane**».



1. ANALYSE DE L'INFORMATION EXISTANTE AU NIVEAU DES DEUX ZONES DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (ZCB)

1.1. Inventaire des connaissances scientifiques

1.1.1. Études à portée nationale

1.1.1.1. Étude nationale sur les aires protégées (Plan Directeur des Aires Protégées – PDAP) de 1996 :

Les parcs nationaux de Toubkal et d'Ifrane ont été tous les deux concernés par les études/diagnostics faune et flore, réalisées dans les différents parcs entre 1993 et 1995, dans le cadre du PDAP. Ces études permettent souvent de disposer d'un point zéro très intéressant pour les études suivantes.

Cette étude constitue de ce fait la délimitation géographique de ce qui fera par la suite le parc national d'Ifrane.

Elle a permis d'identifier pour les deux parcs le cadre naturel, socioéconomique, les enjeux de préservation de la biodiversité, ainsi que les objectifs, le zonage de conservation et les actions à mettre en place.

1.1.1.2. Stratégie nationale pour la conservation et la gestion des Ongulés sauvages au Maroc

L'étude a été réalisée par le HCEFLCD dans le cadre du projet de gestion des aires protégées PGAP/GEF en 2007. Elle a concerné 7 espèces d'ongulés : Gazelle dorcas, Gazelle de Cuvier, Gazelle dama, Oryx algazelle, Addax, Mouflon à manchettes et Cerf de Berbérie. Le sanglier n'est pas inclus dans la stratégie. Les principes généraux sont : a) la conservation des Ongulés au Maroc a pour objectif la restauration de populations sauvages, b) ces populations sont établies à l'intérieur de leur ancienne aire de répartition naturelle et, c) elles seront épaulées par un nombre limité de populations captives bien gérées. Les méthodes pour y arriver sont inspirées de principes généralement reconnus au niveau international et préconisés par l'UICN.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action stratégique de conservation et de gestion des ongulés sauvages au Maroc, issu de cette étude, le parc national d'Ifrane

se trouve concerné par le programme de réintroduction du Cerf de Berbérie et le parc national de Toubkal par le maintien d'une population à l'état sauvage du Mouflon à manchettes.

A la date d'aujourd'hui, une population captive du Cerf de Berbérie a été établie dans le parc national d'Ifrane, et des sites y ont été identifiés, pour les premières opérations de lâcher de Cerfs dans la nature.

Les populations de Mouflon à manchettes ont connu un retour relativement important dans le parc national de Toubkal, où l'on peut les observer dans de nouveaux endroits ces dernières années.

1.1.2. Études à portée locale

1.1.2.1. Au niveau du Parc National d'Ifrane

Étude d'inventaire de biodiversité dans le parc national d'Ifrane (PNIF) et son extension :

Un diagnostic de l'état de la biodiversité a été réalisé en 2006 par une équipe d'experts, coordonnée par Fabrice Cuzin.

Cette étude a été justifiée par les raisons suivantes :

- Les données de l'état de la biodiversité du plan directeur du parc d'Ifrane datent d'environ 12 ans
- Le cadre géographique du PN d'Ifrane a été étendu
- Les processus de dégradation se sont maintenus ou amplifiés, en particulier les problématiques de déperissement de la cédraie et de surpâturage
- Dans le premier plan d'aménagement du parc (1995) certaines disciplines n'avaient pas été représentées (cas de l'entomofaune) lors de l'élaboration de l'ancien plan de gestion, ou n'avaient été l'objet que d'un inventaire bibliographique (herpétofaune, avifaune, mammifères)

Ayant porté sur la flore et végétation, l'entomofaune, l'herpétofaune, l'avifaune et les mammifères, l'étude a permis de :

- Réaliser un diagnostic de l'état de la biodiversité, au niveau des espèces et des écosystèmes

- Proposer des actions de conservation et de suivi
- Proposer un zonage provisoire, reposant uniquement sur les aspects concernant la biodiversité

La méthodologie utilisée pour la coordination des différents résultats de l'étude est la méthodologie du *Five-S Framework for site conservation*.

Cette méthodologie propose une approche pour identifier les principaux buts de conservation d'un site, elle analyse les dangers qui guettent le site, évalue les capacités, élabore des stratégies de gestion et met au point des systèmes de contrôle du degré d'efficacité de la gestion du site sur la durée

Recherche sur les populations du Singe magot et leurs interactions avec les massifs forestiers d'Ifrane

Le Singe magot fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'administration des Eaux et Forêts au Maroc, en raison de son état de conservation et de ses interactions avec les forêts de Cèdre dans le Moyen Atlas.

C'est dans le cadre de cette problématique, qu'une recherche a été réalisée par l'Université de Rennes I, coordonnée par Mme Nelly MENARD, entre 2006 et 2010.

L'objectif de cette étude était d'apporter une synthèse de l'ensemble des données actuellement disponibles sur le singe magot et sur les dommages qu'il occasionne aux cédraies de la province d'Ifrane, d'entreprendre les études complémentaires nécessaires sur le singe et ses interactions avec les écosystèmes forestiers de la zone, de proposer les bases d'une gestion équilibrée du singe dans son milieu naturel et de mettre en place un système de suivi du singe et de ses impacts.

L'étude a concerné les aspects ci-après :

1. **Etat des lieux de référence**, sur l'ensemble des données disponibles sur le singe magot
2. **Etude complémentaire de la biologie** et du comportement du singe magot, notamment en situation de stress et mener la conduite des analyses génétiques des populations

L'acquisition de nouvelles connaissances et la mise à jour des données naturalistes existantes (le précédent état des lieux datant de 1994) sont des données majeures pour la connaissance du territoire qui ont permis de faire évoluer le zonage du Parc de 1994.

3. Inventaire et impacts :

- a. Effectuer le recensement des populations du singe magot dans les massifs de la province et dans le parc national d'Ifrane : densités et distributions spatiales
- b. Effectuer l'évaluation des dégâts du singe magot sur le cèdre et mesurer leur impact économique, écologique et paysager
- c. Dégager les facteurs explicatifs des écorçages par les populations de singes magots, dans le cadre d'une meilleure compréhension du système d'interactions singe/cédraie
- d. Élaborer la cartographie fine de la densité du singe par massif forestier et des dégradations exercées par le magot sur la cédraie de la province

4. **Suivi** sur un cycle annuel complet de l'exploitation des **ressources alimentaires par le magot** et de ses habitudes alimentaires avec analyse des nutriments
5. **Mettre en place un système de suivi** permanent des populations de singe et de leurs dommages aux forêts. Cette action comprend la mise au point d'un jeu d'indicateurs et la mise en place d'un personnel spécialement formé. Deux niveaux de suivi seront nécessaires
6. **Atelier de concertation** sur les mesures à prendre

L'acquisition de nouvelles connaissances et la mise à jour des données naturalistes existantes (le précédent état des lieux datant de 1994) sont des données majeures pour la connaissance du territoire qui ont permis de faire évoluer le zonage du Parc de 1994. Elles n'ont pas encore réellement été traduites en mesures opérationnelles (à l'exception de l'adaptation de certaines pratiques forestières suite aux études sur le Magot).

Une approche plus globale sur les habitats (et leur état de conservation), la connectivité des milieux (problématique clairement mise en évidence dans l'étude du Magot qui a identifié 15 isolats de singes et les corridors à mettre en place pour établir la connectivité des populations), les no-

tions de corridors biologiques et d'écologie du paysage n'ont pas été abordées.

L'étude a permis également de connaître les causes d'écorçage des cèdres par les singes. Les besoins en sels minéraux pendant une certaine période de l'année que les singes pouvaient trouver dans certaines plantes dans leur milieu et qui ne sont plus disponibles à cause de l'appauvrissement des milieux. Cette étude a écarté l'hypothèse par laquelle les singes cherchaient de l'eau dans l'écorce à cause de la non disponibilité des points d'eau pris en général par les troupeaux de bétail.

1.1.2.2. Au niveau du Parc National de Toubkal

Étude de la végétation :

La typologie, l'écologie et la **conservation** de la flore et la végétation du parc national de Toubkal ont fait l'objet d'une thèse de doctorat, à la faculté des sciences de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech (*Ouhammou A. 2005. Flore et végétation du Parc National de Toubkal (Haut Atlas de Marrakech, Maroc) : typologie, écologie et conservation. Thèse Doct. Univ. Cadi Ayyad, Marrakech. 306p.*).

Ce travail, qui a porté sur la flore et la végétation de tout le parc national, a permis de disposer d'une référence de grande valeur scientifique sur la flore et la végétation du parc national de Toubkal (PNTb).

Une autre étude, réalisée par M. Ouhammou, a ciblé particulièrement le Genévrier thurifère, qui occupe une place privilégiée au sein du parc national de Toubkal, et a permis de mettre en évidence des résultats très intéressants et actuels sur la répartition de la Thuiféraie, sa typologie et les conditions du milieu qui la déterminent dans le PNTb.

Étude «Conservation et valorisation de la biodiversité des zones humides du Site d'intérêt biologique et écologique SIBE de l'Assif Aït Mizane» :

Il s'agit d'une étude pluridisciplinaire, axée sur l'étude de la biodiversité aquatique et de la qualité de l'eau, qui a été financée, entre autres, par le projet de coopération technique maroco-allemande PRONALCD, entre 2005 et 2008.

Pilotée par l'Association des Amis du Muséum d'Histoire Naturelle de Marrakech (AAMHNM), cette étude a donné lieu

à la production de 5 rapports de synthèse, 12 mémoires de Masters, et 5 doctorats en cours. Mais l'action de l'association n'a pas toujours bien été maîtrisée par le projet et le parc.

Étude sur le Mouflon à manchettes :

Une étude sur le Mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*) dans le Parc National du Toubkal a été réalisée, en 2008, par Fabrice Cuzin. L'objectif en était de rechercher les groupes reproducteurs hors la Réserve Zoologique de Takherhort en période de rut et évaluer l'occupation de l'ensemble du territoire du PNTb par le Mouflon en période printanière.

Cette étude constitue une référence récente sur la fréquentation de la zone du PNTb par le Mouflon à manchette.

Étude sur le Singe magot dans la vallée de l'Ourika :

Lancée en 2007, par le HCEFLCD, dans le cadre du Projet de gestion des aires protégées (PGAP/GEF), cette étude a concerné la population du Magot de la vallée de l'Ourika et avait comme objectif de caractériser cette population et analyser la problématique de sa conservation.

La vallée de l'Ourika, située à 65 km de Marrakech, est encore considérée comme une vallée relativement préservée, où trouve refuge une population isolée de Singe magot.

Dans cette vallée, le Magot est considéré par les habitants comme nuisible. En effet, les singes descendent de plus en plus souvent de la montagne pour aller s'alimenter dans les cultures.

L'enjeu de conservation au niveau de la vallée de l'Ourika, qui fait partie du PNTb, est donc de rendre possible la cohabitation entre le Singe magot et les agriculteurs.

Études sur les oiseaux :

Plusieurs études ont concerné, plus ou moins directement, l'avifaune du parc national de Toubkal, et ont donné lieu à de nombreuses publications relativement récentes, qui ont permis de bien connaître l'avifaune du PNTb :

- Barreau D. & Bergier P. 2000. L'avifaune de Marrakech (Haouz et Haut Atlas de Marrakech, Maroc). 1. Le cadre. *Alauda*, 68, 301-310.

- Barreau D. & Bergier P. 2001a. L'avifaune de Marrakech (Haouz et Haut Atlas de Marrakech, Maroc). 2. Les espèces : non passereaux. *Alauda*, 69, 167-202.
- Barreau D. & Bergier P. 2001b. L'avifaune de Marrakech (Haouz et Haut Atlas de Marrakech, Maroc). 3. Les espèces : passereaux. *Alauda*, 69, 261-309.
- Barreau D., Bergier P. & Lesne L. 1987. L'avifaune de l'Oukaïmeden 2200-3600 m (Haut Atlas, Maroc). L'oiseau et la RFO, 57, 307-367.
- Brosset A. 1957. Contribution à l'étude des oiseaux de l'Oukaïmeden et de l'Angour (Haut-Atlas). *Alauda*, 25, 43-50.
- Cherkaoui I., Qninba A. & Del Hoyo J. 2006. Note sur le Roselin à ailes roses *Rhodopechy sanguineus* en période de reproduction à l'Oukaïmeden, Haut Atlas central. *Go-South Bull.*, 3, 84-85.
- Godino A., Paz J. L. & Simon M.A. 2003. Naturalistas espanoles localizan en Marruecos cinco quebrantahuesos. *Quercus*, 205, 46-47.
- Juana E. & Santos T. 1981. Observations sur l'hivernage des oiseaux dans le haut-Atlas (Maroc). *Alauda*, 49, 1-12.
- Roux P. 1990.- Notes complémentaires à l'inventaire et à l'étude de l'avifaune de haute montagne à l'Oukaïmeden (2200-3600m), Haut Atlas, Maroc. *L'oiseau et la RFO*, 60, 16-38.
- Thévenot M. 1988. La faune de Vertébrés des hautes montagnes. in Dakki M.. *La Grande Encyclopédie du Maroc*. Vol. 10, La faune, Vol. 10, pp. 216-219. GEI.
- Thévenot M., Vernon R. & Bergier P. 2003. The birds of Morocco. An annotated checklist. *BOU Checklist Series*, n°20. 594p.

La publication la plus récente a concerné les oiseaux des hautes altitudes du PNTb :

- Cuzin F. 2010. L'avifaune de très haute altitude du Parc National du Toubkal (Haut Atlas, Maroc), *Bulletin de l'Institut Scientifique*, Rabat, section Sciences de la Vie, 2010, n°32 (1), 25-32.

Cette étude a permis d'améliorer et d'actualiser les inventaires déjà effectués, d'analyser la répartition des espèces selon les milieux naturels, et d'évoquer la problématique de la conservation de l'avifaune dans le PNTb.

Elle a porté sur l'avifaune de haute altitude (3000 à 4167 m), dans le PNTb et a permis l'observation de 23 espèces : 18 sont relativement communes, avec 12 espèces nidifica-

trices ou probablement nidificatrices, et 5 espèces relativement rares, dont une nicheuse.

Cette relative pauvreté en espèces s'explique en grande partie par les fortes contraintes écologiques régnant dans ces milieux. Les déplacements saisonniers de ces espèces ont été analysés. Le contingent d'espèces nicheuses migratrices est réduit, alors que la majorité des espèces effectuent des déplacements vers des altitudes plus modérées seulement en période de fort enneigement. Après leur reproduction, quelques espèces effectuent une transhumance inverse à haute altitude.

La problématique de la conservation de cette avifaune a été abordée, et a mis l'accent sur l'effectif très réduit du Gypaète barbu.

1.2. Inventaire des connaissances socio-économiques

1.2.1. Au niveau du Parc National d'Ifrane

Diagnostic participatif global pour toute la province :

Le projet d'aménagement et de protection des massifs forestiers d'Ifrane avait fixé dès le départ un mode opératoire afin de garantir la réussite des interventions, à savoir :

- Diagnostic participatif global pour toute la province ;
- Préparation concertée de plans de gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral ;
- Contractualisation des programmes ;
- Réalisation des investissements et des actions d'accompagnement.

Il a été réalisé en trois étapes et quatre niveaux :

- Etape 1.** Information et communication : 33 réunions Province > Communes > Fraction > Douars
- Etape 2.** Ateliers de concertation : 33 réunions Douars > Fractions > Communes > Province
- Etape 3.** Finalisation/Priorités : 33 réunions Douars > Fractions > Communes Rurales+Fractions > Province

L'objectif était de :

- Informer et sensibiliser les populations sur le projet
- Identifier les problèmes et les contraintes

- Hiérarchiser les attentes et les besoins par rapport aux objectifs et possibilités d'intervention du projet

Ce diagnostic des enjeux agro-sylvo-pastoraux a touché toutes les localités de la province d'Ifrane, permettant de mieux dialoguer sur le projet, de mieux connaître les attentes et besoins des populations, par rapport aux objectifs et possibilités d'intervention du projet, et d'organiser la planification de la contribution des acteurs locaux.

Les besoins et priorités des populations locales ont ainsi fait l'objet d'un processus de remontée de l'information jusqu'au niveau provincial. Ils peuvent être structurés selon les axes ci-après :

- Infrastructures et équipement : pistes, aménagements hydroagricoles, aménagements des parcours en points d'eau, épierrage pour l'amélioration des productivités des terres,
- Besoins en produits forestiers : bois de chauffage, bois de service pour les constructions
- Besoins en organisations socioprofessionnelles : forestière pour l'exploitation du bois, d'élevage pour l'organisation des parcours et résoudre les problèmes des non ayant droit, agricole pour l'amélioration des productivités agricoles...

Etude socioéconomique globale réalisée dans le cadre de l'étude d'aménagement concerté des forêts (116.000 ha) et des parcours collectifs (114.000 ha) :

La finalité des études socio-économique est d'intégrer l'élaboration des plans d'aménagement concertés et de gestion participative dans la démarche partenariale et contractuelle avec l'ensemble des acteurs locaux qui doit constituer la colonne vertébrale de réussite et de durabilité du parc national d'Ifrane.

L'élaboration des plans d'aménagement concertés et de gestion participative des forêts et des parcours collectifs est passée par la réalisation d'ateliers de concertation locaux, avec au préalable un atelier de réflexion provincial multi acteurs afin de permettre une élaboration concertée de la stratégie et des scénarios d'aménagement.

L'ensemble des concertations et des démarches de contractualisation qui ont découlé de ces plans d'aménagement ont été placés sous les enjeux de conservation et de développement durable du Parc en prenant en compte le plan d'aménagement et de gestion du parc.

Un des volets des études socio-économiques réalisé a concerné une analyse et un bilan socio-économiques des principales filières agro-sylvo-pastorales avec une option méthodologique forte de collecte et d'échange des informations à travers des diagnostics participatifs par «filièresXacteurs».

Inventaire des associations œuvrant dans la province d'Ifrane :

Dans le cadre du projet financé par l'AFD, un programme d'appui aux associations locales et des coopératives a été mis en place de 2006 à 2010.

Préalablement à la réalisation du programme, une cartographie des associations et des coopératives œuvrant dans la province d'Ifrane a été réalisé.

Le diagnostic visait entre autre, de répondre à un certain nombre de questions en relation avec le fonctionnement, la gestion, et les perspectives de développement des associations et coopératives.

Une caractérisation a été faite selon le domaine d'activité, l'âge, le genre, la gestion administrative et technique.

1.2.2. Au Niveau du parc de Toubkal

Une première étude, portant sur le cadre et les composantes socioéconomiques du PNTb, a été réalisée dans le cadre de l'étude du plan d'aménagement, réalisée par BCEOM/SECA en 1993 (**Plan de gestion du parc national du Toubkal : cadre et composantes socioéconomiques**).

Cette étude qui a concerné la zone centrale du PNTb, à laquelle avait été adjointe la réserve à mouflons de Takerkort, a consisté en une étude socioéconomique de reconnaissance préliminaire sur le terrain, et a visé notamment :

- L'identification des zones d'habitat permanent à l'intérieur de la zone centrale du parc ;
- L'identification des douars et populations des vallées adjacentes utilisant la zone centrale du parc (pour le pâturage, la transhumance, le ramassage du bois et autres produits ligneux...).

En plus de la caractérisation du contexte socioéconomique du PNTb, cette étude a donné une première esquisse des impacts socioéconomiques de la zone centrale, et a fourni des éléments pour justifier l'établissement d'une zone périphérique du parc, proposée dans le plan de gestion. Elle a donné également des propositions de mesures com-

En plus de la caractérisation du contexte socioéconomique du PNTb, cette étude a donné une première esquisse des impacts socioéconomiques de la zone centrale, et a fourni des éléments pour justifier l'établissement d'une zone périphérique du parc, proposée dans le plan de gestion.

pensatoires directes et indirectes et d'actions de développement rural à partir de la zone périphérique.

Le PNTb avait fait l'objet, avec les parcs nationaux de Souss Massa et de Tazekka, d'un programme de développement dans le cadre du projet de coopération technique maroco-allemande «Assistance à la gestion des ressources naturelles», à partir de 1993.

Les projets d'assistance à la gestion des ressources naturelles (AGRN), puis de protection de la nature et lutte contre la désertification (PRONALCD), soutenus par la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), ont donné lieu à plusieurs phases de programmation de 3 à 4 ans entre 1993 et 2011.

Dans le cadre des programmes de ces projets, il y avait une composante essentielle qui visait l'établissement d'une coopération parc national-population locale, pour un appui au développement local durable, en adoptant une approche participative et en procédant à des diagnostics participatifs au niveau des parcs nationaux concernés.

Pour le PNTb, la mise en œuvre de cette composante a concerné les vallées de la zone périphérique du parc. Les diagnostics participatifs ont permis d'élaborer de petits projets avec des groupements des populations des vallées de la zone périphérique du parc, qui ont été financés et mis en œuvre dans le cadre des différentes phases des projets AGRN et PRONALCD.

Le projet «PAM» de la vallée de l'Agoundis, au parc national de Toubkal, avait concerné 9 douars de la dite vallée. Il a été financé par le projet PGAP/GEF, puis le projet PRONALCD et l'INDH.

Il s'agit de la mise en place d'une stratégie participative de gestion des ressources naturelles à l'échelle d'une vallée, aboutissant à la structuration d'une filière et à l'amélioration du revenu.

Les facteurs de réussite de ce projet ont été :

- L'appui sur une activité préexistante
- La réalisation d'études préalables par des spécialistes
- Le développement d'un partenariat local (ateliers par-

ticipatifs, création d'une coopérative) avec l'implication de la population, dans la définition, mais aussi dans la gestion du projet

- L'implication et la coordination de nombreux partenaires
- Les objectifs à la fois de protection des ressources naturelles et de développement des revenus des populations locales

1.3. Inventaire des connaissances en matière d'écotourisme

1.3.1. Au niveau du Parc National d'Ifrane

Etude du développement de l'écotourisme dans le PNIfr et sa périphérie :

Réalisée par le bureau d'études AGRICONSULTING «L'étude stratégique de développement de l'écotourisme dans le parc national d'Ifrane et de sa périphérie» avait pour principal objectif : «la valorisation des potentialités écotouristiques du PNI et sa périphérie». Ce travail a permis de :

- Identifier les potentialités éco-touristiques du PNIfr et sa périphérie : naturelles, culturelles, patrimoniales ;
- Identifier les «produits à thèmes porteurs d'image» permettant de distinguer l'offre PNIfr au niveau provincial et d'inscrire le Produit Parc à part entière, comme «produit d'appel éco-touristique» dans le contexte (PAT) Pays d'Accueil Touristique
- Identifier les clientèles du PNI et leur typologie
- Identifier les acteurs responsables de ce développement éco-touristique
- Proposer les mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie d'écotourisme du PNI et de sa périphérie, en termes de formation, accompagnement et organisation des acteurs
- Proposer les supports de communication et promotion éco-touristique du PNIfr et de sa périphérie (dépliants, cartographie)

La stratégie de développement de l'écotourisme s'est inspirée de la démarche développée au niveau européen concernant la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

1.3.2. Au niveau du Parc National de Toubkal

Développement touristique des parcs de montagne au Maroc : principes de zonage et d'aménagement

Il s'agit de la première étude concernant le développement du tourisme dans les aires protégées du Maroc, qui a été menée par le groupement BCEOM-SECA (Alain Billand), pour la réalisation des plans de gestion des aires protégées marocaines en 1993.

Cette étude, qui a concerné entre autres le PNTb, avait pour objectif la définition des principes de base pour l'élaboration de zonage et l'aménagement touristiques dans les aires protégées.

Diagnostic éco-touristique dans les aires protégées du Maroc

Ce travail s'inscrivait dans le prolongement de l'étude qui a été menée par le groupement BCEOM-SECA, pour la réalisation des plans de gestion des aires protégées marocaines, en 1993.

Il a été réalisé dans le cadre du projet de gestion des aires protégées (PGAP/GEF) qui avait pour principal objectif d'aider et d'accompagner le Gouvernement marocain, représenté par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à Lutte Contre la Désertification, à mettre en place un programme de gestion rationnelle et durable des aires protégées, dans un souci de conservation et de valorisation.

Il a consisté en la réalisation d'un diagnostic des potentialités éco-touristiques des aires protégées, à la fois dans un objectif de valorisation des sites, des potentiels et des savoir-faire des populations qui vivent dans et autour de ces AP. Ce travail devait également apporter un éclairage sur «le développement possible de l'écotourisme dans les AP marocaines», la gestion durable des ressources naturelles et les outils de gestion et d'aménagement possible.

Au PNTb, ce travail de diagnostic a permis de recueillir les éléments nécessaires pour le plan de gestion du parc, en termes d'informations sur les aspects suivants :

- Données touristiques
- Potentiel éco-touristique des sites : produits – circuits et projets existants
- Les clientèles possibles et leur typologie
- Marchés potentiels et clientèles cibles
- Les acteurs et leur dynamique
- Les moyens de commercialisation possible des produits

Il s'agissait aussi de proposer la faisabilité d'outils de gestion de l'écotourisme dans le parc national :

- Comment le parc peut gérer l'écotourisme et comment l'outiller à cette fin ? pourquoi la nécessité d'avoir des outils spécifiques à la gestion de l'activité touristique dans et autour du parc ?
- Comment organiser le tourisme dans le territoire «Zonage touristique».

Les conclusions et recommandations de cette étude n'ont pas été mises en œuvre et sont restées sous forme de documents de travail qui ont servi, par la suite, comme base à d'autres études en la matière.

Etude pour le développement d'une stratégie de tourisme durable dans les aires protégées du Maroc : Le cas du Parc National du Toubkal

Cette étude a été commanditée, en 2009, par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) et de la Coopération Allemande (GTZ- Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GmbH) et réalisée par Le Centre de Formation Supérieure pour le Développement Rural (Seminar für Ländliche Entwicklung, SLE) de l'Université Humboldt de Berlin.

L'objectif de cette étude était d'élaborer un plan de développement pour un tourisme durable dans le Parc National du Toubkal (Tome 1). En plus, un manuel méthodologique a été réalisé ; il décrit clairement les différentes étapes à suivre pour développer une stratégie de tourisme durable dans les aires protégées (Tome 2).

Afin de donner une orientation durable au tourisme dans le PNTb, cette étude a permis d'élaborer une stratégie, pour le PNTb et sa périphérie, qui a formulé des recommandations relatives à trois domaines :

- Réflexion et réaménagement des structures internes d'organisation ;
- Positionnement de la Direction du parc dans le paysage d'acteurs ;
- Mesures d'aménagement du territoire pour l'orientation du tourisme.

Ces recommandations ont servi de base, très pertinente, pour l'élaboration d'un plan de développement de tourisme durable dans le parc national de Toubkal (voir, ci-après).

Élaboration d'un plan de développement de tourisme durable dans le Parc National du Toubkal

Le projet Ifrane, financé par l'AFD, a donc permis de mettre en place des démarches de concertation et d'intégration des acteurs au processus de création et de mise en place du parc. En 2006, les autorités marocaines ont décidé d'étendre le parc d'Ifrane et de créer un autre parc limitrophe sur la province de Khénifra afin de couvrir une bonne partie des cédraies du moyen atlas.

Il s'agit d'un travail qui s'entreprind, depuis 2010, par le HCEFLCD, en partenariat et avec l'appui du Département de l'Intérieur des USA (DOI-ITAP). Il constitue un travail pilote qui permettra de mettre en place une méthodologie, devant être appliquée au niveau des autres parcs nationaux, pour l'élaboration des plans de développement du tourisme durable, devant constituer des composantes essentielles des plans d'aménagement et de gestion de ces parcs nationaux.

Ce travail a déjà permis :

- La définition d'une vision pour le développement du tourisme au PNTb
- L'identification des ressources exceptionnelles
- L'élaboration des messages interprétatifs
- L'identification des problèmes actuels et des enjeux, et objectifs de gestion
- L'identification des produits touristiques existants et potentiels dans la région
- L'identification d'un zonage touristique qui sera discuté avec les différentes parties prenantes dans le cadre d'ateliers afin de se concerter sur son appropriation par les différents acteurs

1.4. Information relative aux plans de gestion et documents d'aménagement

1.4.1. Au niveau du Parc National d'Ifrane

Le parc national d'Ifrane a été créé en octobre 2004. Il s'agissait d'un des objectifs du projet d'aménagement et de protection des massifs forestiers d'Ifrane, notamment sa composante biodiversité.

Le projet Ifrane, financé par l'AFD, a donc permis de mettre en place des démarches de concertation et d'intégration des acteurs au processus de création et de mise en place du parc.

En 2006, les autorités marocaines ont décidé d'étendre le parc d'Ifrane et de créer un autre parc limitrophe sur la province de Khénifra afin de couvrir une bonne partie des cédraies du moyen atlas.

Ceci a amené l'équipe du projet à mettre en place les

démarches nécessaires à cette extension : études de biodiversité couvrant la zone d'extension, actualisation du plan d'aménagement et de gestion.

C'est ainsi que le plan d'aménagement et de gestion a été approuvé en 2008 par le HCEFLCD et un budget programme a été mis en œuvre permettant d'assurer une cohérence des programmes prévus par le projet sur le territoire du parc.

Il concerne les axes de travail prévus par le PAG :

Axe 1 : Conservation de la biodiversité et gestion écologique des milieux

- Surveillance et contrôle : équipements, formation, matérialisation
- Conservation des habitats et des espèces et restauration des milieux naturels et des dynamiques végétales
- L'aménagement forestier : vers une gestion forestière, productive et écologique
- Suivi écologique et études (améliorer les connaissances, suivi biodiversité)

Axe 2 : Gérer et exploiter durablement les ressources naturelles du parc au bénéfice des populations locales

- La gestion concertée et la réhabilitation des parcours pour une amélioration des productivités et la restauration de l'équilibre sylvo-pastoral
- Les modalités et conditions d'exploitation durable des forêts permettant de satisfaire les nécessités de régénération ainsi que les besoins en bois (BO, BF)
- Actions et moyens visant à assurer une exploitation durable de l'ensemble des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des riverains/usagers directs du parc et de la forêt.

Axe 3 : Valoriser les patrimoines et les produits naturels locaux

- Valorisation des sites patrimoniaux et développement d'un tourisme durable, respectueux des milieux et des espèces
- Création de plus-values locales à partir de filières de transformation des produits locaux.

• **Axe 4 : Sensibiliser et éduquer à l'environnement, et améliorer la communication et la concertation**

- Développement de supports, d'outils d'éducation spécifiques pour les élus (urbanisme et protection des paysages, ...) et de modalités d'information et de sensibilisation adaptés aux groupes cibles (ex : les éleveurs, les exploitants forestiers)
- Création et mise en réseau d'outils d'information et d'éducation à l'environnement permettant de mailler le territoire (DayetAoua, Ifrane, Azrou, Afenourir, Timahdit...)
- Actions d'éducation à l'environnement des scolaires, des jeunes et des étudiants : en partenariat avec les associations et le CEIRD
- Création de supports de communication pour faire circuler l'information entre les partenaires sur le territoire du parc (lettre d'information, exposition...)
- Actions de formation pour les professionnels (forestiers, filière bois) et les institutionnels
- Améliorer la concertation sur les stratégies de développement des territoires afin de les rendre cohérentes et compatibles avec la stratégie du parc national d'Ifrane.

1.4.2. Au niveau du parc national de Toubkal

Depuis sa création en 1942, le PNTb a fait essentiellement l'objet d'une gestion forestière. En 1993, il a bénéficié de son premier plan d'aménagement, dans le cadre de l'élaboration du plan Directeur des aires Protégées du Maroc.

La mise en œuvre de ce premier plan d'aménagement a été accompagnée par les projets de coopération technique maroco-allemande AGRN, dans un premier temps, et PRO-NALCD, par la suite. Cet accompagnement a porté essentiellement sur la gestion participative et la mise en place de réserves clôturées. Le PGAP/GEF est arrivé plus tard, surtout sur des aspects équipement et infrastructure.

En 2007, un projet-programme pour le développement et la valorisation du parc national de Toubkal (2008 – 2010) a été élaboré et validé au niveau du HCEFLCD.

Ce projet de programme triennal s'articulait autour de 4 axes d'intervention :

- Appui et encouragement de la recherche scientifique et du suivi écologique, afin d'identifier les actions à entreprendre en urgence pour la réhabilitation de certaines espèces faunistiques et floristiques et arriver à inverser progressivement le processus de dégradation du site

- Promotion de modes de gestion durable et de valorisation des ressources naturelles, en vue d'une meilleure exploitation des ressources naturelles, avec un effet d'entraînement sur la dynamique du développement rural
- Valorisation du parc sur le plan éco-touristique et orientation de l'activité actuelle dans le sens d'un tourisme durable
- Promotion du parc en tant qu'espace de sensibilisation et d'Education relative à l'Environnement et sa mise à disposition du grand public, en particulier les jeunes

Une action transversale de ce projet programme consistait en la mise en place d'un comité consultatif, dont l'objectif allait être d'associer les différents acteurs institutionnels, scientifiques, de la société civile et économique dans la gestion du PNTb, tel que recommandé dans le PAG.

La mise en œuvre de ce programme a permis de promouvoir le PNTb auprès de l'ensemble des acteurs, non seulement comme un espace protégé, mais aussi et surtout comme support pour un développement socio-économique durable. Sur le plan opérationnel ceci s'est traduit par l'adoption d'une démarche progressive.

Une première phase a permis de concrétiser les partenariats dans différents domaines (tourisme, suivi écologique et recherche scientifique, appui socio-économique à la conservation, etc.) à travers l'implication des acteurs selon leurs compétences, dans la planification et la mise en œuvre des différents programmes du plan d'aménagement et de gestion.

Suite à la promulgation de la loi 22 – 07, relative aux aires protégées, en 2010, le PNTb, comme tous les autres parcs nationaux existants à cette date, doit être reclassé dans l'une des catégories d'aires protégées définies par cette nouvelle législation, et bénéficier par la suite d'un plan d'aménagement et de gestion concerté, dont la mise en œuvre permettrait de passer à une autre échelle d'intervention, dont l'aboutissement serait l'intégration du Parc National du Toubkal dans le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire.

1.5. Conclusion :

La faiblesse des actions scientifiques dans les PN est attribuable en bonne partie au manque de financements pour ce type d'activités et au déficit de ressources humaines compétentes dans les équipes de parcs, (pas de plan de gestion actualisé avec des opérations scientifiques bien déterminées, absence de comités scientifiques, etc.).

Avec une action scientifique aujourd'hui encore très limitée, il sera important de développer pour l'avenir une vraie stratégie visant au développement des activités scientifiques dans les parcs, qui pourra notamment passer par la mise en place de techniciens spécialisés sur ces sujets dans les équipes, la mise en place systématique de comités scientifiques dans les PN, la mobilisation de partenaires financiers, l'établissement de collaborations plus fortes qu'aujourd'hui avec les universités marocaines et étrangères, etc.

Un effort pourra en particulier porter sur la meilleure compréhension de la fonctionnalité des milieux (avec par ex. une identification des besoins des espèces en zones de reproduction, de refuges, des corridors, etc., et des besoins de connexion entre ces espaces). Afin de mieux guider la gestion des territoires, il y a en effet nécessité de passer d'une connaissance «académique» de la ressource à une véritable compréhension du fonctionnement des écosystèmes (un bon exemple à ce propos est le travail de l'Université de Rennes qui a été réalisé sur le singe Magot, au parc national d'Ifrane).

Un véritable suivi écologique mériterait d'autre part d'être mis en place dans les parcs de façon progressive. Il sera important de l'ancrer à une réflexion au niveau national sur le suivi en général dans les AP, de façon à ce qu'il y ait une action concertée et complémentaire en la matière. Un tel suivi permettrait notamment de mesurer l'incidence des actions menées sur les parcs. Cela nécessite que les équipes des parcs soient correctement constituées et qu'elles aient acquis une véritable culture en matière d'écologie. Le rôle de l'assistance technique apportée par les projets d'appui pourrait être important sur ce sujet.

Un véritable suivi écologique mériterait d'autre part d'être mis en place dans les parcs de façon progressive. Il sera important de l'ancrer à une réflexion au niveau national sur le suivi en général dans les AP, de façon à ce qu'il y ait une action concertée et complémentaire en la matière. Un tel suivi permettrait notamment de mesurer l'incidence des actions menées sur les parcs.

2. ANALYSE SWOT AU NIVEAU DES DEUX ZCB

2.1. Parc National d'Ifrane

FORCES	FAIBLESSES
<p>Sur le plan environnemental/écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études sur la biodiversité ont contribué à améliorer les connaissances du territoire • Importante mise à niveau des connaissances qui a permis de lancer des premières réflexions en terme de gestion et de valorisation • Des connaissances améliorées (singe magot, dépérissement du cèdre) qui permettent de commencer à mettre en œuvre de nouvelles pratiques sylvicoles <p>Sur le plan socioéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect des mises en défens qui sont une véritable gestion concertée du territoire <p>Sur le plan des efforts des parties prenantes, impliquées dans la conservation et la gestion du PNIfr :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des complémentarités avec les partenaires institutionnels et d'autres initiatives (INDH, Réseau Biosphère, Réseau Forêts modèles, AESVT, GE-PROM etc.). • Une large concertation adaptée pour la reconnaissance du projet et du PNI • La concertation a permis une bonne appropriation du projet, du Parc National et des actions. Elle est à la base des premières avancées en termes de gestion concertée du territoire • Le projet a réussi à fédérer des parties prenantes souvent méfiantes • Le parc a conduit véritablement à emmener les parties prenantes à avoir une autre perception des acteurs entre eux et du territoire 	<p>Sur le plan environnemental/écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ressources en eau en diminution et menacées • Surpâturage généralisé • Difficultés de régénération <p>Sur le plan socioéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation touristique à forte saisonnalité et irrégularité, et des pratiques qui se diversifient peu avec des impacts forts sur les sites naturels <p>Sur le plan des efforts des parties prenantes, impliquées dans la conservation et la gestion du PNIfr :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistance d'une certaine méfiance vis-à-vis de l'approche du parc, surtout en ce qui concerne le développement du tourisme dans le parc

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Sur le plan environnemental/écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle loi, permettant la maîtrise de la protection des espèces et des habitats, d'importance pour la conservation de la biodiversité • L'obligation, par la loi 22-07, de doter le parc national d'un plan d'aménagement et de gestion concerté • L'approbation du plan d'aménagement et de gestion du parc, par arrêté du Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, et après avis d'une commission interministérielle ; ce qui le rend imposable à tous les acteurs et parties prenantes <p>Sur le plan socioéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de conclure, dans un cadre légal (loi 22 – 07), des conventions pour l'exercice des droits d'usage reconnus aux populations locales concernées ou de conventions pour la mise en œuvre et le suivi des programmes de gestion <p>Sur le plan des efforts des parties prenantes, impliquées dans la conservation et la gestion du PNIfv :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un cadre légal pour le partenariat et la délégation de la gestion, partielle ou totale, du parc national 	<p>Sur le plan environnemental/écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attaques du singe magot sur les cèdres • Forte dégradation des milieux humides • Fragmentation et dispersion des sites relictuels d'intérêt biologique/écologique • Diminution des parcours au détriment de l'agriculture consommatrice d'eau (arboriculture) <p>Sur le plan socioéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources naturelles du parc restent encore la base de l'économie locale, surtout au niveau de la zone périphérique notamment le bois de feu et les parcours • Persistance des problèmes d'accès incontrôlé à la ressource (non ayant droits) • Persistance de la fréquentation touristique incontrôlée du parc

2.2. Parc National de Toubkal

FORCES	FAIBLESSES
<p>Sur le plan environnemental/écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accumulation d'informations et de connaissances, permettant de bien définir et planifier les actions de conservation des habitats et des espèces à l'échelle du parc • Démarche participative et partenariale dans la programmation et la mise en œuvre du PAG • Forte individualisation du parc national sur le terrain <p>Sur le plan socioéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gain de confiance des populations locales • Etablissement de conventions de partenariat/coopération, autour de projets concrets, avec des ONG locales • Mise en fonction de l'écomusée du PNTb <p>Sur le plan des efforts des parties prenantes, impliquées dans la conservation et la gestion du PNIfr :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une équipe consistante et compétente, pour la gestion du parc • Démarche patrimoniale et partage des responsabilités entre les différents intervenants dans l'aménagement du territoire • Etablissement de conventions avec les partenaires, dans la gestion 	<p>Sur le plan environnemental/écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistance de la dégradation de certaines ressources naturelles, surtout au niveau de la zone périphérique du parc <p>Sur le plan socioéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non maîtrise de la gestion de la fréquentation touristique ; le «produit Parc» reste très peu connu des acteurs du tourisme, et d'un autre côté, les retombées économiques au niveau local sont très limitées • Entrée en «dormance» de certaines conventions de partenariat/coopération, conclues avec des groupements d'intérêt économique, de la population locale <p>Sur le plan des efforts des parties prenantes, impliquées dans la conservation et la gestion du PNIfr :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistance d'une certaine méfiance vis-à-vis de l'approche du parc, surtout en ce qui concerne le développement du tourisme dans le parc

OPPORTUNITES	MENACES
<p>La plupart des opportunités sont offertes, au niveau national et pour toutes les aires protégées, par la nouvelle législation sur les aires protégées (la loi 22 – 07, relative aux aires protégées).</p> <p>Sur le plan environnemental/écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle loi, permettant la maîtrise de la protection des espèces et des habitats, d'importance pour la conservation de la biodiversité • L'obligation, par la loi 22-07, de doter le parc national d'un plan d'aménagement et de gestion concerté • L'approbation du plan d'aménagement et de gestion du parc, par arrêté du Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, et après avis d'une commission interministérielle ; ce qui le rend imposable à tous les acteurs et parties prenantes <p>Sur le plan socioéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de conclure, dans un cadre légal (loi 22 – 07), des conventions pour l'exercice des droits d'usage reconnus aux populations locales concernées ou de conventions pour la mise en œuvre et le suivi des programmes de gestion <p>Sur le plan des efforts des parties prenantes, impliquées dans la conservation et la gestion du PNIf r :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un cadre légal pour le partenariat et la délégation de la gestion, partielle ou totale, du parc national • Une équipe du parc, consistante et ayant accumulé une belle expérience 	<p>Sur le plan environnemental/écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistance de certains facteurs de perturbation de la faune du parc, liés aux activités touristiques et sportives • Les occupations et les constructions illégales sévissent depuis peu sur le PNTb <p>Sur le plan socioéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources naturelles du parc restent encore la base de l'économie locale, surtout au niveau de la zone périphérique • Persistance de la fréquentation touristique incontrôlée du parc <p>Sur le plan des efforts des parties prenantes, impliquées dans la conservation et la gestion du PNIf r :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méfiance et non adhésion totale de certains acteurs locaux (parmi les collectivités locales et les organisations de la société civile) aux démarches adoptées par le parc

2.3. Synthèse et conclusions

Parc National d'Ifrane :

Le parc national d'Ifrane a connu une avancée considérable au vu de sa date de création en 2004. En effet, au bout de 10 ans, il est devenu visible vis-à-vis des acteurs locaux, nationaux et internationaux. Cela a été rendu possible grâce au dynamisme lancé par l'avènement d'un projet novateur en approche, mais également lourd en investissements et qui a donc permis de répondre à un certain nombre de préoccupations, besoins et priorités des acteurs locaux.

Aujourd'hui, les acteurs sont mieux organisés pour défendre leurs intérêts et être des interlocuteurs valables du parc.

Malgré ses importants acquis, la fin du projet a connu le départ de presque tous les membres de l'équipe qui détiennent l'historique de l'évolution et ayant tissé des partenariats importants.

Une reconstitution a été faite depuis 2010 (date d'achèvement du projet), mais le parc a besoin d'un réel dynamisme par la mise en œuvre de ses instances de gouvernance et une reconnaissance institutionnelle plus forte.

Parc National de Toubkal :

Au stade où il est actuellement, le PNTb a réalisé des acquis importants dans les domaines de conservation et de développement et procède progressivement à l'intégration des démarches et approches préconisées par le Plan Directeur des Aires Protégées (PDAP) : démarche participative et partenariale dans la programmation et la mise en œuvre du PAG, démarche patrimoniale et partage des responsabilités entre les différents intervenants dans l'aménagement du territoire.

Malgré ces importants acquis et réalisations, la gestion du Parc National du Toubkal reste assez problématique, dans le sens où la notion de zone périphérique (62 000 ha/plus de 130 douars) y est une réalité. Le PNTb est sujet à une forte dégradation sous l'effet de l'action anthropique : les ressources naturelles sont au cœur de l'économie locale et constituent la base même de survie pour les riverains. Il s'avère donc évident que le développement de ce parc est

Malgré ces importants acquis et réalisations, la gestion du Parc National du Toubkal reste assez problématique, dans le sens où la notion de zone périphérique (62 000 ha/plus de 130 douars) y est une réalité.

inconcevable sans que soient prises en compte toutes les interactions fonctionnelles avec le monde rural.

Par ailleurs, à la différence de nombreux parcs nationaux, la région du PNTb connaît un essor touristique très important (l'attrait le plus remarquable étant le sommet du Toubkal). Néanmoins, le «produit Parc» reste peu connu des acteurs du tourisme, et d'un autre côté, les retombées économiques au niveau local sont très limitées.

Compte tenu de cette réalité, et afin de concilier conservation et développement durable, le Parc National du Toubkal se doit de procéder selon une logique d'acteurs et de partage des responsabilités. Son action à lui seul n'est pas suffisante, vue l'ampleur de la tâche.

L'orientation à retenir, pour le PNTb, est donc de mobiliser l'ensemble des acteurs autour du «projet Parc» et de les amener à contribuer de façon effective à son développement, en vue de le positionner, au niveau local et régional, non seulement comme outil de conservation de la biodiversité, mais aussi et surtout comme instrument de développement économique et social durable.



3. ANALYSE ET ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

3.1. Mise en œuvre du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc National d'Ifrane

3.1.1. Conservation et réhabilitation des espèces et des habitats

Mise en œuvre d'un zonage de protection

Le PAG approuvé par le HCEFLCD en 2007, a identifié et cartographié un zonage de protection à mettre en place :

- 3 zones naturelles protégées biologiques (ZNP) : 412 ha en protection
- 6 ZNP Faune dont 2 sites RAMSAR / SIBE : 7200 ha dont 1200 ha en protection
- 9 sites naturels gérés (SNG) dont 4 SIBE : 10.680 ha en gestion conservatoire ouverte
- Des ZURN : zones d'utilisation durable des ressources naturelles

Depuis l'approbation du PAG, les zones naturelles protégées biologiques (ZNP biologiques) et les zones naturelles protégées pour la faune (ZNP faune) ont été fermées et aucune action n'est prévue sur ces espaces hormis le suivi scientifique.

Les autres zones ne sont pas encore matérialisées sur le terrain.

Régénération /reconstitution de la cédraie

Sur le parc d'Ifrane la régénération de la Cédraie (suite à la dégradation des peuplements en particulier à cause de la pression de l'élevage et d'une sylviculture trop conservatrice), et les actions sylvicoles pouvant participer à restaurer et pérenniser la Cédraie ont été à la base de la construction du projet AFD-Ifrane. L'enjeu de la Cédraie, comme écosystème remarquable et comme ressource naturelle approvisionnant une filière importante pour la région (bien qu'assez vétuste et artisanale), a toujours été l'enjeu majeur pour le territoire d'Ifrane.

3.1.2. Gouvernance et gestion participative

La gestion participative concertée des ressources est un axe fondamental des actions menées pour assurer la régénération et la pérennisation de la Cédraie.

La mise en place des contrats de gestion sylvopastorale depuis 2007 est une action très innovante au niveau du parc national d'Ifrane qui continue à faire tâche d'huile sur plusieurs territoires du parc. L'objectif était de réaliser des plans d'aménagement et de gestion qui traitent de façon intégrée les problématiques forestières et pastorales, afin de réduire la pression et les dégradations sur le milieu forestier (par le respect des zones mises en défens pour la restauration de la Cédraie, l'incitation des usagers à organiser leurs pratiques dans des associations sylvopastorales, des coopératives forestières et des groupements d'éleveurs).

Ces contrats n'ont, par contre, pas eu pour objectif de rechercher les voies d'une maîtrise du surpâturage et de la réduction du nombre de têtes de bétail sur le territoire. Ils sont l'aboutissement d'une démarche de concertation qui a commencé, dans le cadre du projet AFD-Ifrane, et qui a focalisé une grande part des énergies de l'assistance technique et de l'équipe du parc national.

Dès 2001, préalablement à la phase de concertation, le projet a initié des actions financées par le syndicat intercommunal devant répondre aux premières attentes de la population locale (aménagement hydro-agricoles, création de points d'eau, fertilisation des parcours, traitement du cheptel, etc.). L'objectif visait à faire reconnaître le projet localement et à encourager l'adhésion de la population et des partenaires à l'esprit du projet.

Une large concertation a été entreprise et a suivi 4 étapes principales : (1) la réalisation d'un diagnostic participatif global sur l'ensemble du territoire de la province, (2) une phase d'information et de communication réalisée grâce à 42 ateliers dont 1 au niveau provincial, 8 communaux et 33 dans les fractions, (3) une phase d'atelier de concertation au niveau des 33 fractions, (4) une phase de finalisation et de priorisation qui a réuni individuellement les 33 fractions, les communes et les fractions et le niveau provincial.

Suite à ces phases de concertation, les négociations pour

Sur le parc d'Ifrane la régénération de la Cédraie (suite à la dégradation des peuplements en particulier à cause de la pression de l'élevage et d'une sylviculture trop conservatrice), et les actions sylvicoles pouvant participé à restaurer et pérenniser la Cédraie ont été à la base de la construction du projet AFD-Ifrane.

l'établissement des contrats sylvo-pastoraux ont été entreprises. Sept contrats ont été passés entre 2007 et 2009 (avec en particulier : mises en défens et indemnités, dépressages, bois de chauffage et feuillage pour le bétail, amélioration des parcours collectifs et actions de développement).

Un des points positifs de ces contrats est qu'ils sont le premier pas d'une véritable démarche de gestion participative. Les zones mises en défens pour 24 ans, sont surveillées par les membres du groupement ou de l'association. Il y a donc une réelle appropriation de la démarche par les éleveurs. Les zones de mises en défens ne sont plus uniquement des secteurs où l'administration forestière n'est là que pour exercer son pouvoir de répression en cas de non respect des limites.

3.1.3. Programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement

Pour le parc national d'Ifrane, l'éducation à l'environnement est une action du PAG. Les animations en faveur de l'environnement ont été très nombreuses tout au long du projet Ifrane.

Ce thème a largement permis de faire reconnaître le parc dans la région, et a favorisé les échanges avec le milieu scolaire et entre les associations. Son impact sur les enfants est important et participe à une forte sensibilisation des milieux urbains à la nature.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre ont été en particulier :

- Des formations organisées par la GIZ et le HCEFLCD pour les animateurs du parc / 40 à 50 animations par an en milieu scolaire dans le cadre d'une convention entre le parc national et le Ministère de l'Éducation
- Des animations pendant les vacances au profit des enfants des colonies (environ 150 à 160 enfants/an) / des animations spécifiques pour les écoles périurbaines de la Province
- Une formation de 50 enseignants
- Une distribution de manuels éducatifs dans l'optique de la création et la mise en réseau des clubs d'environnement dans les établissements scolaires / l'organisation d'une colonie de vacances parc national d'Ifrane pour

les écoliers vivant à la périphérie du parc (en partenariat avec la DPJS, l'AESVT et le corps de la paix)

- Le démarrage de la démarche de labellisation eco écoles auprès de sept établissements scolaires (porté par la fondation Mohamed VI pour l'environnement)
- La préparation de supports pédagogiques par le PN : panneaux, photographies, présentation power point, jeux, etc. / la réalisation d'animations avec les associations : AESVT, GREPOM, Al Akhawayne, Association du val d'Ifrane, Fondation Marocaine de la nature et l'homme, etc.
- Le soutien à des microprojets d'éducation à l'environnement portés par des associations locales (pièces de théâtre, découverte du site Ramsar d'Afnourir, etc.)

Enfin un écomusée et une salle d'éducation à l'environnement ont été intégrés à la maison du parc, construite à Azrou et qui pourrait être à l'avenir un outil efficace et attractif pour le parc national.

3.1.4. Développement socio-économique durable

Actions d'appui au développement de l'écotourisme

L'écotourisme a été une sous-composante majeure de la composante biodiversité du parc d'Ifrane. Les principales réalisations ont été

1. Un plan de développement écotouristique de la province et la préparation d'une stratégie
2. La mise en œuvre de premières actions de signalétique, d'aménagement des aires d'accueil, d'itinéraires de découvertes, d'organisation et sensibilisation de groupes d'acteurs
3. De soutien par l'intermédiaire de l'association ADRAR, d'un peu plus d'une douzaine de projets locaux, directement en lien avec l'écotourisme, l'artisanat ou le renforcement de production de produits naturels comme le miel

Parmi les réussites, il faut souligner la fabrication et la vente de produits locaux (tapis, confiture de cerise, lichens, plantes aromatiques) sur 10 points de vente qui rapportent de 1400 à 3000 DH/mois et la constitution du réseau CEDRE qui réunit différents acteurs et une dizaine d'hébergeurs.

Des formations ont été organisées : pour la réalisation d'une charte de la qualité de l'accueil, sur l'hygiène et la restauration, l'interprétation du paysage et de la flore. Le CEDRE a participé au salon national de l'agriculture en 2008 et en 2009.

Le parc national d'Ifrane a réalisé plusieurs topoguides avec la délégation provinciale du tourisme, les hébergeurs et quelques guides (2007, 2008). Ils couvrent un réseau de 120 km en 7 circuits possibles.

Enfin, suite aux études stratégiques sur l'écotourisme, un atelier international et un □EDUCTOUR □ ont été organisés en octobre 2008 pour présenter le parc national, son développement, ses problématiques environnementales et ses partenaires. Il a permis de concrétiser des partenariats avec Pays cœur d'Hérault.

De 2005 à 2008, 2 membres de l'équipe du parc national se partageaient ce thème, l'une pour la gestion des investissements, l'autre pour les animations (soutenu par 3 animateurs). Depuis 2009, une seule chargée de mission du parc assure l'ensemble des tâches liées à ce thème plus la gestion de l'éducation à l'environnement et la gestion des contrats agro-sylvo- pastoraux.

Activités génératrices de revenus

Au parc national d'Ifrane, une composante «développement des AGR » a fait l'objet d'une convention entre le HCE-FLCD, l'INDH et l'association ADRAR. Elle avait pour objet le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'appui aux microprojets des associations locales. Des formations ont été organisées pour les associations et les coopératives (165 personnes dont 24 femmes).

Les projets ont permis d'obtenir des résultats intéressants (valorisation de la production de cerise et des lichens, développement des cultures de PAM et de l'apiculture, tissage, éducation à l'environnement, sensibilisation à l'environnement (théâtre), promotion écotourisme (site Internet), amélioration de structures d'accueil).

En juin 2007, un second appel à projet a été lancé et a permis d'en retenir 9 autres (aménagement d'un oued pour la pêche de loisir, aménagement des gîtes de montagne, aviculture et apiculture).

Les projets entrepris ont permis le développement de productions locales (confiture de cerise, plantes aromatiques, miel) qui sont commercialisées dans les sites touristiques.

Aujourd'hui, cette composante a connu une convergence avec l'INDH et continue à appuyer les produits de terroir.

3.1.5. Mise en place des infrastructures et des équipements du parc

Le parc d'Ifrane, a bénéficié du projet AFD-Ifrane pour se doter des équipements nécessaires à son bon fonctionnement.

La Maison du parc a été construite à Azrou pour accueillir l'équipe de gestion du projet, un écomusée et une salle d'éducation à l'environnement. L'écomusée constitue un outil efficace et attractif pour le parc.

L'ensemble de la signalétique a été mis en place dans le cadre du programme éco-touristique du parc national. Les portes d'entrée du parc sont clairement identifiées, et un aménagement des sites grands publics a été mis en place.

Une action importante était la construction des cabanes en bois pour les vendeurs des articles sur 4 sites touristiques. L'objectif était de les associer à la gestion des sites touristiques (sensibilisation et surveillance des singes contre le braconnage, gestion des déchets, vente des produits de terroirs des coopératives appuyées par le parc). Ces vendeurs d'articles ont été organisés dans des associations et des conventions de partenariat ont été mises en place sur deux sites : cèdre Gouraud et Moudmame. Ce dernier abrite une infrastructure importante dans le parc qui est la maison de la cédraie et qui jouera un rôle important en matière d'écotourisme et d'éducation à l'environnement.

3.2. Mise en œuvre du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc National de Toubkal

3.2.1. Conservation et réhabilitation des espèces et des habitats

Régénération/reconstitution des thuriféraires de Tizi M'Ziq et Aksoual

Des actions de régénération ont été financées dans le cadre du PGAP/GEF sur une superficie de 75 ha, pour les thuriféraires de Tizi M'Ziq et d'Aksoual.

Opérations d'introduction de faune

Les principales actions en matière de réhabilitation de la faune sauvage au PNTb, ont eu lieu hors du site du parc proprement dit.

Avec l'appui du projet AGRN, la réserve d'Amassine a été aménagée en 1996, initialement pour la Gazelle de Cuvier. Mais l'introduction de Mouflons en 1999 et la présence de chiens errants ont fait disparaître la population de Gazelles. La population de Mouflons s'y est développée et des prélèvements ont déjà permis des réintroductions sur d'autres sites au Maroc.

La création de la Réserve Zoologique de Takherkhort, en 1969, a permis la préservation de la chênaie verte de la forêt de Goundafa et du Mouflon à manchettes, qui fréquente le site du parc.

Réhabilitation du Gypaète barbu sur le massif du Toubkal

Une convention de partenariat a été signée, entre le PNTb, l'Institut Scientifique de Rabat, GREPOM-BirdLife, le CAF de Casablanca et la Kasbah du Toubkal afin de mettre en place un programme de préservation du Gypaète barbu.

3.2.2. Gouvernance et gestion participative

Dans le parc de Toubkal, une quinzaine de Plans de Développement des Douars (PDD) a été réalisée, d'abord par l'équipe du parc appuyée par le projet AGRN, puis avec le renfort apporté par les deux animateurs recrutés par le PGAP/GEF.

Finalement, comme le nombre de douars concernés était trop important (plus de 150) et que les besoins mis en évidence n'étaient pas spécialement en lien avec les objectifs d'un parc national (équipements matériels), il y a eu une réorientation avec une approche par vallée, avec identification d'une vocation par vallée et la mise en place d'un Plan d'Aménagement de vallée, avec en particulier le développement d'un projet PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales) dans la vallée d'Agoundis, sur 9 douars.

De façon générale, sur ce parc (mais cela a aussi été relevé dans d'autres), des associations locales mettent en avant que les relations ont changé depuis les années 2000 entre le PN et la population.

Ce n'est plus un rapport conflictuel basé sur une position autoritaire des Eaux et Forêts (protection de la forêt), mais un rapport de collaboration pour le développement d'AGR alternatives.

Il y a eu un essai de mise en place d'un Comité de vallée dans la vallée d'Ijoukak, qui n'a pas abouti, mais qui serait plus un outil de concertation du parc.

3.2.3. Programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement

L'éducation-sensibilisation relative à l'environnement est une des principales thématiques d'action du PAG du parc national de Toubkal.

Au PNTb, les expériences en matière d'éducation-sensibilisation relative à l'environnement, qui ont été appuyées par le projet AGRN, ont été plus difficile à réaliser.

Une approche progressive a permis la mise en place d'un Comité d'éducation relatif à l'environnement, pour la réalisation de documents, la préparation de circuits et d'une promotion, la formation d'animateurs nature et l'organisation de visites guidées.

Les projets éducatifs étaient en particulier structurés autour de 2 circuits pédagogiques portés par 2 associations (l'AES-VT et l'AAMHNM).

Les principales réalisations du PNTb, dans ce domaine d'action sont :

- Mise en place du Circuit vert de Tamadote de 6 km, à proximité de l'écomusée, à la sélection et la formation (avec PRONALCD) d'une vingtaine d'Animateurs Volontaires pour la Nature (AVN)
- Réalisation d'un programme d'éducation à l'environnement qui a été promu auprès des écoles en 2009
- Réalisation et l'habillage de l'écomusée de Tamadote (inauguré en 2009) a aussi été une action forte en matière d'éducation à l'environnement, qui a donné lieu à l'intervention de nombreux acteurs, avec la mise en gestion de l'écomusée

3.2.4. Développement socio-économique durable

Actions d'appui au développement de l'écotourisme

Les expériences en matière d'écotourisme au PNTb en sont encore à leur début, mais sont intéressantes en termes de développement d'une activité génératrice de revenus.

Sur le parc de Toubkal, des actions tournées vers l'écotourisme ont été réalisées mais restent encore limitées :

- Quelques opérations de réhabilitation/construction de gîtes d'étape ont été menées
- Des formations ont été organisées : une formation au profit des gîteurs, sur l'hygiène, l'accueil et la cuisine une formation de guides en 2006 (sur fonds du PGAP)

- L'association des muletiers Tamount de la vallée Ait Mizane a bénéficié en 2004 d'une action autour de la construction de l'écurie des mulets d'Imlil
- Une démarche par vallée pour l'appui au développement du tourisme durable dans la vallée d'Ait Mizane a été initiée (sur le principe de celle menée dans la vallée de l'Agoundis sur le thème des PAM)

Activités génératrices de revenus

De nombreuses pistes de développement des AGR ont et sont encore actuellement explorées dans le PNTb.

L'approche initialement par douar (PDD) s'est adaptée progressivement aux réalités du terrain de ce parc avec une approche plus récente par vallée, portant sur une vocation de la vallée.

Une démarche de ce type a abouti dans la vallée de l'Agoundis (projets PAM concernant 9 douars) et une autre a été tentée dans la vallée d'Ait Mizane sur le thème de l'éco-tourisme.

Les principales réalisations de ce projet PAM ont été : la mise en place de nouvelles techniques d'exploitation (fauchage au lieu d'arrachage), et de valorisation (fabrication d'huiles essentielles), d'une coopérative et de ses locaux (bureaux, laboratoire, distillation, dépôt) et de nouvelles modalités de commercialisation (produits initialement vendus peu chers à des grossistes). Les principaux ingrédients identifiés comme ayant permis la mise en place de ce projet PAM sont en particulier :

- L'appui de la démarche sur une activité préexistante
- La réalisation d'études préalables par des spécialistes (sociologues, agronomes, etc.)
- Le développement d'un vrai partenariat local (ateliers participatifs, création d'une coopérative), avec implication de la population dans la définition, mais aussi dans la gestion du projet
- L'implication et la coordination de nombreux partenaires : l'équipe du parc, l'INDH, la commune rurale d'Ijoukak, l'INRA de Rabat, la GIZ, la CADEFA

D'autres expériences plus ponctuelles de développement d'AGR menées sur le parc ont été portées par les associations locales et les projets d'appui au parc, mais avec des résultats très variables et n'ont pas toujours été bien maîtrisées par le parc et les projets ; comme par exemple l'implantation de métiers à tisser, pour tissage artisanal de tapis, ou certaines implantations de ruchers à Tassa Ouirgane, dans le cadre des activités du projet AGRN, entre 1996 et 2000.

3.2.5. Mise en place des infrastructures et des équipements du parc

Sur le parc de Toubkal, une signalétique a été mise place (en particulier panneaux d'entrée des vallées en 2004). Jusqu'en 2008, le parc a surtout bénéficié du budget du PGAP/GEF, pour son équipement.

La réalisation de l'écomusée de Toubkal a été une réussite, il s'est agi d'une intervention multi-acteurs sur plusieurs années avec notamment la contribution de la SPANA en matière de prestation de communication (habillage). Il a été inauguré fin 2009 et sa gestion a été déléguée à la fondation des œuvres sociales des eaux et forêts (FOSEF).

Après plus de deux ans et demi de fonctionnement, cette gestion déléguée constitue une première expérience à capitaliser pour les autres parcs. La FOSEF a recruté un animateur qui assure le fonctionnement de l'écomusée et elle a pu couvrir ses charges de fonctionnement, en dégageant un certain bénéfice.

L'écomusée devient de plus en plus visible notamment pour les agences de voyage de la région et il y aurait sûrement un effet accélérateur sur sa gestion. Il constitue de ce fait le premier dispositif pour autofinancement d'une infrastructure de parc au Maroc.

3.3. Principales contraintes entravant la mise en œuvre des PAG

- Manque de suivi et évaluation des actions des PAG. La plupart des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des PAG des parcs ne font pas l'objet d'un suivi, pour pouvoir évaluer leurs effets socioéconomiques ou sur la biodiversité.
- Défaillance de certaines approches. Par exemple, au PNIF, si du point de vue de la protection des ressources naturelles, l'accroissement des zones mises en défens et de leur respect dans les zones sous contrat est une avancée significative, on ne peut pas occulter un point faible de la démarche, qui ne compense ce prélèvement de surface que par la fourniture d'un appoint de fourrage par les opérations de dépressage (ce qui devrait réduire les écimages de Cèdres) et par l'amélioration des parcours par fertilisation ; d'où un risque très grand d'augmentation de la pression sur ce qu'il reste de surface disponible. Cette problématique n'a été vue que dans le cadre d'une amélioration des conditions de parcours à cheptel constant et en aucun cas en mettant en avant le problème du surpâturage déjà existant et le risque de son intensification.

- Manque de disponibilité et de professionnalisme des ONG, impliquées dans la gestion de certains aspects des parcs (écotourisme, éducation à l'environnement...). Ce qui fait que les relations entre le parc et les associations sont souvent difficiles.
- La difficulté de concrétiser les projets entrepris dans le cadre de conventions entre les parcs et les ONG, souvent en raison de l'absence d'un cadre légal, permettant de formaliser les dites conventions.
- Déséquilibre, voir absence de compatibilité, entre les objectifs de protection des ressources naturelles et ceux de développement des revenus des populations locales, dans le cadre des projets de coopération entre les parcs et leurs populations.
- Faiblesse des capacités de gestion des structures des parcs et de leur «compétitivité» vis-à-vis des autres structures régionales du HCEFLCD.

3.4. Principaux besoins (en termes de connaissances, capacités, cadres réglementaires et institutionnel, et implication des parties prenantes) pour maîtriser la mise en œuvre des PAG

Renforcement des capacités des équipes des parcs et de leurs partenaires de la société civile, en matière de :

- Communication et sensibilisation
- Approche participative et approches de concertation des actions, de projets et de plans d'aménagement et de gestion, et partenariat
- Suivi et évaluation des PAG et suivi écologique

Définition de la structure de gestion d'un parc national (composition, compétences et missions de l'équipe), de son mode de fonctionnement et de son imbrication parmi les structures régionales du HCEFLCD.

Information/Formation des équipes des parcs et de leurs partenaires sur la nouvelle législation des aires protégées (la loi 22-07 et ses textes d'application).

3.5. Proposition de mesures, en vue d'une meilleure mise en œuvre des PAG

- Accompagner les actions de conservation et de réhabilitation des habitats et des espèces, au niveau des parcs, par des actions de concertation avec les populations concernées
- Mettre en place un suivi écologique dans les parcs, en concertation et en collaboration avec le milieu universitaire, en vue de mesurer l'incidence des actions en ma-

tière de conservation et de réhabilitation des habitats et des espèces

- Veiller à développer davantage l'approche participative, pour garantir la mise en place de la politique des parcs sur le terrain, à travers notamment :
 - i. le renforcement des capacités, autant des équipes des parcs que des représentants de la société civile, afin qu'ils puissent être des partenaires actifs et constructifs,
 - ii. la mise en place des structures ad hoc (comme en particulier des Comités de gestion des Parcs) pour que s'y formalisent les relations et les échanges entre les principaux partenaires que sont l'Administration et la société civile.
- Renforcer les programmes d'éducation à l'environnement et partager les expériences acquises dans les parcs, en impliquant davantage les ONG.
- Inscrire toutes les actions de développement de l'écotourisme dans les parcs, dans le cadre des orientations stratégiques en la matière, élaborées au niveau national.
- Mettre en place, former et maintenir des moyens humains en capacité d'assurer la promotion et la coordination des actions des PAG, visant la mise en tourisme des parcs.
- Etablir officiellement et former des équipes dans les parcs, afin d'assurer la pérennité des actions des PAG, et placer les parcs dans des bonnes conditions de développement. Les équipes des parcs doivent être correctement constituées et avoir acquis une véritable culture en matière de gestion des aires protégées.

En conclusion, il est recommandé d'activer l'application de la nouvelle loi sur les aires protégées (loi 22 – 07) et de ses textes d'application, ce qui permettrait d'assurer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion concerté, à son approbation et à sa mise en œuvre dans un cadre partenarial, pour chaque parc national.

4. ETAT DE CONSERVATION ET TENDANCES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AU NIVEAU DES DEUX SITES

4.1. Etat de conservation de la diversité biologique

4.1.1. Parc National d'Ifrane

La Flore du parc d'Ifrane est constituée de plus de 1.015 espèces végétales (soit plus de 22 % de la flore marocaine) avec un fort taux d'endémisme de 25% : 250 taxons (47 familles) endémiques du Maroc et 64 taxons endémiques de la région d'Ifrane.

34 espèces de mammifères observées dans la région du parc, sur les 101 signalées au Maroc (soit 33%) :

- 7 espèces disparues depuis le début du XXème siècle
- Reste : 3 espèces endémiques (magot, écureuil Berbérie, Macrosélide de Burzet), 5 espèces menacées (magot, chacal doré, caracal, chat ganté, loutre) et 3 espèces remarquables
- Manque inventaire des Chiroptères

209 espèces d'oiseaux observées dans la région du parc, sur les 452 signalées au Maroc (soit 50%) :

- 130 espèces nicheuses, 83 espèces migratrices, 95 espèces hivernantes; 36 oiseaux aquatiques et plus de 30 oiseaux forestiers
- 5 espèces d'importance mondiale (dont Sarcelle marbrée, Milan royal, Ibis Chauve), 18 espèces et sous-espèces endémiques et 32 espèces d'importance nationale (dont 9 espèces menacées : Tadorne casarca)
- 6 lacs d'importance internationale pour la conservation des oiseaux dont 2 sites RAMSAR (Tifounassine, Afenourir)

Le parc d'Ifrane est un sanctuaire de reptiles endémiques, rares ou remarquables au Maroc :

- 28 espèces identifiées : 6 amphibiens, 22 reptiles dont 7 espèces endémiques, 3 rares et 3 espèces menacées
- 102 espèces de papillons représentés sur 135 connus au Maroc (soit 75 % des espèces)
- 30 espèces de papillons diurnes endémiques du Ma-

ghreb et 11 endémiques du Maroc

- L'entomofaune du parc d'Ifrane comprend 49 espèces menacées dont 13 en voie d'extinction

Les enjeux de conservation du parc national d'Ifrane (et sa périphérie) sont liés aux habitats et zones géographiques suivants :

- Les zones humides et la préservation des refuges de l'avifaune (sites RAMSAR) et de la loutre : Lacs Afenourir et Tifounassine, oued Bekrit, DayetAoua, Oued Tizguit, Oued El Khala
- Les habitats forestiers et la faune forestière associée (notamment le singe magot et les carnivores) ;
 - Les différents types de cédraies préservées ou dégradées : Seheb, Michliffen, AghbalouiLaarbi, Senoual, AïnKahla, Aari n'Saa / Bekrit, Iniffif
 - Les chênaies vertes à préserver : Azrou / Kherzouza, Azrou/TiziOughmarine-Boujirirt
 - Les formations à pin maritime : Tamrabta
 - les formations de chêne zène : Jaaba
- Les habitats ouverts et la faune associée (secteurs limités pour l'entomofaune et l'herpétofaune) : prairies du Causse d'Ifrane, du secteur de JbelHebri, du Tizi n'Tretten, du secteur de Senoual, etc.
- Les sites emblématiques et paysages naturels et culturels, représentant des supports de l'activité tourisme : JbelHebri, cratère de Michliffen, cratère de LachmineIkatane, environs du Cèdre Gouraud, Ras el Ma, source Vittel, vallée des roches, cascade de l'oued Fellat, cascade de Zaouiat d'Ifrane, Aguelmame et Dayas
- Le patrimoine génétique : peuplements sélectionnés porte graines (existants et à définir)

Les pressions et dégradations anthropiques qui pèsent sur les milieux et habitats du parc d'Ifrane sont fortement perturbatrices des dynamiques et l'on peut globalement formuler le constat suivant, sur l'état de conservation de la biodiversité de ce parc :

- Tous les milieux sont concernés par des régressions
- On observe une forte dégradation des milieux humides (Dayas, lacs, oueds), malgré les statuts existants (RAMSAR)
- Malgré la connaissance partielle en 1994 des différents

Le PNTb se distingue surtout par la présence de la plus importante population de Mouflon à manchettes de l'Afrique du Nord. Cette population a été protégée grâce, notamment, à la création de la Réserve Zoologique de Takherkhort (RZT) en 1969. La protection que confère la RZT ne profite d'ailleurs pas uniquement aux Mouflons à manchettes, puisque des espèces rares ou disparues ailleurs y survivent : Porc-épic, Genette, Loutre, etc.

champs de la biodiversité au niveau de la province d'Ifrane, les expertises menées ces dernières années et jusqu'en 2006 sur l'étendue du parc et de sa périphérie montrent une fragmentation et une dispersion des sites relictuels d'intérêt biologique/écologique, avec un état de conservation préoccupant

4.1.2. Parc National de Toubkal

Le PNTb renferme le taux d'endémisme le plus élevé au Maroc en termes de flore, marqué par la présence de 23 espèces strictement endémiques au Parc National du Toubkal.

Le zonage de la végétation, de type altitudinal, offre tous les niveaux définis pour la zone méditerranéenne à l'exception de l'Infra méditerranéen. Ainsi on peut constater une succession d'étages de végétation allant du Thermo méditerranéen, marqué par les peuplements de Chêne vert et de Thuya, jusqu'au niveau supérieur à plantes herbacées hémicryptophytes de l'Oroméditerranéen, et passant par des écosystèmes à Genévriers rouge et thurifère, et à xérophytes épineux en coussinets.

A ces grands types d'écosystèmes s'ajoutent d'autres petits groupements végétaux d'un très grand intérêt sur les plans biologique, biogéographique et écologique. Il s'agit des associations colonisant les pozzines, les falaises et les rochers, les berges des cours d'eau, et qui montrent des structures et surtout une flore très riche en plantes endémiques marocaines ou spéciales au massif du Toubkal, ou même des éléments représentant la flore euro sibérienne, correspondant aux stations uniques présentes sur le revers sud du bassin méditerranéen.

La faune du PNTb constitue un élément fort du paysage, la diversité des milieux étant à l'origine de la diversité des espèces faunistiques.

Le PNTb se distingue surtout par la présence de la plus importante population de Mouflon à manchettes de l'Afrique du Nord. Cette population a été protégée grâce, notamment, à la création de la Réserve Zoologique de Takherkhort (RZT) en 1969. La protection que confère la RZT ne profite d'ailleurs pas uniquement aux Mouflons à manchettes, puisque des espèces rares ou disparues ailleurs y survivent : Porc-épic, Genette, Loutre, etc.

L'avifaune nicheuse comprend près de 95 espèces, avec la présence d'oiseaux tout à fait remarquables comme l'Aigle royal, le Gypaète barbu, l'Aigle de Bonelli, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Accenteur alpin, etc.

L'herpétofaune s'inscrit aussi directement dans le cadre des valeurs biologiques dont recèle le parc, avec un taux d'endémisme élevé, et certaines espèces très intéressantes comme la Vipère de l'Atlas, la Couleuvre de Schokar, etc.

Malgré les importantes réalisations en matière de conservation, depuis 1993, Le PNTb reste sujet à une forte dégradation sous l'effet de l'action anthropique : les ressources naturelles sont au cœur de l'économie locale et constituent la base même de survie pour les populations riveraines.

La pression pastorale et les activités touristiques (surtout de randonnées pédestres) ont largement perturbé et dérangé la plupart de l'espace du parc.

Seuls les écosystèmes de très haute altitude sont globalement bien conservés, et sembleraient même se régénérer, suite à une diminution de la pression pastorale sur ces types de parcours, liée à une réduction de la taille des troupeaux de la Haute Rerhaia, en relation avec une conversion vers l'activité touristique. Aucun de ces habitats ne semble particulièrement menacé.

La population d'Aigle royal (4 couples localisés par Fabrice Cuzin dans les très hautes altitudes) peut être actuellement jugée comme satisfaisante. A l'opposé, celle de Gypaète barbu (1 à 2 unités reproductrices) est quant à elle clairement menacée.

La population du Mouflon à manchettes est bien conservée dans le PNTb, en particulier dans la réserve de Takherkhort, mais aussi dans l'ensemble des hauts sommets (Toubkal, Anrhemer, Ouanoukrim, Angour, Tazarhart).

4.2. Principales tendances de la diversité biologique

4.2.1. Parc National d'Ifrane

D'une manière générale, l'espace « parc national » identifié en 1994, et aujourd'hui étendu, se doit de répondre aux exigences suivantes :

- *S'étendre sur une surface* suffisamment grande pour permettre :
 - Une grande souplesse de gestion vu le nombre élevé des utilisateurs de l'espace
 - De disposer d'une amplitude forestière capable de rendre crédible la vocation récréative et sociale de l'espace «nature» (impact national et international)
 - Une bonne représentativité des différents écosystèmes «types» à préserver
 - De créer un certain «label» promoteur d'une réelle audience internationale
- *Englober des secteurs d'utilisation de l'espace et des ressources complémentaires afin :*
 - D'éviter toute disjonction des zones pastorales (complémentarité forêt-matorral-pelouse)
 - De créer des secteurs d'utilisation de l'espace homogène (activité touristique)
 - D'éviter toute concentration excessive de la surface parc sur un secteur tribal ou communal
- *Être composé des éléments bioécologiques remarquables de manière à :*
 - Assurer la vocation «conservatoire» de dimension nationale et internationale du site
 - Répondre le plus précisément possible à l'objectif de gestion patrimoniale
 - Créer une référence identitaire forte, garant de la qualité du site
 - Préserver une biodiversité maximale, conséquente de la richesse du capital nature

Par rapport à 1994, les dernières expertises biologiques ont montré une régression **de la biodiversité (réduction des habitats et des espèces)** : Ainsi, l'intérêt des ZNP définis en 1994 sur Tamrabta et Michlifène/JbelHebri est confirmé mais en régression voire fortement réduit (du fait des multiples agressions et régressions des milieux). De même au niveau des ZNP de Boujirirt et ZNP de Seheb qui ne présentent plus le même intérêt qu'il y a 12 ans du fait d'une perte de biodiversité par régression des dynamiques végétales et dégradation des milieux.

Le constat est donc un éclatement des zones d'intérêt en une quinzaine de « pôles » de biodiversité identifiés en tant qu'habitat d'intérêt pour la protection de la faune et de la flore et échantillons représentatifs de milieux moins perturbés. Ces 15 pôles d'intérêt représentent 24.200 ha et couvrent 19% de la superficie du parc national (avec son extension).

4.2.2. Parc National de Toubkal

L'enjeu de conservation de la biodiversité au PNTb se décline en deux principaux objectifs :

- Conserver et réhabiliter des écosystèmes naturels caractéristiques du Haut Atlas central
- Protéger et favoriser le repeuplement de l'espace par une faune rare ou menacée

Le pâturage par du petit bétail (ovins et caprins) et l'activité touristique de randonnée, qui reste très intense dans le parc, en particulier le long des axes d'ascension du Jbel Toubkal, et qui provoque des phénomènes d'érosion locaux et affecte la qualité des eaux des torrents, constituent deux menaces réelles qui contribuent à la régression de la biodiversité dans le PNTb.

Le Mouflon à manchette, l'espèce phare du PNTb, est manifestement en expansion à l'intérieur du parc.

Fabrice Cuzin, qui connaît très bien l'avifaune du PNTb, confirme que dans un contexte de réchauffement climatique, il est très probable que les espèces d'oiseaux les plus alticoles soient à terme menacées par une réduction de leur habitat.

5. ÉVALUATION DES PRINCIPALES VALEURS ÉCOLOGIQUES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DE LA BIODIVERSITÉ DES PARCS NATIONAUX D'IFRANE ET DE TOUBKAL

5.1. Parc National d'Ifrane

5.1.1. Valeurs écologiques de la biodiversité

Les cèdres et les chênes verts, sur calcaire ou sur basalte, forment la couverture végétale principale du parc et sont les espèces ligneuses que l'on retrouve à plus haute altitude. En contrebas, une autre essence structure le paysage : le chêne zène (ouest et nord du parc). Le pin maritime enfin constitue un peuplement isolé dans le massif nord du parc.

Ces massifs boisés souvent sur reliefs, alternent avec de vastes espaces ouverts asylvatiques, les plateaux basaltiques et les prairies humides (véritables pelouses ce printemps). Ces étendues peuvent être parsemées de bouquets de genévriers oxy-cèdre ou thurifère, d'aubépines, ou autres espèces arbustives.

La composition forestière expérimente différentes associations des espèces citées, en formation pure ou mélangée, et exprime les changements de la physionomie du paysage du parc. Au sommet, le cèdre, espèce dominante, forme de belles forêts régulières ou jardinées (Seheb et AïnKahla). Les peuplements mixtes sont certainement les points forts de ce couvert végétal.

Les boisements offrent une double-perception du paysage, limitée mais détaillée à l'intérieur, atmosphère close avec passage de lumière, de l'extérieur, dépassant l'échelle humaine, perception globale de la masse et de ses lisières. Les lisières et clairières, par leurs dimensions et leurs formes, jouent sur la densité du couvert, de l'ombrage, hétérogénéité ou régularité de la formation végétale.

A la saison des fleurs, notamment des pivoines (fin avril-début mai), ce paysage contrasté de forêt dense et d'espaces découverts, prend alors toute sa valeur plastique.

Le paysage du parc naturel d'Ifrane est un paysage naturel géré, consécutivement à des siècles d'interventions anthropiques sur les milieux, et depuis des décennies, de systèmes d'aménagement forestier sur l'espace sylvatique.

5.1.2. Valeurs sociales et culturelles de la biodiversité

Le parc naturel d'Ifrane situé essentiellement en domaine forestier et sur des terres collectives (pâturage), est pra-

tiquement dépourvu d'habitat permanent. Quelques cas isolés apparaissent dans la région du JbelAoua. Cette population rurale sédentarisée (quelques foyers souvent illégalement implantés) exploite des espaces asylvatiques élargies du domaine forestier (recul par défrichement des lisières de forêt) et vit au niveau de la sécurité alimentaire (autosubsistance). Cet habitat est quelquefois précaire ou anachronique (garage et antenne de télévision).

Dans la pratique ancienne et toujours courante aujourd'hui, les hommes présents à l'intérieur des limites du parc, accompagnent les troupeaux transhumant en libre parcours (ovins). Le semi-nomadisme est traditionnel. Excepté les implantations illicites, les cultures sédentaires sont limitées à la zone périphérique du parc.

5.1.3. Valeurs économiques de la biodiversité

L'un des rôles majeurs du PNIfr est de promouvoir la gestion, sur des bases durables, des systèmes écologiques producteurs de richesses, à travers celle des ressources naturelles qui en sont la base : eaux, sols, couverture végétale et faune.

Le massif du Moyen Atlas est l'un des principaux châteaux d'eau du Maroc, alimentant les immenses bassins du Sebou ou de la Moulouya, de l'Oum R'Bia et du Bou Regreg, dont dépendent les économies de vastes régions agricoles productives du Royaume.

Les autorités marocaines sont conscientes de l'enjeu économique que représentent ces espaces de montagne qui abritent en même temps les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Un projet de loi sur la montagne est actuellement en discussion au parlement même si son adoption et sa mise en œuvre n'est pas évidente à ce jour vu les enjeux que cela engendrent. Le principe de péréquation entre les territoires de plaine et de montagne constitue le point saillant de ce projet de loi.

La gestion rationnelle de la couverture végétale qui favorise l'infiltration des eaux et ralentit le ruissellement est par conséquent un objectif essentiel à atteindre, au regard de l'importance de l'enjeu économique. Mais aussi parce que les causses Moyen Atlasiques nourrissent les massifs forestiers les plus économiquement rentables du Maroc, et dont la productivité pourrait être nettement améliorée, offrant de même un potentiel pastoral sylvatique inégalé dans le pays.

La protection des écosystèmes des montagnes marocaines est la clé du maintien des activités économiques *in situ* et *ex situ* à l'aval.

5.2. Parc National de Toubkal

5.2.1. Valeurs écologiques de la biodiversité

La zone du PNTb offre les sommets les plus élevés de l'Afrique du Nord, dont le plus culminant est le Jbel Toubkal avec 4.167m d'altitude. Le relief, assez escarpé, se compose de massifs nettement délimités : les pics les plus importants, rarement aigus et découpés, dépassent tous 3.500m, et souvent 4.000m, et les cols les plus bas ne s'abaissent pas au-dessous de 3.100m. En raison de l'effet d'un long cycle d'érosion, les hautes crêtes des sommets se présentent comme de véritables plateaux : plateau de Tissî, celui de Tasserimoute au-dessus de M'Ziq, et surtout ceux de Tazarhart et de Timezguida n'Ouanoukrim, voire même le sommet de Toubkal. Mais les vallées sont profondément encaissées, les dénivellations considérables.

Le Parc National de Toubkal constitue un important château d'eau dont la plus grande partie assure l'irrigation des terrasses dans les vallées et alimente le système hydrographique du Tensift. De nombreuses rivières pérennes prennent en effet naissance dans la zone du PNTb. Les principales sont, sur le flanc septentrional : le N'fiss, le Rherhaya, l'Ourika ; et sur le flanc méridional : le Souss.

Le PNTb renferme le taux d'endémisme le plus élevé au Maroc en termes de flore, marqué par la présence de 23 espèces strictement endémiques au Parc National de Toubkal.

Le zonage de la végétation, de type altitudinal, offre tous les niveaux définis pour la zone méditerranéenne à l'exception de l'Infra méditerranéen. Ainsi on peut constater une succession d'étages de végétation allant du Thermo méditerranéen, marqué par les peuplements de Chêne vert et de Thuya, jusqu'au niveau supérieur à plantes herbacées hémicryptophytes de l'Oroméditerranéen, et passant par des écosystèmes à Génévriers rouge et thurifère, et à xérophytes épineux en coussinets.

A ces grands types d'écosystèmes s'ajoutent d'autres petits groupements végétaux d'un très grand intérêt sur les plans biologique, biogéographique et écologique. Il s'agit des associations colonisant les pozzines, les falaises et les rochers, les berges des cours d'eau, et qui montrent des structures et surtout une flore très riche en plantes endémiques marocaines ou spéciales au massif du Toubkal, ou même des éléments représentant la flore euro sibérienne, correspondant aux stations uniques présentes sur le revers sud du bassin méditerranéen.

Si les formations arborées à chêne vert et génévriers recouvrent seulement 15% de la superficie du Parc (Takharkhort, Azzaden, Haut Ourika), **les groupements à xérophytes épineux occupent les 85% restant**. Ces xérophytes s'observent dans toutes les zones du Parc, sauf dans le Takharkhort forestier.

C'est au sein de ces groupements à xérophytes épineux (ainsi que chez les hémicryptophytes et les groupements rupicoles) que l'on relève les taux les plus élevés en espèces endémiques spéciales au Parc, ou atlasiques.

La faune du PNTb constitue un élément fort du paysage, la diversité des milieux étant à l'origine de la diversité des espèces faunistiques.

5.2.2. Valeurs sociales et culturelles de la biodiversité

Un des atouts particuliers du PNTb est l'existence d'un patrimoine culturel unique, caractérisé par une culture berbère typique de montagne (patrimoine bâti traditionnel, aménagements agricoles et pastoraux tels que les terrasses, les azibs), mais également la présence de gravures rupestres datant de -2000 av. JC.

5.2.3. Valeurs économiques de la biodiversité

L'un des rôles majeurs du PNTb est de promouvoir la gestion sur des bases durables des systèmes écologiques producteurs de richesses, à travers celle des ressources naturelles qui en sont la base : eaux, sols, couverture végétale, faune.

Le PNTb est le siège d'interrelations écologiques complexes qui mettent en jeu les éléments physiques et naturels, ainsi que les activités humaines (pastorales, agricoles, agro-forestières des fonds de vallée, sylvicoles, etc.). D'une manière générale, ce sont les zones boisées du Parc qui incorporent le maximum de diversité biologique et de chaînes trophiques, bien que les grands prédateurs en aient été éliminés (lion, panthère, hyène). Les rapaces en particulier y sont observés plus fréquemment qu'ailleurs (buse, faucons, aigles, circaète).

Les agro-écosystèmes des fonds de vallée concentrent dans les secteurs les plus «minéraux» et les plus secs du Parc et de sa zone périphérique, la majeure partie de la biodiversité. Ces milieux humides sont en effet très diversifiés, aussi bien dans l'espace (diversification des productions paysannes) que dans le temps (rotations culturales), densé-

ment boisés (noyers, frênes, saules, arbres fruitiers, ...), et peu touchés par l'abus de produits agrochimiques. Les sols cultivés y sont fixés au moyen de nombreuses terrasses en escalier. Ces milieux constituent donc un frein à l'entraînement des terres vers l'aval, même si l'érosion s'intensifie dans les environs suite à la dégradation des parcours et au déboisement.

Dans certaines vallées, l'équilibre entre le fond intensivement aménagé et le bassin-versant environnant est visiblement rompu. Il s'agit des vallées où les conditions d'une forte érosion sont réunies : pentes fortes, roche-mère et sols friables, couverture végétale dans un état critique, pluies rares mais violentes. On peut y observer de nombreux glissements de terrain (Tifnout, ...). Terrasses détruites, noyers ensevelis, pistes et séguias coupées en sont le résultat avec des conséquences sévères pour l'économie des douars concernés. Les vallées du versant sud du Parc sont les plus exposées à ce genre de phénomène.

Les bassins-versants du Parc sont généralement dénudés sur la plus grande partie de leur étendue, mais les xérophytes épineux en coussinets et les pelouses d'altitude jouent un grand rôle dans la fixation des sols. L'impact de la pression pastorale et du déboisement ou de l'éclaircissement des boisements (notamment autour des douars et des azibs) sur la régulation des débits des sources et des cours d'eau est inconnu. La présente mission s'est déroulée en période de sécheresse particulièrement critique où il nous a été rapporté en certains lieux, que de mémoire d'homme on n'avait jamais vu des débits aussi faibles. Dans les conditions actuelles de sécheresse qui prévalent, le moindre orage (orages d'été très localisés) a des effets très érosifs

Le massif du Toubkal est l'un des principaux châteaux d'eau du Maroc, alimentant les bassins des oueds Ourika, Reraïa, N'Fis, et Souss. Ses effets se font donc sentir très loin en aval, aussi bien sur le versant nord de l'Atlas que sur le versant sud. La superficie cumulée de l'ensemble de ces bassins-versants est énorme. **L'enjeu économique est considérable.**

La topographie extrêmement accidentée et les pentes très fortes du massif du Toubkal donnent aux bassins-versants collecteurs une vaste étendue. Une géologie diversifiée et la présence d'aquifères puissants permettent de soutenir les étiages des torrents qui y prennent naissance. La gestion rationnelle de la couverture végétale qui favorise l'infiltration des eaux et ralentit le ruissellement est par conséquent un objectif essentiel à atteindre, au regard de l'importance de l'enjeu économique.

La protection des systèmes écologiques des montagnes marocaines est la clé du maintien des activités économiques *in situ* et à l'aval.

Les différents écosystèmes du PNTb et plus particulièrement la thuriféraie fournissent plusieurs services éco-systémiques à la population montagnarde locale. Dans ces zones, ils jouent un rôle environnemental et socio-économique indéniable.

Le pâturage constitue l'activité la plus dominante de par la richesse du cortège floristique en espèces fourragères de ces écosystèmes. De ce point de vue, ils fournissent une part très appréciable des espèces palatables aux nombreux troupeaux de caprins et d'ovins de la moyenne et haute montagne atlasique.

Le patrimoine culturel, les paysages naturels pittoresques et la richesse de la faune et la flore, ainsi que la présence du lac d'Ifni à une altitude de 2.600 m, confèrent au parc national de Toubkal un grand potentiel éco-touristique. Les principaux points ou activités recherchés par les visiteurs du site du parc sont : le sommet de Toubkal, la découverte des paysages de haute montagne, la culture berbère de montagne et les activités sportives (randonnées et escalade).

Le site connaît actuellement une grande fréquentation touristique. Avec environ 40.000 visiteurs par an, le parc national de Toubkal reste le site privilégié du tourisme de montagne au Maroc. La présence d'un réseau de chemins de mule et de réseaux organisés d'accompagnateurs touristiques (guides, muletiers et porteurs) facilite l'accès des visiteurs aux différents points d'intérêts au niveau du site.

CONCLUSION PARTIE I

L'analyse de l'information existante sur les deux parcs nationaux a permis de relever une certaine faiblesse des actions scientifiques dans les 2 parcs nationaux, attribuable en bonne partie au manque de financements pour ce type d'activités et au déficit de ressources humaines compétentes dans les équipes des parcs.

L'analyse SWOT, concernant les deux parcs nationaux, a permis de noter que le parc national d'Ifrane a connu une avancée considérable depuis sa création en 2004. En effet, au bout de 10 ans, il est devenu visible vis-à-vis des acteurs locaux, nationaux et internationaux. Ceci a été rendu possible grâce au dynamisme lancé par l'avènement d'un projet novateur en approches, mais également lourd en investissements, qui portait la création du parc dans ses objectifs et qui a donc permis de répondre à un certain nombre de préoccupations, besoins et priorités des acteurs locaux.

Au stade où il est actuellement, le parc national de Toubkal a réalisé des acquis importants dans les domaines de conservation et de développement et procède progressivement à l'intégration des démarches et approches préconisées par le Plan Directeur des Aires Protégées (PDAP) : démarche participative et partenariale dans la programmation et la mise en œuvre du PAG, démarche patrimoniale et partage des responsabilités entre les différents intervenants dans l'aménagement du territoire.

Les différentes analyses ont permis également d'identifier certaines contraintes qui entravent la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des deux parcs. On peut en citer, principalement :

- Le manque de suivi et évaluation des actions des PAG
- La défaillance de certaines approches adoptées pour la gestion des parcs
- Le manque de disponibilité et de professionnalisme des ONG, impliquées dans la gestion de certains aspects des parcs (écotourisme, éducation à l'environnement...)
- La difficulté de concrétiser les projets entrepris dans le cadre de conventions entre les parcs et les ONG, souvent en raison de l'absence d'un cadre légal, permettant de formaliser les dites conventions
- Le déséquilibre, voir l'absence de compatibilité, entre les objectifs de protection des ressources naturelles et ceux de développement des revenus des populations locales, dans le cadre des projets de coopération entre les parcs et leurs populations

- La faiblesse des capacités de gestion des structures des parcs et de leur « compétitivité » vis-à-vis des autres structures régionales du HCEFLCD

La maîtrise de la mise en œuvre des PAG nécessite la mise en place des structures de gestion des parcs et la définition de leur mode de fonctionnement et de leur imbrication parmi les structures régionales du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.

A cet effet, il est proposé de :

- Accompagner les actions de conservation et de réhabilitation des habitats et des espèces, au niveau des parcs, par des actions de concertation avec les populations concernées
- Mettre en place un suivi écologique dans les parcs, en concertation et en collaboration avec le milieu universitaire, en vue de mesurer l'incidence des actions en matière de conservation et de réhabilitation des habitats et des espèces
- Veiller à développer davantage l'approche participative, pour garantir la mise en place de la politique des parcs sur le terrain
- Renforcer les programmes d'éducation à l'environnement et partager les expériences acquises dans les parcs, en impliquant davantage les ONG
- Inscire toutes les actions de développement de l'écotourisme dans les parcs, dans le cadre des orientations stratégiques en la matière, élaborées au niveau national
- Mettre en place, former et maintenir des moyens humains en capacité d'assurer la promotion et la coordination des actions des PAG, visant la mise en tourisme des parcs
- Etablir officiellement et former des équipes dans les parcs, afin d'assurer la pérennité des actions des PAG, et placer les parcs dans des bonnes conditions de développement. Les équipes des parcs doivent être correctement constituées et avoir acquis une véritable culture en matière de gestion des aires protégées
- Activer l'application de la nouvelle loi sur les aires protégées (loi 22 – 07) et de ses textes d'application, ce qui permettrait d'assurer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion concerté, à son approbation et à sa mise en œuvre dans un cadre partenarial, pour chaque parc national

Malgré tous les acquis et réalisations, on peut conclure que la gestion des deux parcs reste assez problématique, dans le sens où le zonage d'aménagement n'est pas mis en œuvre.

Les sites des parcs sont sujets à une forte dégradation sous l'effet de l'action anthropique : les ressources naturelles sont au cœur de l'économie locale et constituent la base même de survie pour les riverains. Il s'avère donc évident que le développement de ces parcs est inconcevable sans que soient prises en compte toutes les interactions fonctionnelles avec le monde rural.

Compte tenu de cette réalité, et afin de concilier conservation et développement durable, les parcs nationaux d'Ifrane et de Toubkal se doivent de procéder selon une logique d'acteurs et de partage des responsabilités.

La principale orientation à retenir, pour les deux parcs, est donc de mobiliser l'ensemble des acteurs autour du « projet Parc » et de les amener à contribuer de façon effective à son développement, en vue de le positionner, au niveau local et régional, non seulement comme outil de conservation de la biodiversité, mais aussi et surtout comme instrument de développement économique et social durable.

Cette implication des acteurs est faisable à travers le développement de partenariats avec les institutions de recherche et les organisations de la société civile. Tel est l'objet des phases suivantes de la présente étude, qui consisteront en la proposition de mécanismes de collaboration avec les secteurs de la recherche et de la société civile.

La maîtrise de la mise en œuvre des PAG nécessite la mise en place des structures de gestion des parcs et la définition de leur mode de fonctionnement et de leur imbrication parmi les structures régionales du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.

2.

PARTIE 2 MÉCANISME DE COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE

INTRODUCTION

La partie II de ce rapport essaye d'identifier les opportunités existantes dans le domaine de la recherche scientifique en relation avec la gestion des deux parcs, dans une optique de développer des protocoles de collaboration avec des institutions de recherche à même de contribuer à la conservation et la gestion efficace et durable de ces deux aires protégées.

L'analyse des mécanismes de collaboration entre les deux parcs et les institutions de recherche a été menée par la réalisation des tâches suivantes :

- Élaboration d'un inventaire des principales universités et institutions nationales de recherche développant des programmes de recherches en relation avec la conservation et la gestion des aires protégées et des zones humides, d'une manière générale et plus particulièrement au niveau des deux parcs nationaux de Toubkal et d'Ifrane
- Établissement d'un inventaire des principaux sujets de recherches (projets, master, thèse, publication, programmes de coopération, etc.) ayant traités une/des thématiques de conservation, de gestion ou de valorisation des deux sites
- Sur la base des résultats de l'analyse de l'état des lieux des connaissances sur les valeurs des deux aires protégées, les besoins en matière d'information et d'expertise scientifique ont été déterminés : identification des thématiques et des sujets qui pourraient faire l'objet de conventions/protocoles de collaboration entre les institutions de recherche et l'administration en charge des deux parcs
- Définition d'un modèle de protocole, de convention ou d'accord de collaboration entre les institutions de recherche et l'administration en charge des deux parcs, et qui stipule notamment les conditions, les droits et les obligations de chacun des deux partenaires pour le développement et l'utilisation des informations

La réalisation de ces tâches s'est appuyée sur une analyse documentaire des différents rapports et études disponibles aussi bien au niveau des deux parcs qu'au niveau central du HCEFLCD. Le consultant s'est adressé par la suite aux gestionnaires des deux Parcs et à des personnes ressources relevant des entités de recherches, des associations et d'autres institutions partenaires afin de mieux cerner la problématique sur les expériences passées, les contraintes et les défis à soulever pour une bonne opérationnalisation de la recherche dans les aires protégées.

On présente ici les résultats de cette analyse en faisant des propositions et des recommandations répondant aux objectifs de l'étude et pouvant contribuer à mieux structurer et améliorer la collaboration entre les Aires Protégées du Maroc et les différentes institutions de recherches intervenant dans leurs espaces.

1. INVENTAIRES DES PRINCIPALES UNIVERSITÉS ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

1.1. Concernant le Parc National de Toubkal :

Les collaborations entre universités et institutions de recherche et le PNTb ont eu lieu surtout dans le cadre de projets, mais également à travers la réalisation de mémoires de fin d'études (stagiaires co-encadrés par la Direction du PNTb ou invitations à des soutenances).

Les universités et institutions nationales de recherche, présentées, ci-après, sont celles qui développent des programmes de recherches en relation avec la conservation et la gestion des aires protégées, et qui accordent un certain intérêt à la collaboration avec le PNTb.

1.1.1. Faculté des Sciences Semlalia, de l'Université Cadi Ayyad – Marrakech

Créée en 1978, la Faculté des Sciences Semlalia de Marrakech (FSSM) est l'un des premiers établissements de l'enseignement supérieur ouverts dans la région Tensift Al Haouz. Elle est de ce fait, et par l'expérience acquise, l'un des plus importants piliers de l'Université Cadi Ayyad (UCAM).

Depuis sa création, la FSSM a consenti un effort considérable dans le domaine de la recherche scientifique et technologique. Elle trouve dans le PNTb un laboratoire naturel, à cet effet.

La biodiversité (faune, flore et écosystèmes) constitue le domaine de recherche, d'expertise et de compétence, dans lequel la FSSM peut travailler avec le PNTb.

1.1.2. Faculté des Sciences et Techniques de Marrakech

Faculté des Sciences et Techniques de Marrakech (FST Marrakech), est un établissement d'enseignement supérieur à caractère scientifique et technique. Elle a été créée en vue de renforcer le potentiel universitaire et technologique de la région de Marrakech, développer et diversifier les formations offertes en vue d'une meilleure intégration de l'Université dans son environnement socio-économique.

Elle a pour mission :

- La formation dans les domaines scientifiques et techniques adaptés aux besoins de la région
- La formation continue des cadres techniques des industries environnantes
- La recherche appliquée à des thèmes prioritaires en vue du développement de l'économie régionale et nationale

Les collaborations entre universités et institutions de recherche et le PNTb ont eu lieu surtout dans le cadre de projets, mais également à travers la réalisation de mémoires de fin d'études (stagiaires co-encadrés par la Direction du PNTb ou invitations à des soutenances).

L'enseignement à la FST Marrakech est caractérisé par une formation scientifique et technique professionnalisante.

Dans le cadre de sa collaboration avec le PNTb, la FST Marrakech s'intéresse aux domaines de l'eau et de l'environnement.

1.1.3. Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cadi Ayyad – Marrakech

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Marrakech a été créée en 1978, dans le sillage de la Faculté des Sciences Semlalia et de la Faculté des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales.

Durant les années qui ont suivi, cette faculté s'est dotée de plusieurs départements et filières, dont les filières de géographie et de sociologie, qui correspondent aux domaines de recherche, d'expertise et de compétence : Tourisme et développement durable, où elle peut collaborer avec le PNTb.

1.1.4. Institut National de Recherche Agronomique – Rabat

L'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) est un organisme public, mandaté pour entreprendre des recherches visant à favoriser le développement Agricole au Maroc.

L'INRA a énormément contribué à la modernisation du secteur agricole et des agro-systèmes, ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture du pays.

Il est activement associé avec diverses organisations, tant internationales que régionales. Ces organisations sont principalement ICARDA, la CE, ICGEG, CIMMYT, AARINENA, FARA, COI, ICRA. En plus, l'INRA est membre de plusieurs réseaux régionaux; maintenant ainsi la coopération bilatérale qui existe entre plusieurs pays.

Pour étudier différents environnements agricoles, l'INRA possède une grande variabilité dans ses essais en plein champs. En effet, l'INRA a à son actif 10 Centres de Recherche Agricole Régionaux (RARC), qui englobent tous les agro-systèmes existants; 23 stations expérimentales; 30 unités de recherches responsables de la planification et de la réalisation des activités de recherche, ainsi que 10 services servant d'interfaces entre la recherche et le développement.

En plus des nombreuses connaissances qu'il a accumulées, au fil des ans, concernant l'amélioration variétale des

espèces agricoles, l'INRA s'est intéressé activement, ces dernières années, aux plantes aromatiques et médicinales (PAM).

Ainsi, l'INRA est l'institution la mieux indiquée pour travailler sur la valorisation des PAM au PNTb.

1.1.5. Institut Scientifique de l'Université Mohammed V – Rabat

L'Institut scientifique de Rabat (IS) est une institution de recherche rattachée à l'Université Mohammed V de Rabat, qui a joué un rôle fondamental dans le développement de la recherche scientifique dans plusieurs domaines tels que la météorologie, la géologie, la géophysique, la géomorphologie, la télédétection, la zoologie, la botanique, la phytopathologie, la parasitologie, etc.

La vocation de l'Institut scientifique de Rabat est définie par Dahir (loi). Il est chargé d'effectuer dans le domaine des sciences de la nature des recherches fondamentales, notamment en ce qui concerne la flore, la faune et le sol. Il est chargé en outre de dresser l'inventaire systématique du milieu physique et biologique, de constituer des collections d'un muséum national d'histoire naturelle, de réunir les éléments d'une bibliothèque scientifique et d'aménager les laboratoires, les observatoires et les stations nécessaires à ses recherches.

Les activités développées actuellement à l'IS, qui se font à travers des projets nationaux et internationaux, concernent la plupart des domaines des sciences de la nature, en particulier les sciences de la Terre (physique du globe, géologie, géomorphologie et cartographie, télédétection appliquée à la géologie) et de la Vie (zoologie, écologie animale, botanique et écologie végétale), et visent à faire l'inventaire de l'ensemble des ressources naturelles du Maroc (faune, flore et ressources du sous-sol), en harmonie avec les priorités nationales en matière de conservation du patrimoine naturel, de l'environnement, d'éducation et de développement.

L'IS est intéressé par une collaboration avec le PNTb, dans le domaine de la biodiversité (faune et flore et surtout les oiseaux).

1.1.6. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV Hassan II) – Rabat

L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV Rabat) a été créé en 1963 en réponse à un besoin urgent qui était la formation des cadres compétents dans le domaine de l'agriculture (Ingénieurs, Docteurs Vétérinaires et

Docteurs ès sciences Agronomiques).

Faisant partie des principales écoles d'ingénieurs au Maroc, l'IAV Rabat est spécialisé dans la formation en agriculture et filières relatives à ce secteur.

L'institut dispose aussi d'infrastructures permettant d'assurer la recherche scientifique qui s'adresse à des sujets désormais de grande importance : la préservation de l'environnement, La gestion économique de l'eau d'irrigation, l'étude du climat et la mitigation de la sécheresse, diversification des produits agricoles...etc.

L'IAV Rabat collabore avec le PNTb dans le domaine du pastoralisme.

1.1.7. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) – Salé

L'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) est une institution de l'Etat, formant des cadres supérieurs en matière de foresterie et Ressources Naturelles, à l'échelle nationale et régionale.

L'ENFI a pour missions : formation d'Ingénieurs d'Etat des Eaux et Forêts spécialisés ; expertise et formation continue ; travaux de recherche avec large application dans les stratégies forestières et les projets de développement des zones de montagne.

Le domaine de recherche qui lie l'ENFI au PNTb étant l'aménagement de forêts et aires protégées.

1.1.8. Centre Régional de Recherche Forestière (CRRF) – Marrakech

Le Centre Régional de Recherche Forestière (CRRF) relève du Centre de Recherche Forestière (CRF) de Rabat, et en constitue une antenne régionale.

L'activité principale du Centre de Recherche Forestière se focalise sur la connaissance du milieu forestier, des écosystèmes et des filières (bois, plantes aromatiques et médicinales, chasse et pêche, protection de la nature, etc.); et sur la maîtrise des techniques culturales des principales espèces productives, en particulier le chêne-liège, le cèdre, les pins et les eucalyptus.

Les missions du CRF sont :

- Procéder aux études scientifiques, techniques et économiques ayant pour objet la conservation, le développe-

ment et la valorisation des ressources forestières

- Effectuer des études prospectives, en particulier celles qui portent sur le milieu naturel, la flore et la faune sauvage
- Adapter les techniques acquises en matière de foresterie au niveau international et national et en assurer le transfert vers les différents partenaires
- Coordonner l'action du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification en matière de documentation forestière

Le Centre Régional de Recherche Forestière collabore avec le PNTb, en matière de régénération du Genévrier thurifère.

LISTE DES PRINCIPALES INSTITUTIONS DE RECHERCHES COLLABORANT AVEC LE PARC NATIONAL DE TOUBKAL

Université / institution nationale de recherche	Domaines de recherches, d'expertises et de compétences	Adresse	Contacts
Faculté des Sciences Semlalia - Marrakech	Biodiversité (faune, flore et écosystèmes)	Boulevard Prince My Abdellah, B.P. 2390, 40000 Marrakech	Tél : +212 524 43 46 49 www.ucam.ac.ma
Faculté des Sciences et Techniques - Marrakech	Eau et environnement	B.P 549, Av.Abdelkarim Elkhattabi, Guéliz Marrakech	Tél : +212 524 43 46 49 www.ucam.ac.ma
Faculté des Sciences Humaines - Marrakech	Tourisme et développement durable	Amerchich – Daoudiate, BP : 2410	Tél : +212 524 43 46 49 www.ucam.ac.ma
INRA – Rabat	Valorisation des PAM	Avenue Ennasr, BP : 415 RP Rabat, Maroc	Tél : +212 524 43 46 49 www.ucam.ac.ma
Institut Scientifique de Rabat	Biodiversité (oiseaux)	Avenue Ibn Battota, B.P. 703, Agdal	Tél : +212 524 43 46 49 www.ucam.ac.ma
IAV Hassan II - Rabat	Pastoralisme	Madinat Al Irfane, BP : 6202 Rabat Instituts	Tél : +212 524 43 46 49 www.ucam.ac.ma
ENFI - Salé	Aménagement de forêts et réserves	ENFI, BP : 511, Tabriquet Salé 11000	Tél : +212 537 86 37 04
Centre Régional de Recherche Forestière (CRRF) Marrakech	Régénération du Genévrier thurifère	Centre Régional de Recherche Forestière, Marrakech	Tél : +212 524 32 96 13 Fax : +212 524 32 96 13

1.2. Concernant le Parc National d'Ifrane :

Les universités et institutions nationales de recherche, présentées, ci-après, sont celles qui développent des programmes de recherches en relation avec la conservation et la gestion des aires protégées, et qui accordent un intérêt particulier à la collaboration avec le PN d'Ifrane.

1.2.1. Institut Scientifique de l'Université Mohammed V – Rabat

L'Institut scientifique de Rabat (IS) est une institution de recherche rattachée à l'Université Mohammed V de Rabat, qui a joué un rôle fondamental dans le développement de la recherche scientifique dans plusieurs domaines tels que la météorologie, la géologie, la géophysique, la géomorpho-

logie, la télédétection, la zoologie, la botanique, la phytopathologie, la parasitologie, etc.

La vocation de l'Institut scientifique de Rabat est définie par Dahir (loi). Il est chargé d'effectuer dans le domaine des sciences de la nature des recherches fondamentales, notamment en ce qui concerne la flore, la faune et le sol. Il est chargé en outre de dresser l'inventaire systématique du milieu physique et biologique, de constituer des collections d'un muséum national d'histoire naturelle, de réunir les éléments d'une bibliothèque scientifique et d'aménager les laboratoires, les observatoires et les stations nécessaires à ses recherches.

Les activités développées actuellement à l'IS, qui se font à travers des projets nationaux et internationaux, concernent

la plupart des domaines des sciences de la nature, en particulier les sciences de la Terre (physique du globe, géologie, géomorphologie et cartographie, télédétection appliquée à la géologie) et de la Vie (zoologie, écologie animale, botanique et écologie végétale), et visent à faire l'inventaire de l'ensemble des ressources naturelles du Maroc (faune, flore et ressources du sous-sol), en harmonie avec les priorités nationales en matière de conservation du patrimoine naturel, de l'environnement, d'éducation et de développement.

L'IS est intéressé par une collaboration avec le PNI, dans le domaine de la biodiversité (faune et flore et surtout les oiseaux).

1.2.2. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV Hassan II) – Rabat

L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV Rabat) a été créé en 1963 en réponse à un besoin urgent qui était la formation des cadres compétents dans le domaine de l'agriculture (Ingénieurs, Docteurs Vétérinaires et Docteurs ès sciences Agronomiques).

Faisant partie des principales écoles d'ingénieurs au Maroc, l'IAV Rabat est spécialisée dans la formation en agriculture et filières relatives à ce secteur.

L'Institut dispose aussi d'infrastructures permettant d'assurer la recherche scientifique qui s'adresse à des sujets désormais de grande importance : la préservation de l'environnement, la gestion économique de l'eau d'irrigation, l'étude du climat et la mitigation de la sécheresse, diversification des produits agricoles...etc.

L'IAV Rabat collabore avec le PNI dans le domaine du pastoralisme.

1.2.3. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) – Salé

L'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) est une institution de l'Etat, formant des cadres supérieurs en matière de foresterie et Ressources Naturelles, à l'échelle nationale et régionale.

L'ENFI a pour missions : formation d'Ingénieurs d'Etat des

Eaux et Forêts spécialisés ; expertise et formation continue ; travaux de recherche avec large application dans les stratégies forestières et les projets de développement des zones de montagne.

Le domaine de recherche qui lie l'ENFI au PNI étant l'aménagement de forêts et aires protégées.

1.2.4. Université Moulay-Ismaïl

L'université Moulay Ismail a été créée en 1989. C'est une institution d'enseignement supérieur publique et de recherche scientifique, située à Meknès.

Les facultés à accès ouvert sont ouvertes aux étudiants de la région de Meknès-Tafilalet.

La faculté des sciences s'intéresse aux oiseaux et aux zones humides du PN d'Ifrane.

1.2.5. Ecole Nationale d'Agriculture (ENA) de Meknès

Créée en 1942, L'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime.

L'ENA a pour missions principales :

- La formation initiale d'ingénieurs agronomes et la formation continue notamment dans les domaines relatifs au secteur agricole
- La préparation des jeunes à l'insertion dans la vie active
- La recherche scientifique et technologique et la diffusion de la connaissance liées au domaine de l'agriculture et l'agroalimentaire

L'ENA est intéressée de travailler avec le PN d'Ifrane sur deux principaux aspects :

- Tourisme rural, etc.
- PAM

LISTE DES PRINCIPALES INSTITUTIONS DE RECHERCHES COLLABORANT AVEC LE PARC NATIONAL D'IFRANE

Université / institution nationale de recherche	Domaines de recherches, d'expertises et de compétences	Adresse	Contacts
Institut Scientifique de Rabat	Biodiversité (oiseaux) Ornithologie Ecosystème zones humides Entomologie Herpétofaune Flore et végétation	Avenue Ibn Battota B.P. 703, Agdal 10106 Rabat	Tél : +212 537 77 45 49 Fax : +212 537 77 45 50 www.israbat.ac.ma <ul style="list-style-type: none"> • Mr Dakki Mohamed • Mr Mouna • Mr Fekhaoui • Mr Ibn Tattou
IAV Hassan II Rabat	Pastoralisme PAM Mammologie Socio économie	Madinat Al Irfane BP : 6202 Rabat Instituts 10101, Rabat, Maroc	Tél : +212 537 77 17 58/59 Fax : +212 537 77 58 45 www.iav.ac.ma <ul style="list-style-type: none"> • Mme Zrira Saadia • Mr Sehhar El Ayachi
ENFI - Salé	Aménagement de forêts et réserves naturelles Ecosystèmes forestiers Sylviculture Socio-économie Singe magot, Pastoralisme	ENFI, BP : 511, Tabriquet Salé 11000	Tél : +212 537 86 37 04 Fax : +212 537 86 11 49 eauxetforêts@iam.net.ma <ul style="list-style-type: none"> • Mr Zine El Abidine • Mr Benghazi Bakhiyi • Mr Qarro Mohammed
Université My Ismail	Ornithologie Ecosystème zones humides	Université Moulay Ismaïl Présidence, Marjane 2, BP :298, Meknès, Maroc	Tél : 0535 467 306 0535 467 307 Fax : 0535 467 305 M. Hassane SAHBI (hsahti@gmail.com, doyen@fs-umi.ac.ma) <ul style="list-style-type: none"> • M. Abdehadi EL OUALI (abdelhadielouali@yahoo.fr, a.elouali@fs-umi.ac.ma) • M. Faïçal KAFSSAOUI (faycal.qafssaoui@gmail.com) • M. Mohammed ALLAOUI • M. Chillasse Lahcen
ENA de Meknès	Tourisme rural PAM	km. 10, Route Haj Kaddour Meknes	Tél : +212 555 30 02 39 05 55 30 Fax : +212 555 30 02 41 www.enameknes.ma <ul style="list-style-type: none"> • Mr Chettou • Mme Achgada Ghizlane

2. INVENTAIRE DES SUJETS DE RECHERCHE

2.1. Concernant le Parc national de Toubkal :

Il s'agit, ci-après, des études qui ont été menées au niveau du PNTb, et qui ont eu comme objet des thématiques plus

ou moins relatives à la conservation, à la gestion ou à la valorisation du site du parc :

Sujets de recherches	Université / institution nationale de recherche	Valorisation des résultats dans la gestion des ressources du parc
Population de Singe magot du Haut Ourika	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des groupes, l'étude de la démographie de cette population de singe magot et des conditions du milieu de son maintien • Suivi de la population du singe magot • Identification des solutions possible au conflit Homme-Singe (dégâts causés à l'agriculture locale notamment la culture du pommier)
Étude d'échantillonnage de la Truite commune, dans les affluents de l'Oued N'Fis	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats non encore publiés
Etude de la diversité en amphibiens dans le massif de l'Oukaïmeden	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances des gestionnaires du parc sur la population des amphibiens du site • Evaluation de l'impact des effets des changements climatiques sur cette population
Etude sur les Reptiles : écologie thermique et utilisation de l'habitat chez les geckos à paupières épineuses à l'Oukaïmeden	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances des gestionnaires du parc sur cette espèce au niveau du parc.
Etude sur la germination in vitro des graines Genévrier thurifère	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des résultats envisagée dans le cadre de la gestion et la restauration du Genévrier thurifère dans le parc.
Inventaire et cartographie de la flore du PNTb	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Education à l'environnement et source d'information pour les travaux de recherche à venir
Conservation et valorisation de la biodiversité des zones humides du SIBE Aït Mizane	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Non exploitée
Etude géologique du Haut Atlas	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et valorisation des activités touristique dans le cadre de la fréquentation touristique du circuit vert de Tamadote
Diagnostics villageois (valeurs patrimoniales, aspects socio-économiques) - vallée de l'Agoundis	Faculté des sciences Semlalia	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un projet de gestion et de valorisation des PAM avec la population locale

Sujets de recherches	Université / institution nationale de recherche	Valorisation des résultats dans la gestion des ressources du parc
Etude d'impact des lavoirs construits à Tacheddirt et Ouanskra	Faculté des Sciences et Techniques de Marrakech	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'eau au niveau du site • Caractérisation, diagnostic et élaboration de propositions pour un développement durable du lac d'Ifni
Etude dans le domaine du tourisme et développement durable (cas de la vallée de Tacheddirt)	Faculté des Sciences Humaines, Marrakech	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine naturel du massif du Toubkal dans le cadre du tourisme solidaire
Etude sur les plantes aromatiques et médicinales (PAM) dans la vallée de l'Agoundis	INRA – Rabat	<ul style="list-style-type: none"> • Projet communautaire de valorisation des PAM : inventaire, cartographie, productivité et caractérisation chimique, plus domestication, culture et méthode d'exploitation

2.2. Concernant le Parc National d'Ifrane :

Les sujets de recherche traités au niveau du Parc national d'Ifrane, dans le cadre de la collaboration du parc avec les

universités et institutions de recherche, sont synthétisés dans le tableau, ci-après :

Sujets de recherches	Université / institution nationale de recherche	Valorisation des résultats dans la gestion des ressources du parc
Avifaune du parc et sa région	ISR Université My Ismail Université Fès	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance de la biodiversité faunistique
Zones humides du parc et sa région	ISR Université My Ismail Université Fès	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des zones humides du parc, • Elaboration de programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
Ecosystèmes forestiers : Dépérissement de la cédraie, Pédologie, Phytosociologie, Dendrochronologie, Entomologie, Sylviculture.	ENFI, IAV, ISR	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension du phénomène de dépérissement, • Elaboration d'un guide de sylviculture de la cédraie dépérissante.
PAM : Pyrèthre d'Afrique Mise en culture des PAM : lavande, thym, organ...	ENA, IAV	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des PAM, dans la perspective de valorisation des services éco-systémiques du parc national.
Singe magot : Suivi des populations, Recherche sur la restauration des Corridors.	Université de Rennes 1 (France) ENFI Université My Ismail,	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension et sensibilisation des acteurs locaux
Etudes sur la faune : loutre, réintroduction du cerf de berbérie	Université de Sheerbroke (Canada) Université Moulay Abdellah de Fès	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance sur l'état de conservation et programmes de réintroduction
Tourisme : Développement du tourisme de nature, Evaluation de la valeur économique totale (VET) des sites à forte fréquentation : val d'Ifrane, Michlifen...	ENA, ENFI	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement du tourisme de nature, • Meilleure communication entre les acteurs.

Un véritable suivi écologique mériterait d'autre part d'être mis en place dans les parcs de façon progressive. Il sera important de l'ancrer à une réflexion au niveau national sur le suivi en général dans les AP, de façon à ce qu'il y ait une action concertée et complémentaire en la matière.

3. IDENTIFICATION DES THÈMES ET SUJETS QUI POURRAIENT FAIRE L'OBJET DE COLLABORATION ENTRE LE PARC ET LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE

La faiblesse des actions scientifiques dans les PN est attribuable en bonne partie au manque de financements pour ce type d'activités et au déficit de ressources humaines compétentes dans les équipes de parcs (pas de plan de gestion actualisé avec des opérations scientifiques bien déterminées, absence de programmes de suivi écologique, absence de comités scientifiques, etc.).

Avec une action scientifique aujourd'hui encore très limitée, il sera important de développer pour l'avenir une vraie **stratégie visant au développement des activités scientifiques dans les parcs**, qui pourra notamment passer par la mise en place de techniciens spécialisés sur ces sujets dans les équipes, la mise en place systématique de comités scientifiques dans les PN, la mobilisation de partenaires financiers, **l'établissement de collaborations plus fortes qu'aujourd'hui avec les universités et institutions de recherche marocaines et étrangères**, etc.

Un effort pourra en particulier porter sur la **meilleure compréhension de la fonctionnalité des milieux** (avec par ex. une identification des besoins des espèces en zones de reproduction, de refuges, des corridors, etc., et des besoins de connexion entre ces espaces). Afin de mieux guider la gestion des territoires, il y a en effet nécessité de passer d'une connaissance «académique» de la ressource à une véritable **compréhension du fonctionnement des écosystèmes** (un bon exemple à ce propos est le travail de l'Université de Rennes qui a été réalisé sur le sur le singe Magot, au parc national d'Ifrane).

Un véritable **suivi écologique** mériterait d'autre part d'être mis en place dans les parcs de façon progressive. Il sera important de l'ancrer à une réflexion au niveau national sur le suivi en général dans les AP, de façon à ce qu'il y ait une action concertée et complémentaire en la matière. Un tel suivi permettrait notamment de mesurer l'incidence des actions menées sur les parcs. Cela nécessite que les équipes des parcs soient correctement constituées et qu'elles aient acquis une véritable culture en matière

d'écologie. Le rôle de l'assistance technique apportée par les projets d'appui pourrait être important sur ce sujet.

3.1. Au niveau du Parc National de Toubkal :

Jusqu'à aujourd'hui, seulement deux conventions de partenariat ont été signées entre la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut atlas (DREFLCD-HA) et les institutions de recherche. Il s'agit des conventions signées avec la Faculté des Sciences Semlalia - Marrakech (en 1999), et la Faculté des Sciences et Techniques - Marrakech (en 2001).

Ces conventions prévoyaient notamment la constitution d'un **comité scientifique**, composé de personnes appartenant aux deux parties, qui orienterait **les programmes de recherche arrêtés d'un commun accord**, une fois par an.

Il a été constaté également que la mise en œuvre de ces conventions, comme définie par leurs divers articles, n'a jamais réellement abouti.

Actuellement, la Direction du PNTb envisage de redynamiser ces deux conventions, notamment pour permettre la mise en place de «**contrats/conventions de recherche**» établis dans le cadre de l'élaboration de **Plans de Conservation d'espèces**.

D'autres conventions sont envisagées avec :

- La Faculté des Sciences Humaines, dans les domaines de tourisme, géographie, et sociologie
- L'Institut Scientifique de Rabat, pour la préservation du Gypaète barbu
- L'IAV Hassan II, sur la thématique du pastoralisme
- L'ENFI, en matière d'aménagement de forêts et de réserves naturelles
- Le CRRF, sur la régénération du Genévrier thurifère

Dans l'état actuel, les besoins identifiés en matière de recherche au niveau du Parc National de Toubkal sont :

Thèmes ou sujets	Intérêt d'établissement d'une convention de collaboration	Apports / valeur ajoutée pour le parc	Priorité 1 à 4 (1 = besoin urgent)
Conservation et réhabilitation des habitats et des espèces (PAM, Thuriféraie, Mouflon, Singe magot, Gypaète barbu...)	Un cadre de partenariat formel pour associer les universités et institutions de recherche intéressées aux études nécessaires pour disposer d'éléments d'information et de connaissances, pour la conservation et la réhabilitation des habitats et des espèces	Des plans d'action, pour la conservation et la gestion des habitats et des espèces rares et/ou menacées	1 à 2
Tourisme, géographie et socio-économie	Assurer un appui au parc national, pour le développement de l'écotourisme et l'identification de niches économiques et d'alternatives de développement en faveur des populations locales ; Un champ d'étude et d'exercice intellectuel, pour les chercheurs et étudiants.	Disposer d'un plan de développement de l'écotourisme dans le parc, et d'un programme d'écodéveloppement en appui aux objectifs de conservation	1 à 2
Aménagement de forêts et pastoralisme	Travailler sur l'aménagement de forêts et de parcours dans un contexte de parc naturel : exercice intéressant pour le parc et pour le partenaire (université ou institution de recherche)	Disposer d'éléments de base pour l'élaboration d'un schéma de gestion durable et participative des ressources forestières et pastorales de la région du parc.	2 à 3

3.2. Au niveau du Parc National d'Ifrane :

Le parc d'Ifrane s'est appuyé principalement sur les financements du projet Ifrane financé par l'AFD pour réaliser les études scientifiques et recherches durant les années qui ont suivi sa création.

Malgré la dynamique des universités régionales (Fès et Meknès) et nationales au sein du parc, on note une quasi absence de conventions de partenariat formalisées dans ce sens.

Un seul projet de convention avait été préparé pour signature entre la DREF du Moyen Atlas et l'Université My Abdellah de Fès concernant la formalisation du programme de recherche mis en œuvre par cette dernière avec l'université

de Sheerbroke du Canada. Cependant, cette collaboration n'est pas formalisée jusqu'ici.

En considération des besoins des deux parcs nationaux, en matière d'encadrement scientifique, et de l'état des lieux de la mise en œuvre des conventions (plus ou moins formelles) en cours, il est préconisé de retenir les sujets/thèmes suivants, pour faire l'objet de conventions/protocoles de partenariat et de collaboration entre les universités et institutions de recherche, d'une part, et les administrations en charge de ces deux parcs nationaux, d'autre part :

Les besoins identifiés en matière de recherche au niveau du Parc National d'Ifrane sont :

Thèmes ou sujets	Intérêt d'établissement d'une convention de collaboration	Apports / valeur ajoutée pour le parc	Priorité 1 à 4 (1 = besoin urgent)
Suivi des habitats et des populations des espèces clés (écosystèmes forestiers, écosystèmes de zones humides, avifaune et singe magot)	Orienter et focaliser le travail avec les partenaires scientifiques sur les aspects pertinents pour le parc (Restauration des corridors, suivi de l'intégrité écologique des écosystèmes, services écosystémiques, évolution des écosystèmes face aux changements globaux, connectivité des paysages et des habitats...)	Des plans d'action, pour la conservation et la réhabilitation des écosystèmes et des espèces clés dans le parc	1 à 2
Conservation et développement des plantes aromatiques et médicinales	Se concentrer sur le développement et la mise au point de techniques culturelles concernant les PAM à haute valeur économique (lavande) ou gravement menacées de disparition (Pyrèthre d'Afrique), dans le parc	Disposer de techniques et d'approches, pour une meilleure valorisation des PAM dans le parc	2 à 3
Programme de réintroduction de la faune	Susciter l'intérêt des partenaires scientifiques, pour travailler sur le Cerf de Berbérie et les rapaces disparus	Disposer d'éléments pour l'élaboration de programmes de réhabilitation et de gestion du Cerf de Berbérie et des rapaces	2 à 3
Etudes socio-économiques	Un partenariat pour la réalisation d'études sociologiques, de diagnostics participatifs et d'identification de niches économiques et d'alternatives de développement en faveur des populations locales	Disposer d'éléments de base pour l'élaboration d'un plan de développement de l'écotourisme dans le parc, et d'un programme de valorisation des patrimoines naturel et culturel du parc	1 à 2

4. MODÈLE DE PROTOCOLE DE COLLABORATION

Pour que les parcs nationaux puissent bénéficier d'un accompagnement scientifique réel et pour que tout l'exercice soit également d'intérêt et bénéfique pour les universités et les institutions de recherche, il est préconisé de passer par **une contractualisation**, au moyen de protocoles de collaboration ou de conventions de partenariat.

Quel que soit le sujet ou le thème, objet de la collaboration, l'intérêt de la contractualisation est d'assurer que les objectifs du partenariat et les moyens définis sont partagés par les différents partenaires.

Le protocole de collaboration doit, donc, fixer les règles du jeu entre les partenaires et clarifier les engagements. Il

permet, ainsi, d'établir «noir sur blanc» les responsabilités entre les partenaires.

Dans le cas des parcs nationaux de Toubkal et d'Ifrane, et en considération des spécificités de leurs contextes (une position «floue» des directions des parcs dans l'organigramme du HCEFLCD, déficit de ressources humaines compétentes dans les équipes de parcs, absence de comités scientifiques, etc.), il est préconisé d'utiliser deux outils qui répondent chacun à des objectifs distincts :

- La convention cadre
- La convention spécifique

4.1. La convention cadre :

C'est un accord général qui constitue le protocole de collaboration, proprement dit. Il formalise la volonté de travailler ensemble et fixe le cadre général du partenariat, tout en présentant les partenaires et le contenu général de la collaboration.

Une bonne convention cadre doit permettre d'évoluer et ne pas enfermer la relation de partenariat. Elle doit inscrire le partenariat dans la durée et couvrir la dimension stratégique et institutionnelle de ce partenariat.

Etant donné son objet (mettre en place un cadre général et formel de partenariat), la convention cadre peut être signée entre la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification, de laquelle relève le parc national, et le Décanat de la Faculté ou la Direction de l'Institution de recherche partenaire.

4.2. La convention spécifique :

C'est un accord plus spécifique, lié aux objectifs de réalisation du partenariat, qui s'établit autour d'une action ponctuelle et limitée dans le temps, et qui précise comment on travaille ensemble.

La convention spécifique précise le contenu du partenariat, les engagements pris par chacun et les échéances. Elle couvre donc le champ de l'opérationnel et son contenu doit préciser les objectifs, les moyens, la méthode, les échéances, les montants, etc.

La convention spécifique permet de se prémunir, s'il y a un engagement financier auprès d'un bailleur.

Par rapport à son objet opérationnel (conditions de travail sur un sujet ou un thème particulier), la convention spécifique doit être signée entre la Direction du parc national et le Département, concerné par ledit sujet, de la Faculté ou de l'Institution de recherche partenaire et signataire de la convention cadre, dans laquelle s'inscrit cette convention spécifique.

4.3. Quelques enjeux de la contractualisation :

Comme préalable au développement de partenariat entre les Parcs et les institutions de recherches, il est vivement recommandé de repenser globalement la recherche et la collaboration entre les aires protégées et les institutions de recherche. Pour le faire il faut :

1. Développer la réflexion sur la place de la recherche et son rôle dans la gestion et l'aménagement des AP (les besoins en matière de recherche vs opérations de gestion et d'aménagement) ;
2. Développer et mettre en place une politique de collaboration entre les aires protégées et les institutions de recherche (Maitrise d'ouvrage) :
 - Lignes directrices de collaboration entre les parcs et les institutions de recherche,
 - Précision de la démarche et du processus de développement de partenariat AP et institutions de recherche,
 - Outils d'identification des besoins de communication, de formalisation de partenariat, de suivi et évaluation et de capitalisation.
3. Assurer un accompagnement, un encadrement et un renforcement des capacités des équipes des AP dans la mise en œuvre des programmes de recherche, dans le cadre de partenariat : identification des besoins, communication, négociation, contractualisation, suivi et gestion, etc.

Pour que les documents de la convention cadre et de la convention spécifique soient reconnus par chacun des partenaires, et les accords qu'ils contiennent soient respectés, ils doivent être négociés. Les enjeux de la contractualisation doivent être, donc, bien clairs et explicités pour les partenaires.

Les enjeux de la collaboration doivent être bien clairs et explicités pour les partenaires. En général, il faut :

- Une appropriation du projet par les deux partenaires
- Assurer une pertinence : renforcer les capacités et les connaissances des deux partenaires
- Une négociation au même niveau
- S'inscrire dans les priorités mutuelles
- Disposer d'un outil d'interpellation pour le partenaire qui a le sentiment que l'autre ne respecte pas les engagements convenus

Enjeux de la convention cadre (protocole de collaboration) :

- Préciser une vision commune qui se décline en objets
- Reconnaissance réciproque de l'objet de chacun : « ne plus être vu comme un bailleur ou un simple exécutant »
- Inscrire la relation dans la durée

- Ne pas enfermer le partenariat dans un projet opérationnel mais lui donner la possibilité d'évoluer
- Définir clairement les mécanismes de gestion du partenariat et de son suivi-évaluation

Enjeux de la convention spécifique :

- Clarifier les engagements de chacun, y compris au niveau financier
- Préciser les objectifs, les moyens et la méthode
- Préciser les résultats attendus, les rendus et la communication entre les deux parties
- Préciser les outils et moyens de suivi et d'évaluation

4.4. Limites/contraintes à la contractualisation et quelques recommandations :

4.4.1. Qui doit signer ?

En général, c'est un responsable exécutif qui signe le protocole ou la convention spécifique. Il est également important d'impliquer les opérationnels en amont dans la réflexion et dans la rédaction des conventions, pour que le processus soit formateur et permette une meilleure appropriation des enjeux et des responsabilités.

4.4.2. La contrainte de temps

Le temps disponible pour la négociation et l'élaboration, par les deux partenaires, d'une convention cadre ou d'une convention spécifique constitue en général une contrainte forte.

Le fait de disposer de modèles de conventions permet de gagner du temps, à condition de les discuter et de les adapter, par la suite, avec les partenaires.

4.4.3. Les problèmes d'interprétation

Parfois, des problèmes de communication ou de compréhension, liés à la langue et la culture, amènent à des interprétations différentes des termes des conventions.

Il faut donc une certaine ouverture et une volonté, des deux côtés, pour connaître le partenaire tel qu'il est. En plus, la formulation et l'explicitation des termes de la convention sont indispensables pour bien cerner quels sont les enjeux de l'accord, pour chacun des partenaires.

4.4.4. Contractualisation en présence d'un bailleur de fonds

En général, les bailleurs de fonds, qui interviennent dans le cadre de projets, exigent que les relations partenariales de leurs partenaires soient contractualisées, et considèrent, en cas de problème, que c'est l'organisation par laquelle passe le financement qui est responsable devant eux.

Il faut donc que cette organisation précise, au maximum, les choses dans la convention même ou par des accords ou engagements complémentaires spécifiques.

4.4.5. Les recours en cas de non-respect d'un accord

Il n'est pas toujours facile d'exiger une fermeté des engagements dans le cadre de relations de partenariat, d'où la nécessité de prévoir dans les conventions spécifiques un recours en cas de non-respect de l'accord.

On prévoit généralement un règlement à l'amiable, la médiation ou l'arbitrage d'une autorité morale reconnue des deux partenaires.

En cas de conflit non résolu ou de malversation, le partenariat est habituellement rompu.

4.4.6. Jusqu'où contractualiser ?

Il existe différents niveaux de contractualisation, qui formalisent de façon plus ou moins détaillée les objectifs et les moyens mis en œuvre. Il faut arriver à trouver un équilibre entre un haut niveau de précision, qui risque d'empêcher toute adaptation aux changements de contexte et une trop grande souplesse, qui empêchera l'accord de constituer un document de référence pour les partenaires.

4.4.7. Validité des accords

Pour être valables, les accords doivent être datés, signés et paraphés en bas de chaque page par chacune des parties. Il en est de même pour toutes les annexes et avenants aux conventions.

4.5. Modèle de convention cadre :

Convention cadre de collaboration

ENTRE

La Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la désertification de, ci-après dénommée DREFLCD –X , sise à
.....

D'UNE PART

ET

Le Décanat de la Faculté ou la Direction de l'Institution de recherche de, ci-après dénommée....., sise à

D'AUTRE PART

CONTEXTE :

Etant donné la stratégie du Haut Commissariat aux Eaux et forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) en matière de conservation de la biodiversité et des aires protégées ;

Etant donné la mission de la DREFLCD – X de préservation des espaces naturels et sa démarche pour le développement et la gestion du parc national de ;

Etant donné la mission de la Faculté (ou Institution de Recherche) X, en matière de formation et d'encadrement scientifiques, et son rôle et sa participation à l'aménagement et la gestion durable des espaces naturels, dans la région ;

Conscients de l'importance de l'instauration et de la formalisation d'une collaboration en matière de recherche scientifique et de suivi écologique, pour accompagner les efforts de l'administration dans le domaine de conservation de la biodiversité, et des ressources naturelles en général, afin d'en assurer une gestion durable et bénéfique pour les populations locales ;

Les deux parties ont convenu ce qui suit :

Article Premier : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre général de collaboration entre la DREFLCD – X et la Faculté (ou Institution de Recherche) X, dans lequel elles œuvreront à favoriser :

- Le développement et la mise en œuvre de programmes de recherche et de suivi scientifiques ;
- Les échanges entre les deux structures par la participation à des événements organisés conjointement, l'invitation aux activités organisées par les 2 structures : séminaires, sessions de formations etc. ;
- Les échanges d'expériences et d'expertises par l'accueil d'étudiants et de stagiaires dans le parc national de X, l'organisation conjointe d'événements et de séminaires, l'intervention technique, l'apport d'expertise etc. ;
- L'intervention des deux partenaires dans des projets de coopération impliquant d'autres parte-

naires (nationaux ou étrangers), en vue d'assurer, conjointement, la mise en œuvre des composantes des projets, relatives à la recherche scientifique et au suivi écologique ;

Article 2 : Thématiques concernées

Les principales thématiques concernées par la présente convention cadre sont :

- Conservation et réhabilitation des habitats et des espèces ;
- Elaboration et mise en œuvre de plans d'action de conservation et de réhabilitation des espèces rares ou menacées ;
- Elaboration et mise en œuvre de programmes de suivi écologique ;
- Conservation et développement des plantes aromatiques et médicinales ;
- Développement et encadrement d'un tourisme durable ;
- Elaboration de programmes d'écodéveloppement et de valorisation des patrimoines naturel et culturel du parc national ;

Article 3 : Engagement des deux parties

Les deux parties s'engagent à :

- Prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention cadre de partenariat ;
- Favoriser la participation de l'autre partie dans les manifestations scientifiques et techniques qu'elle organise ;
- Accueillir et assurer, après accord des deux parties, l'encadrement d'étudiants ou stagiaires, envoyés par l'autre partie dans le cadre de la présente convention ;
- Pour faciliter la mise en œuvre de cette convention cadre, chaque partie désignera un correspondant technique responsable des relations entre les deux institutions. Ces correspondants seront en charge du suivi de la mise en œuvre des programmes et des activités convenus.

Article 4 : Programmation du travail

La DREFLCD – X et l'Université (ou Institution de Recherche) de définiront, au regard de leurs programmes et leurs intérêts respectifs, des programmes de travail précis sur les thématiques citées ci-dessus, à mettre en œuvre dans le cadre de conventions spécifiques, à établir et signer entre la Direction du Parc National de et le Département, concerné par la thématique, de la Faculté ou de l'Institution de recherche X.

Article 5 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une des deux parties avec un préavis de 3 mois.

Fait à, le

Pour la DREFLCD-X

Pour l'Université (ou Institution de Recherche) X

4.6. Modèle de convention spécifique :**Convention spécifique**

Relative à

ENTRE

La Direction du Parc National de, ci-après dénommé PN-X , sis à

D'UNE PART

ET

Le Département de X de la Faculté (ou Institution de Recherche) de,
ci-après dénommée, sis à.....

D'AUTRE PART

CONTEXTE :**Considérant** la convention cadre de collaboration signée entre la DREFLCD – X et la Faculté (ou Institution de Recherche) de X, en date du**Etant donné** la mission et le rôle de la Direction du Parc National de X, pour l'aménagement et la gestion du parc national ;**Etant donné** la mission de la Faculté (ou Institution de Recherche) X, en matière de formation et d'encadrement scientifiques, et son rôle et sa participation à l'aménagement et la gestion durable des espaces naturels, dans la région ;**Les deux parties ont convenu ce qui suit :****Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention constitue un cadre commun d'action, définissant les principes d'actions, les responsabilités et les rôles de chaque partie pour la mise en œuvre du programme de

Article 2 : Consistance et nature des actions

L'objectif principal du programme consiste en la concrétisation des actions suivantes :

-
-
-

Article 3 : Engagements des parties

Les partenaires s'engagent à conjuguer leurs efforts et à coordonner leurs interventions, dans le cadre de cette convention, afin de mettre en œuvre les actions du programme, définies ci-dessus.

Engagements de la Direction du Parc National :

-
-
-
-
-

Engagements du Département de la Faculté (ou Institution de Recherche) :

-
-
-
-
-

Article 4 : communication et publication

Les signataires de la présente convention s’engagent à s’informer réciproquement de toutes les actions de communication qu’ils mèneront autour de tout ou partie des actions réalisées en application de ladite convention.

Toutes les publications afférentes à ces actions seront réalisées d’un commun accord.

Article 5 : Mise en œuvre et suivi

Un comité de coordination et suivi/évaluation, composé de représentants des signataires de la présente convention, assurera le pilotage de la mise en œuvre du programme.

Les signataires de la présente convention conviennent de se réunir tous les 3 mois afin de faire le bilan des progrès enregistrés sur le terrain et des nouvelles actions qui seraient identifiées et/ou formulées.

Article 6 : Durée de la convention

Cette convention cadre est établie pour une durée de X années (en fonction de la consistance du programme à mettre en œuvre), à compter de la date de sa signature. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l’un des partenaires moyennant un préavis de trois mois et sans porter préjudice aux actions entamées qui doivent être menées à terme.

Article 7 : Dispositions diverses

La présente convention pourra être modifiée par voie d’avenants.

Les litiges pouvant survenir à l’occasion de l’interprétation ou de l’exécution de la présente convention seront examinés par les parties signataires qui s’efforceront d’aboutir à un règlement à l’amiable.

Fait à, le.....

Pour la Parc National X

**Pour le Département de la Faculté
(ou Institution de Recherche) de ...**



3.

PARTIE 3 MÉCANISME DE COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

INTRODUCTION

La partie III de ce rapport présente les résultats de l'analyse des expériences passées en matière de collaboration entre les Parcs Nationaux de Toubkal et d'Ifrane et les Organisations de la Société Civile. Cette analyse a permis d'identifier les opportunités spécifiques à cette coopération en relation avec la gestion des deux parcs, dans une optique de proposer des pistes de travail et des protocoles de collaboration avec les associations à même de contribuer à la conservation et la gestion efficace et durable de ces deux aires protégées.

L'analyse des mécanismes de collaboration avec les organisations de la société civile a été menée par la réalisation des tâches suivantes :

- Réalisation d'un inventaire des principales associations actives à l'échelle nationales, régionales et locales ayant un intérêt particulier aux aires protégées et aux zones humides, notamment au niveau des Parcs Nationaux de Toubkal et d'Ifrane
- Description des principales actions/initiatives réalisées dans et/ou aux alentours des deux ZCB par les associations et leurs principaux résultats/impacts (négatifs et positifs) par rapport à ces deux sites
- Réalisation d'une analyse SWOT (points forts, points faibles, opportunités et menaces) du paysage associatif national, régional et local en relation avec les projets collaboratifs avec l'administration et d'autres partenaires nationaux et internationaux, notamment dans le domaine de la conservation et la gestion durable des ressources naturelles
- Définition d'un mécanisme pour promouvoir la concertation, la collaboration et l'implication des organisations de la société civile dans les initiatives de conservation émanant des institutions nationales et internationales
- Identification, sur la base du mécanisme de concertation défini, d'au moins trois projets collaboratifs modèles dans les domaines de la conservation et du développement socio-économique à mettre en œuvre par les associations locales et/ou nationales au niveau des deux ZCB. Les projets seront présentés sous forme de fiches succinctes selon un modèle à valider en avance
- Identification des mécanismes de financement disponibles et potentiels à l'échelle nationale et internationale pour les projets associatifs dans le domaine de la conservation et du développement socio-économique au niveau des aires protégées et des zones humides

La réalisation de ces tâches s'est appuyée sur une analyse documentaire des différents rapports et études disponibles aussi bien au niveau des deux parcs qu'au niveau central du HCEFLCD. Le consultant s'est adressé par la suite aux gestionnaires des deux parcs et à des personnes ressources relevant des associations et d'autres institutions partenaires dans le but de mieux cerner la problématique liées aux expériences vécues, les contraintes et les défis à soulever pour une opérationnalisation plus efficace de la collaboration entre les parcs et les organisations de la société civile.

On présente ici les résultats de cette analyse en faisant des propositions et des recommandations répondant aux objectifs de l'étude et pouvant contribuer à mieux structurer et améliorer la collaboration entre les Aires Protégées du Maroc et les associations intervenant dans et à proximité de ces espaces.

1. PRINCIPALES ASSOCIATIONS AYANT UN INTÉRÊT PARTICULIER ET ACTIVES DANS LE DOMAINE DES AIRES PROTÉGÉES ET DES ZONES HUMIDES AU NIVEAU NATIONAL

Bien que l'on s'intéresse dans le cadre de la présente étude aux Organisations de la Société Civile (OSC) ayant un intérêt particulier et actives dans les deux parcs nationaux choisis pour la mise en œuvre du projet (parcs nationaux de Toubkal et d'Ifrane), un focus rapide a été réalisé d'abord sur les OSC ayant le même intérêt au niveau national.

Tout en étant non exhaustif, ce diagnostic a permis de mettre en évidence les ONG les plus représentatives et les plus importantes dans les partenariats actuels et possibles avec les Aires Protégées du Maroc.

Il convient de signaler qu'un forum des ONG environnementales a été tenu, en juin 2014, sous l'égide du Ministère Délégué chargé de l'Environnement, dans un but d'accréditation des ONG environnementales au niveau national, et leur participation à l'élaboration de la stratégie de développement durable.

Il faut aussi préciser que la grande majorité des associations nationales intervenant dans le domaine de l'environnement ne sont pas organisées en réseaux et ne fédèrent pas dans des groupements leurs permettant d'être plus efficaces notamment lorsqu'il s'agit de mener des actions de plaidoyer et de lobbying. De même, celles qui travaillent sur la gestion durable des ressources naturelles, la préservation des écosystèmes et de leur biodiversité, manquent terriblement de vision et de stratégies globales leur permettant d'accompagner et d'intervenir sur les différentes problématiques et menaces qui pèsent sur la conservation des ressources remarquables du pays.

1.1. Les associations œuvrant d'une manière générale dans le domaine de la conservation de la nature :

Au niveau national, on recense plusieurs associations spécialisées dans les domaines de la protection de la nature, de la recherche et de la conservation de la biodiversité.

Il est aujourd'hui difficile de les recenser toutes, de définir avec précision leurs domaines d'intervention et d'évaluer leur dynamisme. Il faut reconnaître que c'est un sujet très délicat et qui risque d'être très mal interprété. Les associations sont très sensibles à leur catégorisation et à l'apport d'un jugement sur leur efficacité et sur l'impact de leur intervention.

Certaines de ces associations font partie de réseaux liés aux politiques de conservation inspirées des orientations et des recommandations des conventions et organisations internationales de la conservation de la nature (CDB, RAMSAR, UICN...).

Elles peuvent avoir des partenariats ponctuels avec les Aires Protégées portant sur des projets de développement, des études et recherches, mais elles sont peu engagées durablement sur l'accompagnement des politiques forestières et de conservation de la nature.

La partie III de ce rapport présente les résultats de l'analyse des expériences passées en matière de collaboration entre les Parcs Nationaux de Toubkal et d'Ifrane et les Organisations de la Société Civile. Cette analyse a permis d'identifier les opportunités spécifiques à cette coopération en relation avec la gestion des deux parcs, dans une optique de proposer des pistes de travail et des protocoles de collaboration avec les associations à même de contribuer à la conservation et la gestion efficace et durable de ces deux aires protégées.

Parmi ces associations on peut citer (liste non exhaustive et c'est à titre d'illustration) :

- L'Association Marocaine d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (AMAGDF)
- Société Protectrice des Animaux et de la Nature;
- L'association ADRAR
- Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre au Maroc
- Groupe de Recherche pour la Protection des Oiseaux au Maroc (GREPOM)
- Association Maroc Nature et Culture

1.2. Les associations œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement

A titre indicatif, quelques 36 ONG marocaines ont participé au dernier congrès mondial pour l'éducation à l'environnement (WEEC) qui s'est tenu à Marrakech en Juin 2013, mais moins de 5 étaient de dimension nationale.

Il faut souligner qu'une grande majorité de ces associations de protection de l'environnement intervient dans le secteur urbain sur des thématiques plutôt éloignées du milieu naturel (déchets, eau, pollution, éducation,...).

Encadré 1 : Exemple de l'Association Marocaine d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (AMAGDF)

L'objectif de cette association étant la promotion des principes de gestion durable des forêts au sein des pratiques forestières de l'administration.

Constituée d'un petit nombre de membres (16), principalement issus du corps forestier (mais pas seulement), elle est née d'une démarche portée initialement par le WWF pour développer des standards de certification des forêts adaptés au Maroc.

Depuis l'arrêt du financement WWF, l'association cherche un second souffle, de nouveaux partenariats financiers et surtout à concrétiser un partenariat technique avec le HCEFLCD qui tarde à venir.

L'AMAGDF ambitionne d'être l'organisme certificateur des forêts, indépendant du HCEFLCD, mais en capacité de l'accompagner, de l'appuyer et de former son personnel dans ce processus.

Dans cette perspective, et dans le cadre du projet «Gestion Intégrée des Forêts du Moyen Atlas» (GIFMA), entrepris en partenariat avec le PNUD, cette association a contribué à la formation du personnel et à la préparation du plan d'action, en réponse aux écarts de standards constatés par l'audit mandaté sur les deux forêts mises en processus de certification par ledit projet.

Malgré un bureau actif de 9 membres, l'association reste fragile et entièrement dépendante de la volonté du HCEFLCD à travailler avec elle.

Certaines associations sont tout de même spécialisées et consacrent la grande part de leurs efforts d'intervention dans des domaines et des thématiques très précises malgré l'interdépendance des domaines de conservation des ressources naturelles.

Encadré 2 : Exemple de l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT)

L'AESVT est créée en 1994 avec un seul statut national et des sections locales (35) dans différentes localités du pays. Ses membres sont tous des enseignants et sa mission principale réside dans l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des enfants et des jeunes scolaires. Son partenaire principal étant le Ministère de l'Education Nationale (Délégations Provinciales de l'Education).

L'AESVT développe, depuis 2000, des actions de promotion de l'écotourisme et d'éducation à l'environnement dans les sites naturels.

Elle est coordonnatrice du Collectif Marocain pour l'Environnement et le Développement Durable (CMEDD), créé par convention signée avec le HCEFLCD en février 2014 et qui regroupe 4 autres associations : SPANA, GREPOM, AMAB, et Petits Débrouillards.

Le CMEDD est un regroupement d'associations de scientifiques (chercheurs) et de vulgarisateurs dont l'objectif est focalisé sur l'importance des zones humides classées sites RAMSAR, par la mise en œuvre du programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et une offre d'accompagnement d'ONG locales.

Par ailleurs, l'AESVT développe des conventions régionales/locales avec le HCEFLCD sur des actions d'éducation environnementale, de formation et de sensibilisation.

L'AESVT ambitionne de constituer «la tête de pont» d'ONG environnementales (projet de gouvernance et formation environnementale des ONG avec le PNUD/FEM), notamment à partir de son expérience de secrétaire du Réseau Planète Terre 5 (ONG environnementales francophones de 20 pays, spécialisées dans l'Education Environnementale).

Encadré 2 : Exemple de l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT)

A travers son implication dans des démarches institutionnelles comme la loi-cadre sur la charte nationale de l'environnement, l'élaboration de la stratégie de développement durable, le Forum national des ONG acteurs de l'environnement etc., l'AESVT a pour ambition de mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer constructif, sans dénigrement de l'administration, sans chercher la confrontation mais en étant force de proposition. L'AESVT est depuis 2014 le partenaire local officiel du WWF qui n'a pas de statut légal au Maroc et membre du groupe de travail sur la Politique Européenne de Voisinage du WWF.

Il est à noter enfin que l'AESVT est la seule ONG environnementale à siéger au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

Encadré 3 : Exemple de la Fondation Marocaine pour la Nature et l'Homme

Créée en 1998, la Fondation Marocaine pour la Nature et l'Homme est spécialisée dans l'éducation à l'environnement et a pour objectif l'appui et le développement des actions éducatives visant la protection de la nature, la qualité de l'environnement et un développement durable.

Cette Fondation offre aux jeunes l'occasion de créer des clubs et aux enseignants de développer des actions pédagogiques autour d'un projet environnemental de proximité. Elle prend en charge la création d'outils et de méthodes pédagogiques appropriés aux spécificités marocaines.

La création d'une fondation et non pas d'une association est rendue possible à travers l'appui des entreprises qui ont manifesté leur soutien pour cette initiative. Les sociétés qui ont accepté de participer au financement des activités de la fondation sont l'Office Chérifien des Phosphates, la Royal Air Maroc, l'Office National de l'Eau Potable, le Bureau Veritas, Electricité de France et les Editions Eddif.

Cette fondation travaille en collaboration avec la Fondation Nicolas Hulot, qui compte au Maroc près de vingt «clubs environnementaux», installés dans différents collèges marocains et établissements scolaires français.

1.3. Les associations œuvrant dans le domaine du tourisme durable

Très peu d'associations marocaines sont à 100% spécialisées dans le domaine du tourisme de la nature et dans l'écotourisme. Ce domaine constitue un thème d'intervention plus ou moins général de beaucoup d'associations. Certaines le promeuvent comme une alternative porteuse pour les modes classiques de l'exploitation des ressources naturelles et comme source potentielle de revenus équitable pour les populations locales, d'autres organisent et supervisent des activités de randonnées, excursions et visites de terrain au profit du public.

Encadré 4 : Exemple de l'Association Marocaine pour l'Ecotourisme et la Protection de la Nature

C'est une association créée en 1997, à l'initiative de quelques individus (20 membres) souhaitant valoriser avec une approche éco-touristique la biodiversité et les aires protégées du Maroc.

Ses 2 partenaires institutionnels sont donc le Ministère de l'Environnement et le HCEFLCD. Elle développe des projets sur le terrain (forêt de Maamora, Ifrane) mais n'est pas ouverte à d'autres membres. Elle est dans une logique d'accompagnement en prestation et de réalisation de projets sur le terrain.

Elle fait partie du comité national de l'UICN et se place comme prestataire potentiel de l'administration pour assurer une gestion déléguée de sites naturels, notamment les parcs nationaux à qui il reviendrait d'assurer la coordination et le réseautage local.

1.4. Les ONG apex œuvrant dans le domaine d'appui au développement local

En 2002, les ONG marocaines signataires de la déclaration pour le Sommet Mondial du Développement Durable (Rio), étaient au nombre de 83. Parmi celles-ci, on trouvait une petite dizaine d'ONG à dimension ou vocation nationale. On peut en citer quelques unes qui sont très importantes en termes d'action dans le domaine de la conservation de la nature et des aires protégées :

AMSED, ADRAR, ASMAPE, AMEDI, TARGA-AIDE, GERERE, AMEPN, ENDA Maghreb, Association Marocaine pour la Promotion de la Femme Rurale, Carrefour des Initiatives, etc.

1.5. Les réseaux d'ONG mis en place au niveau national

Ces réseaux constituent des relais importants dans l'accompagnement des acteurs locaux de la société civile et dans la capacité à construire des espaces de dialogue et de mettre en débat des solutions à des problèmes de conservation des ressources naturelles. Certains de ces réseaux ne sont pas complètement spécialisés dans l'environnement et la conservation des ressources naturelles et ils intègrent des associations polyvalentes et intervenant sur divers domaines de développement.

On peut citer ici quelque uns de ses réseaux (liste non exhaustive) :

Comité National Marocain de l'UICN

Une convention de partenariat pour la mise en place et le fonctionnement de ce comité, signée entre le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLD), la Société protectrice des animaux et de la nature (SPANA), l'Association Ribat El Fath pour le développement durable (ARFD) et l'Association marocaine pour l'écotourisme et la protection de la nature (AMPNE), a été signée lors du Forum des membres de l'UICN d'Afrique du Nord, réuni du 5 au 7 octobre 2011 à Rabat.

Cette convention a porté la création officielle du comité national pour l'UICN, qui a pour objectif de regrouper les membres marocains pour l'UICN, en vue de développer et de soutenir les programmes de cette organisation internationale au Maroc. Depuis 2011, quatre nouvelles associations ont adhéré à l'UICN en tant que membre et ont intégré automatiquement le Comité National Marocain de l'UICN. Il s'agit de l'Association de gestion Intégrée des Ressources (AGIR), Fondation EcoSylva, Club Marocain pour L'Environnement et le Développement (CMED) et Groupe de Recherche pour la Protection des Oiseaux au Maroc (GREPOM).

Comité National RAMSAR

C'est un collectif mis en place depuis l'intégration du Maroc à la Convention Ramsar. Il regroupe tous les départements ministériels concernés, les instituts de recherche et les ONG reconnues dans le domaine des zones humides.

Collectif Marocain pour l'Environnement et le Développement Durable

Cinq associations ont conjugué leurs efforts pour promou-

voir et conduire des activités communes dans les domaines couvrant l'éducation-sensibilisation à l'Environnement. Ce collectif est composé de GREPOM (Groupe de Recherche Pour la Protection des Oiseaux au Maroc), AESVT (Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre), SPANA (Société Protectrice des Animaux et de la Nature), AMAB (Association Marocaine de Biodiversité) et l'Association des Petits Débrouillards.

Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire (REMESS)

Le REMESS a été créé en 2006, à partir d'un parterre de 24 associations agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Les objectifs de ce réseau sont : développer le commerce équitable; promouvoir la finance solidaire; développer le tourisme durable; soutenir les organismes membres, les mettre à niveau et promouvoir la coordination entre lesdits membres; répandre les valeurs et les principes de l'économie sociale et solidaire; encourager la recherche scientifique et la formation dans le domaine de l'économie sociale et solidaire; veiller à participer au développement de l'économie sociale et solidaire et soutenir le développement durable.

Réseau International d'ONG sur la Désertification (RIOD)

C'est un réseau international d'ONG, qui a été mis en place, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la désertification, pour être un mécanisme de communication et de coordination de l'activité des organisations non gouvernementales, mouvements de la société civile, groupements ruraux de producteurs, etc. Le Maroc, en tant que Partie à la Convention y adhère.

Il est structuré en Points Focaux Nationaux, sous régionaux, et régionaux. Ces points focaux sont mis en place pour jouer le rôle de nœuds de communication à travers lesquels les organisations non gouvernementales et communautaires peuvent échanger des informations et des expériences au niveau international. Ces points focaux sont coordonnés par un Point Focal Global ou International.

Réseau des Initiatives Agro-écologiques au Maroc

Lancé en 2012, le Réseau des Initiatives Agro-écologiques au Maroc (RIAM) est composé de personnes, de collectifs ou de structures autonomes réunis par la démarche agro-écologique et ses valeurs.

La raison d'être du RIAM est de proposer un espace de rencontre, d'information et de partage entre les acteurs de l'agro-écologie au Maroc, favorable à la naissance de synergies entre les initiatives qu'ils portent. Le RIAM se manifeste par les liens et les interrelations entre ses acteurs/adhérents.

Le RIAM œuvre pour l'émergence et le développement de l'agro-écologie au Maroc en partageant des objectifs communs et transversaux aux diverses activités : Contribuer à l'autonomie des communautés, Contribuer à la souveraineté alimentaire et à la santé, Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel universel.

Carrefour Associatif au Maroc

C'est un réseau de 10 associations marocaines (Association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise, Association Marocaine d'Appui au développement local, Association marocaine de solidarité et de développement, Association Mouvement Twiza, Association Oued Srou, Association Tichka et la Fédération des associations de développement de Figuig), qui a pour objectifs d'œuvrer à la mise en synergie des efforts des acteurs du développement ; de capitaliser et de diffuser le savoir et le savoir-faire des acteurs associatifs; de promouvoir la pratique de la bonne gouvernance, et de renforcer les acteurs associatifs au niveau institutionnel et organisationnel au Maroc.

2. ASSOCIATIONS ACTIVES AU NIVEAU DU PARC NATIONAL D'IFRANE ET SA PÉRIPHÉRIE

Environ 151 associations sont présentes sur le territoire du Parc National d'Ifrane et dont plus de la moitié sont récentes (créées depuis 2002), ce qui démontre la jeunesse du mouvement associatif au niveau de ce territoire. Elles sont majoritairement des associations rurales (72 %). La plupart de ces associations sont des organisations communautaires de développement local (97 %). (Source : recensement effectué par l'association ADRAR pour le compte du HCEFLCD).

On présente ici les principales associations du Parc d'Ifrane. Elles sont réparties selon leurs grands domaines d'intervention.

2.1. Les OSC œuvrant dans le domaine du tourisme durable

Association de Gîteurs du Moyen Atlas

Réunit les principaux gîteurs du Moyen Atlas qui offrent des possibilités d'hébergement dans le site du parc nation-

nal d'Ifrane et sa région.

Association des Guides de Montagne de la Province d'Ifrane

Rassemble les guides et accompagnateurs de montagne du Moyen Atlas, dans la province d'Ifrane, et présente toutes sortes de services : randonnées pédestres, vtt, trekking, balades, location, mules et muletiers, hôtels, gîtes, auberges et résidences, notamment au niveau du Pays d'Accueil Touristique d'Ifrane (PAT) et du Parc National d'Ifrane.

2.2. Les OSC œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement

Les Amis du Parc National d'Ifrane

Créée en 2008, cette association regroupe tous les acteurs associatifs, universitaires et institutionnels (mais en tant que personnes et non comme représentants de leurs institutions) qui ont participé au projet de création du Parc National d'Ifrane.

L'association a été, au démarrage, portée par l'équipe du Parc, qui s'est retirée en 2009 du bureau pour éviter tout conflit d'intérêt.

Elle a pour objectif de développer des programmes de sensibilisation et de conservation des ressources naturelles et patrimoniales au sein du Parc National d'Ifrane, et de promouvoir la préservation de l'environnement au sens large du terme.

La réalisation de cet objectif se fait, en concertation avec les compétences scientifiques et professionnelles de la gestion et de la préservation de la nature, par les actions suivantes :

- Montage et aide au montage de projets de développement au sein du PNIF
- Identification et repérage de circuits éco-touristiques au sein du PNIF
- Contribution à la promotion de l'écotourisme dans le territoire du PNIF
- Activités de formation, de recherche et de développement sur les principes de gestion et de préservation des ressources naturelles
- Travail auprès des populations locales pour les sensibiliser et les faire participer aux programmes de gestion et de conservation au sein du PNIF
- Participation aux activités d'animation nature et d'éducation relative à l'environnement au sein du PNIF
- Sensibilisation des personnes et des communautés

pour la protection de l'environnement et le respect du patrimoine rural et éco-touristique

- Contribution au désenclavement et au développement socioéconomique des populations locales au sein du PNIF
- Participation aux prises des décisions au niveau de la gestion et la protection du PNIF

L'association peut réaliser toute action ayant un lien direct ou indirect avec les objectifs définis ci-dessus.

La section d'Azrou de l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie de la Terre

L'association intervient dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement portées par le Parc.

2.3. Les OSC représentant les usagers

Associations de gestion sylvopastorale (AGSP)

Dans le cadre du projet Ifrane, au niveau des communes étudiées, la population s'est organisée en associations sylvopastorales (une association par commune), qui ont signé chacune une convention de mise en défens avec l'administration forestière, renouvelable chaque année.

Ces nouvelles formes d'organisation ont acquis la satisfaction de la population (95% des enquêtés se sont déclarés satisfaits de la création de ces associations et des activités qu'elles ont entreprises). Les superficies concernées par cette opération sont variables d'une commune à l'autre : 398 ha à Timahdit, 1207 ha à Ben Smim, 1725 ha à Ain Louh et 953 ha à Tigrigra.

Association Nationale des éleveurs en Ovins et Caprins (ANOC)

Elle appuie des groupes d'éleveurs dans la recherche de l'intensification de l'élevage : amélioration génétique des ovins, caractérisation de la race caprine de l'Atlas, définition d'itinéraires techniques et projet de fromagerie, projet d'engraissement des jeunes agneaux sur 2 mois. Toutes ces actions ont comme objectif une gestion plus rationnelle des troupeaux et la réduction de la charge sur les espaces de pâturage.

2.4. Les OSC œuvrant dans le développement et la valorisation des produits locaux

L'association ADRAR :

L'ADRAR est une association qui intervient au niveau

national depuis 1991 sur le thème du développement rural intégré. Elle est installée depuis 3 ans dans le Moyen Atlas.

La délégation ADRAR du Moyen Atlas appuie le développement de microprojets qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des porteurs.

Une convention a été établie en 2006, entre le projet Ifrane et ADRAR pour le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'appui aux microprojets des associations locales.

2.5. Les réseaux d'OSC mis en place

L'association des forêts modèles d'Ifrane (AFMI)

La mise en place en 2009, du programme *Initiative pour les Forêts Modèles en Afrique* (IFMA) par Ressources Naturelles Canada a constitué une opportunité de concrétiser ce premier projet de forêt modèle au Maroc.

La participation de la Forêt Modèle d'Ifrane au Programme IFMA lui permettra d'obtenir des moyens pour faciliter sa mise en place, et son insertion dans le Réseau Méditerranéen des Forêts Modèles (RMFM) et le Réseau International des Forêts Modèles (RIFM).

La «Forêt Modèle d'Ifrane» est créée sous forme d'association dans le cadre de la loi marocaine.

Cette association a pour objectifs :

- Contribution à la mise en place de mécanismes et modalités de gestion durable des ressources naturelles et des paysages
- Préservation et valorisation de la biodiversité et des écosystèmes naturels
- Contribution à l'amélioration du niveau de vie de la population locale
- Valorisation des patrimoines et des produits du terroir
- Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Les membres de l'association Forêt Modèle d'Ifrane sont répartis en différents collèges qui regroupent :

- Les organisations d'usagers
- Les autres ONG
- Les partenaires privés
- Les enseignants -chercheurs
- Les cadres et techniciens des organismes publics et étatiques
- Les jeunes et partenaires de la communication

- D'autres collègues proposés par le conseil d'administration

Le réseau CEDRE

C'est un réseau qui a été initié et créé par le projet Ifrane. Il a pour objectif la promotion des produits touristiques du territoire de la cédraie du parc. Il réunit la Délégation Provinciale du Tourisme, le Parc National d'Ifrane, les hébergeurs (5 situés sur les itinéraires de découvertes), le CNHP, GREPOM, la DREFLCD - MA, l'association des guides de montagne (3 guides officiels sur le territoire et une dizaine d'accompagnateurs), le syndicat des communes, AESVT et ADRAR.

3. ASSOCIATIONS ACTIVES AU NIVEAU DU PARC NATIONAL DE TOUBKAL ET SA PÉRIPHÉRIE

Nombreuses sont les ONG qui travaillent ou ont travaillé avec la direction du PNTb. Des conventions de partenariat/coopération ont même été signées avec certaines d'entre elles. Cependant, la collaboration du parc avec les organisations de la société civile méritent à l'heure actuelle d'être redynamisées.

3.1. Les OSC œuvrant dans le domaine du tourisme durable :

Club Alpin Français de Casablanca

Cette association œuvre pour le développement du tourisme de montagne (accueil et information des visiteurs, aménagement et entretien des sentiers pédestres, hébergement des visiteurs en zone altimontaine, préservation de l'environnement montagnard) et pour la conservation (une convention relative à la préservation du Gypaète barbu est en cours d'élaboration, en vue de sa signature avec le parc).

Association des Guides et Accompagnateurs en Montagne d'Imlil

Cette association collabore avec le PNTb, pour le développement du tourisme de montagne, et notamment de l'écotourisme. Elle accompagne et encadre les guides et accompagnateurs de montagne afin de mieux structurer leur profession et leur permettre d'être des interlocuteurs incontournables dans le développement et la gestion des activités touristiques concernant la randonnée et l'escalade du sommet de Toubkal.

Autres associations intervenant dans le secteur du tourisme :

D'autres ONG collaborent avec la direction du PNTb dans les domaines de la gestion des déchets laissés par les touristes dans les sentiers, du développement d'un tourisme durable et du développement local, sans pour autant avoir signé de conventions de partenariat avec le parc : **Associations Tiwizi, Association Tifaouine, Association du Bassin d'Imlil, Association des Amis du Domaine Naturel de Toubkal, Asmoune des propriétaires de gîtes, Association Tamount des propriétaires de mulets, Mountain Propre.**

3.2. Les OSC œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement :

La SPANA - Maroc

Cette association a été active au PNTb, pour le développement d'activités de montagne liées à la conservation de la nature et l'encouragement de la méthode participative dans la gestion des ressources naturelles et de l'éducation environnementale. Elle a joué un rôle capital dans la conception, la production et l'installation de l'habillage de l'écomusée du PNTb notamment à travers la mobilisation de la SPANA - UK.

Fondation des œuvres sociales des eaux et forêts (FOSEF) :

Cette organisation intervient au niveau du PNTb à travers une convention signée avec le HCEFLCD pour la tenue, l'entretien et la gestion de l'écomusée du Parc. Son intervention a permis d'ouvrir l'écomusée au public et elle perçoit à ce titre les droits d'entrée des visiteurs.

3.3. Les OSC œuvrant dans le développement et la valorisation des produits locaux :

Associations villageoises dans la vallée de l'Agoundis

Neuf associations villageoises dans la vallée de l'Agoundis travaillent pour la création et la gestion de bosquets villageois.

Association des Amis du Parc National du Toubkal pour la Conservation de l'Environnement et la Protection du Noyer

Cette association intervient actuellement au sein de la zone

périphérique du PNTb pour la valorisation du noyer. Elle organise le festival annuel de noyer au niveau du centre d'Asni.

Fondation Haut Atlas :

La Fondation du Haut Atlas est une association maroco-américaine à but non lucratif créée en 2000 par d'anciens volontaires du Corps de la paix ayant collaboré avec le PNTb. Cette fondation est depuis très active dans la zone et elle a mis en œuvre plusieurs projets de développement communautaire. Une de ses réalisations phares réside dans la promotion de la restauration des eaux et des sols à travers la plantation de noyer et du caroubier, l'organisation des producteurs et l'appui à la commercialisation des produits selon des circuits de haute valeur ajoutée (commerce équitable). Ses actions sont accompagnées par plusieurs activités facilitatrices comme le soutien à la femme, le renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation.

Autres associations de développement :

Les provinces d'Al Haouz et de Taroudant sur lesquelles se chevauche le PNTb abritent un grand nombre d'associations de développement local.

L'Espace Provincial des Associations de Développement d'Al Haouz (fédération provinciale des associations d'Al Haouz) regroupe quelque 3.000 associations réparties sur l'ensemble du territoire de la province. Il se veut être un acteur clé dans les efforts menés conjointement par les autorités provinciales et les élus, dans le but de réaliser un développement local intégré et durable et, par conséquent, d'améliorer le niveau de vie des populations locales. Il encadre et accompagne les associations de la province en renforçant leurs capacités et en coordonnant leurs actions à grande échelle.

De même, la partie périphérique du PNTb située sur le territoire de la province de Taroudant abrite un grand nombre d'associations de développement local. A l'instar de celle de la province d'Al Haouz, elles sont très dynamiques et mènent plusieurs projets de développement local dans divers domaines : alimentation en eau potable, électrification, services de santé, scolarisation, création d'emploi, assistance et aide, alphabétisation, droits des enfants et des femmes, etc...

Les associations locales de la zone du PNTb sont particulièrement connues pour leur dynamisme, leur solidarité et leur capital social très enraciné. Elles constituent dans certaines localités de vrais partenaires incontournables pour

les actions de proximité, la sensibilisation et la mobilisation des habitants de la région.

Faute de moyens matériels et humains, le PNTb communique et collabore avec très peu de ses associations. Le PNTb n'a pas développé une stratégie claire de coordination et de collaboration avec ses associations (collaboration non basée sur des financements) pour qu'elles soient des intermédiaires de sensibilisation des populations locales et des défenseurs ardent des valeurs, des objectifs et des messages clés poursuivis par la création et la gestion du parc.

Parmi ses associations locales, on peut citer Amal de Setti Fadma, Amsing et Aït Lqaq.

4. ANALYSE ET ÉVALUATION DES PRINCIPALES ACTIONS ET INITIATIVES RÉALISÉES PAR LES ONG DANS ET AUTOUR DES PARCS NATIONAUX DE TOUBKAL ET D'IFRANE

L'analyse et l'évaluation des principales actions et initiatives réalisées par les ONG dans et autour des parcs nationaux de Toubkal et d'Ifrane, ont été menées indépendamment du

niveau territorial (national, régional ou local) d'intervention de ces organisations. Ces interventions ont été classées selon leur domaine. Les informations et les résultats obtenus sont synthétisés dans les tableaux ci-après.

4.1. En matière de développement du tourisme durable :

ONG	Actions/Initiatives réalisées	Résultats/impacts
Au niveau du parc national d'Ifrane		
ADRAR	<ul style="list-style-type: none"> • Formations sur l'hygiène et la restauration au profit de 24 participants/hébergeurs. (2006) • Formation sur la lecture du paysage, suivie par 22 guides. Le contenu a été réalisé sur la base des études biodiversité du Parc. (2006) • L'organisation d'une visite au programme Oasis-Tafilelt, pour découvrir l'organisation du réseau des hébergeurs. (2007) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les guides ont acquis des connaissances et une sensibilité sur l'écologie du territoire
Le réseau Cèdre	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et test sur le terrain de plusieurs topoguides, couvrant un réseau de 120 km en 7 circuits possibles, en collaboration avec le Parc National d'Ifrane et la délégation provinciale du tourisme. (2006-2007) • Le réseau Cèdre a également participé au salon international de l'agriculture en 2008 et en 2009, grâce à une prise en charge par le HCEFLCD. (2008-2009) 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation par l'action des guides • Mise à la disposition des guides d'un même matériel (topoguides) pour les circuits identifiés conjointement
Au niveau du parc national de Toubkal		
Club Alpin Français de Casablanca	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du tourisme de montagne (activité permanente) : <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et information des visiteurs • Aménagement et entretien des sentiers pédestres • Hébergement des visiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des guides et hébergeurs et appui au développement des infrastructures d'accueil
Association des Guides et Accompagnateurs en Montagne d'Imlil	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du tourisme de montagne, et notamment de l'écotourisme (activité permanente) 	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement et organisation des guides et accompagnateurs

4.2. En matière d'Education à l'Environnement :

L'éducation à l'environnement est une action du plan d'aménagement et de gestion des deux Parcs Nationaux. Les animations et l'accompagnement des bénéficiaires des activités de l'ERE ont été très nombreuses dans les deux aires protégées. Il est cependant difficile d'en faire une ana-

lyse détaillée faute de documentation de toutes ses visites et de tenue d'un registre les concernant.

ONG	Actions/Initiatives réalisées	Résultats/impacts
Au niveau du parc national d'Ifrane		
Différentes associations à Ifrane : AESVT, GREPOM, Association du val d'Ifrane, Fondation Marocaine de la nature et l'homme, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de plusieurs animations, en collaboration avec l'équipe du parc national d'Ifrane et la délégation provinciale de l'éducation nationale Le Parc a également soutenu des microprojets d'éducation à l'environnement portés par des associations locales (pièces de théâtre de sensibilisation à l'environnement, découverte du site Ramsar d'Afnourir, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Découverte du Parc National pour un large public
Association Marocaine pour l'Ecotourisme et la Protection de la Nature (AMEPN)	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un kit et d'un manuel d'ERE Formation des éducateurs Réalisation de plusieurs sorties encadrées au profit des jeunes. (Projet en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Redynamisation de l'activité de l'ERE au niveau du Parc

4.3. En matière de partenariat avec les usagers :

ONG	Actions/Initiatives réalisées	Résultats/impacts
Au niveau du parc national d'Ifrane		
Associations de Gestion sylvopastorale (AGSP)	<ul style="list-style-type: none"> Signature de contrats de partenariat avec l'administration forestière/arc national, à l'échelle d'unité ethno-spatiale (UES) pour la gestion intégrée des ressources naturelles des terroirs correspondants (depuis 2005 jusqu'à aujourd'hui) 	<ul style="list-style-type: none"> Instauration d'une dynamique d'organisation de la population usagère dans des associations de gestion sylvopastorale, des coopératives forestières et des groupements d'éleveurs La mise en place de zones de mise en défens et leur respect grâce à une surveillance assurée directement par les associations Contribution à l'inversement du processus de dégradation des ressources naturelles, et à la réussite des mises en défens sur les périmètres de reconstitution de la cédraie et de la chênaie verte
Association Nationale des éleveurs en Ovins et Caprins (ANOC)	<ul style="list-style-type: none"> Signature d'une convention avec le parc national d'Ifrane, en 2005 L'intervention de l'ANOC s'inscrit dans l'optique d'améliorer l'organisation des éleveurs par un appui soutenu à la création, l'extension et la gestion de groupements et de leur apporter l'appui technique adéquat visant la mise en place de pratiques d'élevage intensives pour atténuer la pression de l'élevage extensif sur les ressources naturelles de la province (jusqu'à aujourd'hui) 	<ul style="list-style-type: none"> Création de quatre groupements et l'extension de trois qui existaient déjà, ce qui a porté le taux d'encadrement de l'ANOC dans la province d'Ifrane de 17 à 35%

ONG	Actions/Initiatives réalisées	Résultats/impacts
Au niveau du parc national de Toubkal		
Association des Amis du Parc National du Toubkal pour la Conservation de l'Environnement et la Protection du Noyer	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la plantation de noyer dans la zone périphérique du PNTb (depuis 2005 jusqu'à aujourd'hui) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui au développement local, et changement de la perception du parc national, chez les populations avoisinantes

4.4. En matière de développement et la valorisation des produits locaux :

ONG	Actions/Initiatives réalisées	Résultats/impacts
Au niveau du parc national d'Ifrane		
ADRAR	<ul style="list-style-type: none"> ADRAR a servi comme ONG Apex, dans le cadre du projet Ifrane (2005-2006) : <ul style="list-style-type: none"> Organisation de formations pour les dirigeants des associations et les coopératives, ayant regroupé 165 personnes dont 24 femmes Organisation de 3 appels à projets : de nombreux projets (plus de 20) ont été retenus, orientés sur la valorisation de ressources locales, sur la sensibilisation à l'environnement et sur le développement de l'écotourisme, l'apiculture et l'apiculture 	<ul style="list-style-type: none"> L'activité de l'ADRAR a été extrêmement dynamique et positive en termes de développement local Le travail de l'ADRAR a permis de mobiliser les associations locales autour d'objectifs en phase avec le Parc et de renforcer leurs compétences par des formations
Réseau des forêts modèles (AFMI)	<ul style="list-style-type: none"> Dans le but de réaliser ses objectifs, l'AFMI a utilisé tous les moyens légaux tels que (2009-2015) : <ul style="list-style-type: none"> Les ateliers de sensibilisation et de suivi des actions de développement L'édition de bulletins d'information périodique sur les activités de l'association et autres types de publications L'Encadrement des associations locales en matière de montage, de mise en œuvre et de suivi des projets de développement local Faciliter, catalyser et contribuer à la mise en place des projets de développement intégré du territoire L'organisation des activités socioculturelles et économiques pouvant impliquer d'autres associations, organismes nationaux et internationaux, dont les orientations ne s'opposent pas aux objectifs de la FMI 	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts des interventions de l'AFMI se font sentir au niveau de : Renforcement des capacités de gouvernance locale au profit des services déconcentrés, des collectivités locales et des associations Gestion des ressources naturelles Diversification et amélioration

ONG	Actions/Initiatives réalisées	Résultats/impacts
Au niveau du parc national de Toubkal		
Associations villageoises dans la vallée de l'Agoundis	<ul style="list-style-type: none"> • Création et gestion de bosquets villageois (2010). • Développement des PAM (2010) 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des guides et hébergeurs et appui au développement des infrastructures d'accueil
SPANNA - Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • La SPANA a servi comme ONG Apex, dans le cadre du projet Gestion des Aires Protégées / FEM, pour la mise en œuvre du programme petits dons (PPD) (2004-2005) : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'appels à projets • Encadrement de la mise en œuvre des projets par les associations locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des associations locales et renforcement de leurs capacités • Travail de la perception du parc national, chez les ONG et les populations locales

4.5. Conclusion :

Les ONG qui interviennent dans les 2 parcs nationaux restent, dans l'ensemble, jeunes et enthousiastes, mais peu structurées et dépourvues de moyens nécessaires et suffisants pour entreprendre des actions de grande envergure.

Pour l'instant leur rôle se limite au plaidoyer, à la sensibilisation et à la consultation lors des prises de décisions. Ces ONG pourraient être plus efficaces, à l'avenir, moyennant des ressources suffisantes et une meilleure organisation en matière de gestion, de communication et de coordination de leurs actions.

En matière d'aires protégées et de zones humides, les ONG peuvent soutenir et compléter l'action du HCEFLCD dans de nombreux domaines comme :

- L'organisation des usagers de la forêt en ce qui concerne l'exercice des droits d'usage (parcours, bénéfice des produits secondaires de la forêt...), dans les aires protégées forestières
- La prise en charge de la gestion de sites protégés et de projets ou programmes d'éducation environnementale
- La valorisation des produits non-ligneux de la forêt au profit des populations locales
- L'organisation de campagne de sensibilisation du public à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité
- La promotion de projets ciblés de développement local en faveur des populations riveraines des aires protégées etc.

Cette collaboration et complémentarité peut être assurée à travers :

- L'amélioration de la communication entre les gestionnaires des aires protégées et ces organisations
- la mise en place d'un système pérenne de partage de l'information
- Le renforcement des capacités et l'accompagnement
- La participation des ONG dans les organes de gouvernance et de gestion des parcs
- Le renforcement de la collaboration sur la recherche des solutions aux différentes problématiques posées, le développement de projet et la recherche des financements

Pour assoir les bases institutionnelles et administratives nécessaires à l'amélioration de cette collaboration, il est nécessaire de repenser globalement la collaboration des aires protégées avec les OSC. A ce sujet, il faut :

- Développer la réflexion sur la place de la collaboration avec les ONG dans la gestion et l'aménagement des AP
- Développer et mettre en place une politique active de collaboration entre les aires protégées et les ONG
 - Lignes directrices de collaboration entre les parcs et les ONG
 - Précision de la démarche et du processus de développement de partenariat AP et ONG
 - Outils de communication, de formalisation de partenariat, de suivi et d'évaluation, de capitalisation
- Assurer un accompagnement, un encadrement et un renforcement des capacités des équipes des AP dans la mise en œuvre de partenariat AP et ONG

5. ANALYSE SWOT DU PAYSAGE ASSOCIATIF, INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

En préambule de l'analyse SWOT de la collaboration entre les OSC et les deux parcs nationaux, nous reprendrons ici la formule de Joseph Yvon Thériault, sociologue, professeur au département de sociologie de l'Université d'Ottawa, qui énonçait en 1985¹ que : *«La société civile est chimérique, c'est là sa force et sa faiblesse. C'est ce caractère multi-forme qui en fait le rempart le plus puissant contre tout totalitarisme et qui permet sa continuelle renaissance quand, comme c'est le cas aujourd'hui, le Pouvoir utilise tous ses attributs pour la séduire, l'uniformiser. C'est ce même polymorphisme qui empêche la chimère de faire valoir un front uni, éventuellement capable de proposer un contre-modèle de société, susceptible de lutter à égale force contre le bloc hégémonique. Insaisissable, elle l'est tout autant pour le Pouvoir que pour les groupes qui luttent contre lui. C'est pourquoi, d'ailleurs, elle est le terrain de prédilection de la démocratie».*

5.1. Forces du tissu associatif :

Dans l'ensemble, les OSC agissant au niveau national, régional ou local, ont toutes une bonne connaissance du contexte socioculturel local.

Les OSC qui interviennent dans le domaine de la conservation et la gestion durable des ressources naturelles ont comme atouts une souplesse d'intervention et une capacité d'initiatives et d'innovation dont l'administration (HCE-FLCD) pourrait tirer profit pour des actions en forêt et dans les aires protégées.

Celles qui interviennent dans le milieu rural ont, plus particulièrement, une bonne connaissance de la problématique de gestion des ressources naturelles, notamment la problématique forestière.

Le nombre important d'associations constitue également un potentiel d'acteurs représentatifs de la vie locale pour l'administration forestière. Elles représentent de ce fait un partenaire disposant de capacités telles qu'on doit l'associer, en amont, dans les études et la planification et même, par la suite, dans la gestion de projets. On note également une prédisposition et une motivation des OSC, pour s'impliquer dans les dynamiques locales et les actions entreprises au

bénéfice de leurs territoires, incluant les espaces protégés.

Les OSC, intervenant au niveau régional, sont généralement composées de cadres du public et du privé (ingénieurs, enseignants, chercheurs, étudiants), et par conséquent représentent une capacité technique d'accompagnement et de mise en œuvre de projets démontrée dans différentes régions. L'administration pourrait, donc, s'appuyer sur ces structures, d'autant plus que ces OSC ont montré leur capacité de servir d'interface entre cette administration et les populations locales.

5.2. Faiblesses du tissu associatif :

5.2.1. Au niveau national :

Au niveau national, on note l'absence d'interlocuteur/fédérateur et la faiblesse du nombre d'ONG ayant une capacité réelle d'être proactif et une force de proposition sur le thème de la conservation et gestion durable des ressources naturelles.

Les réseaux existants qui se rapprochent de la thématique des ressources naturelles sont peu nombreux et peu actifs, et déconnectés les uns des autres.

5.2.2. Au niveau régional et local :

La grande majorité des OSC intervenant au niveau régional/provincial s'intéressent au développement local/social/environnemental, sans stratégie ni objectifs précis. En plus, elles présentent une faible gouvernance interne.

Certaines associations n'ont pas de visibilité sur leur dynamique d'action réelle ; avec parfois un mélange entre politique et travail associatif.

Seul un très petit nombre d'OSC (3 à 5 par province environ) présente une réelle capacité interne (force de proposition, d'organisation et de gestion). Toutefois, elles manquent souvent de compétence technique, et notamment de spécialisation sur les aspects liés à la gestion des ressources naturelles et des aires protégées.

On constate également une faible capacité des ONG à s'approprier la thématique conservation et gestion des ressources naturelles et des aires protégées, du fait que, jusque là, les cadres légaux et institutionnels de partenariat et de collaboration avec l'administration (HCEFLCD) ne sont pas clairs pour tout le monde. La spécificité du secteur aires protégées provient du fait que les interventions concernent un espace/cadre ayant un statut qui le soumet à un régime

¹ Joseph Yvon Thériault, La société civile ou la chimère insaisissable (1985)

La dépendance de ces coopératives des forestiers, par manque de capacité, constitue leur principale faiblesse; avec l'insuffisance de contrat et d'activité pour donner une réalité à leur objectif économique et social

L'outil coopérative forestière ne constitue pas encore un outil économique pour ses adhérents, mais n'est pas suffisamment un outil social pour réduire les revendications initiales

spécial ; et par conséquent ne relève complètement du droit de regard des OSC.

De plus, bon nombre des OSC, en lien avec la thématique forêt et aires protégées, ont été initiées par l'administration, et sont donc dépendantes de contrats et de projets ou simplement dans une logique de captation de fonds.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les OSC intéressées par la thématique conservation et gestion durable des ressources naturelles restent dispersées et possèdent leur logique propre ; ce qui se traduit, parfois, par une sorte de concurrence entre les associations (vis-à-vis de l'administration et des bailleurs de fonds), un faible réseautage et une absence de plateforme de concertation et de coordination.

5.2.3. A propos de certains acteurs de la société civile, déjà impliqués dans le champ forestier (parc national d'Ifrane et sa région) :

5.2.3.1. Les associations de chasse :

Ces associations sont créées pour obtenir l'amodiation du droit de chasse, et n'accordent pas d'intérêt à la gestion partagée des ressources forestières. Elles possèdent un atout fondamental, par rapport aux autres OSC, de par leur composition qui associe des personnes de la région avec des personnes venant d'ailleurs. Ceci constitue une caractéristique spécifique, à partir de laquelle on peut construire des systèmes relationnels au bénéfice de la gestion partagée des ressources forestières.

5.2.3.2. Les associations de compensation de la mise en défens (ACMD) :

Ces OSC sont pertinentes au regard de l'objectif de l'administration forestière, mais manquent souvent d'intégration dans les outils de développement local existants, et dans une approche plus globale de gestion des ressources

naturelles à l'échelle d'un terroir. De plus ces associations sylvopastorales et ACMD ne disposent d'aucune expérience ni de capacités de gestion forestière.

5.2.3.3. Les coopératives forestières :

La dépendance de ces coopératives des forestiers, par manque de capacité, constitue leur principale faiblesse ; avec l'insuffisance de contrat et d'activité pour donner une réalité à leur objectif économique et social.

L'outil coopérative forestière ne constitue pas encore un outil économique pour ses adhérents, mais n'est pas suffisamment un outil social pour réduire les revendications initiales.

5.2.3.4. Synthèse : :

La dépendance de ces coopératives des forestiers, par manque de capacité, constitue leur principale faiblesse ; avec l'insuffisance de contrat et d'activité pour donner une réalité à leur objectif économique et social.

L'outil coopérative forestière ne constitue pas encore un outil économique pour ses adhérents, mais n'est pas suffisamment un outil social pour réduire les revendications initiales.

FORCES DES OSC	FAIBLESSES DES OSC
<ul style="list-style-type: none"> • Importante mise à niveau des connaissances qui a permis de lancer des premières réflexions en terme de gestion et de valorisation • Une bonne connaissance du contexte socioculturel local • Souplesse d'intervention et capacité d'initiatives et d'innovation • Les OSC intervenant dans le milieu rural ont une bonne connaissance de la problématique de gestion des ressources naturelles, notamment la problématique forestière • Une prédisposition et une motivation, pour s'impliquer dans les dynamiques locales et les actions entreprises au bénéfice de leurs territoires, incluant les espaces protégés • Les OSC représentent une capacité technique d'accompagnement et de mise en œuvre de projets • Capacité des ONG de servir d'interface entre l'administration et les populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'ONG pouvant servir d'interlocuteur/fédérateur, au niveau national • Nombre faible d'ONG ayant une capacité d'être proactif et force de proposition sur le thème de conservation et gestion durable des ressources naturelles • Faible gouvernance interne • Les OSC manquent souvent de compétence technique, et notamment de spécialisation sur les aspects liés à la gestion des ressources naturelles et des aires protégées • Faible capacité des ONG à s'approprier la thématique conservation et gestion des ressources naturelles et des aires protégées • Forte dépendance des ONG de contrats et de projets, et travail dans une logique de captation de fonds • ONG dispersées et possédant une logique propre ; ce qui se traduit, parfois, par une sorte de concurrence entre les associations (vis-à-vis de l'administration et des bailleurs de fonds) • Faible réseautage et absence de plateforme de concertation et de coordination • Les associations sylvopastorales ne disposent d'aucune expérience ni de capacités de gestion forestière⁹ • Manque de capacités et forte dépendance des exploitants forestiers chez les coopératives forestières
OPPORTUNITÉS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu associatif consistant et assez expérimenté (ayant accumulé une certaine expérience, en travaillant avec l'administration, dans le cadre de projets de coopération technique et financière, au niveau des aires protégées) • Le nombre important d'associations, intéressées par la thématique ressources naturelles et aires protégées, constitue un potentiel d'acteurs représentatifs de la vie locale • Une certaine «ouverture» de l'administration, à travers l'adoption d'approches participatives dans le domaine de la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et des aires protégées • Possibilité de conclure, dans un cadre légal (loi 22 – 07, relative aux aires protégées), des conventions pour l'exercice des droits d'usage reconnus aux populations locales concernées ou de conventions pour la mise en œuvre et le suivi des programmes de conservation et de gestion • Un cadre légal, de par la loi 22 – 07, pour le partenariat et la délégation de la gestion, partielle ou totale, d'une aire protégée 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des OSC n'ont ni stratégie ni objectifs précis • Méfiance et non adhésion totale de certains acteurs locaux (parmi les OSC) aux démarches adoptées par l'administration, pour la gestion des aires protégées • Entrée en «dormance» de certaines conventions de partenariat/coopération, conclues avec des OSC, dès la fin des projets, qui assuraient le financement • Méfiance des populations locales, et non admission du rôle d'interface que se proposent de jouer les OSC, dans certaines régions

5.3. Conclusion :

On peut conclure que, globalement, les acteurs de la société civile sont assez bien organisés et outillés, pour défendre leurs intérêts et s'impliquer aux côtés de l'administration, comme de véritables interlocuteurs et partenaires, pour œuvrer ensemble dans le domaine de la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, dans et autour des aires protégées.

Dans l'ensemble, les faiblesses et les contraintes constatées ne sont pas fatales et peuvent être levées, moyennant un encadrement plus important et un renforcement des capacités de ces OSC.

Compte tenu de cette situation, et en mettant en œuvre les opportunités offertes par le nouveau contexte juridico-institutionnel au niveau national (Constitution, charte nationale de l'environnement et du développement durable, législation sur les aires protégées...), les OSC se doivent de procéder selon une logique d'acteurs et de partage des responsabilités, pour venir s'ajouter comme « force » aux efforts déployés par l'administration.

Il y a lieu donc de mobiliser les OSC autour de projets, montés de façon participative au niveau des aires protégées, et de les amener à contribuer de façon effective à leur mise en œuvre, dans une perspective non seulement de conservation de la biodiversité, mais aussi de développement économique et social durable des populations locales concernées.

A cet effet, un renforcement des capacités des OSC, en matière de participation et de partenariat reste nécessaire. Ces OSC doivent, elles aussi, adopter des approches participatives et s'ouvrir davantage envers l'administration, en adoptant des stratégies d'action précises et en manifestant ouvertement et clairement leur intérêt à s'impliquer dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles ; et cesser de vouloir se substituer à l'administration.

6. MÉCANISMES POUR PROMOUVOIR LA CONCERTATION, LA COLLABORATION ET L'IMPLICATION DES OSC DANS LES INITIATIVES DE CONSERVATION ÉMANANT DES INSTITUTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

6.1. Considérations de base :

Au Maroc, toutes les initiatives de conservation et de gestion durable des ressources naturelles et de développement d'aires protégées s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales et des orientations et recommandations des instances internationales (conventions et organisations) de conservation de la nature.

Les obligations pour l'administration marocaine de satisfaire ses engagements nationaux et internationaux (PDAP, CDB, Ramsar, UICN, UNESCO/MAB,...) devraient inciter cette dernière à rechercher des partenariats pour être encore plus efficace et relayer ses actions.

L'examen de la liste des principes qui ont servi à la conception des orientations stratégiques 2020, pour l'établissement d'un réseau d'aires protégées complet et cohérent, au Maroc (cadre du Plan Directeur des Aires Protégées – PDAP à l'horizon 2020) fait ressortir 5 principes qui incitent à la recherche de partenaires parmi les OSC. Il s'agit de ceux qui sont indiqués en gras :

- Adopter une démarche de gestion conservatoire et durable des milieux conservés et de restauration de ceux qui sont dégradés
- Donner la priorité au classement et à l'action dans les SIBE subissant le plus de pression
- **Placer les intérêts des populations locales au centre des préoccupations relatives à la conservation et au développement durable des aires protégées**
- **Assurer la participation de tous les acteurs, aux processus de création et de gestion des aires protégées**
- Veiller à la préservation de la diversité biologique naturelle et de l'intégrité des écosystèmes
- **Tenir compte de l'importance capitale des ressources naturelles dans les aires protégées, pour le développement économique des populations locales riveraines**
- Considérer le fait que tous les SIBE sont plus ou moins affectés par les activités humaines, d'où la nécessité de limiter les impacts de ces activités, et donner la priorité, dans un premier temps, aux actions de réhabilitation des habitats et des espèces

- **Développer des mesures incitatives et alternatives économiques intéressantes, pour alléger la pression sur les ressources naturelles des aires protégées**
- **Considérer le savoir faire des populations comme ingrédient essentiel dans la valorisation des aires protégées**
- Adopter des systèmes de suivi et d'évaluation des aires protégées, simples, durables et efficaces
- En plus, toutes les évaluations qui ont été faites, concernant le système national d'aires protégées au Maroc, ont insisté sur **la pérennisation et le renforcement des actions d'éducation à l'environnement**, en partenariat avec les OSC actives dans le domaine

6.2. Éléments pertinents du cadre juridique et institutionnel de partenariat avec les OSC dans les aires protégées :

Au Maroc, et au niveau national, plusieurs organismes sont appelés, de par leurs missions et attributions, à intervenir dans le processus d'établissement et de gestion des aires protégées. On en cite notamment :

- Le **Département de l'Environnement**, dont la mission consiste à élaborer et à mettre en œuvre la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable
- Le **Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification**, qui est l'autorité administrative en charge de l'établissement et de la gestion des aires protégées

Sur le plan juridique, il y a lieu de signaler que la première législation qu'a eu le Maroc sur les aires protégées était le Dahir de 1934, relatif à la création de parcs nationaux.

Cette loi a permis, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Directeur des Aires Protégées, la création des 10 parcs nationaux.

En ratifiant la Convention sur la diversité biologique, le Maroc a renforcé l'intérêt particulier porté à la création des aires protégées et s'est engagé à mettre en place un réseau national d'aires protégées couvrant l'ensemble des écosystèmes naturels à travers tout le pays.

Cependant, cette politique s'est heurtée à une législation ancienne, dont les dispositions ne répondaient plus aux principes internationaux qu'il convient d'appliquer aux aires protégées.

Pour mieux répondre à ces principes internationaux et s'adapter à l'évolution que connaît la protection du patrimoine naturel, aussi bien au niveau régional qu'international, il était devenu urgent et impératif de doter le secteur d'un cadre juridique qui prend en considération ces évolutions et qui peut s'adapter aux évolutions futures, en harmonie avec les conventions et les accords régionaux et internationaux auxquels le Maroc a souscrits.

C'est la raison pour laquelle la nouvelle législation adoptée en 2010 (la loi 22 – 07, relative aux aires protégées) englobe non seulement les parcs nationaux, mais également d'autres catégories d'aires protégées, reconnues mondialement, en adaptant les critères qui lui sont applicables aux conditions spécifiques de notre pays.

Au sens de la loi 22-07, on entend par aire protégée tout espace terrestre et/ou marin, géographiquement délimité, dûment reconnu et spécialement aménagé et géré aux fins d'assurer la protection, le maintien et l'amélioration de la diversité biologique, la conservation du patrimoine naturel et culturel, sa mise en valeur, sa réhabilitation pour un développement durable, ainsi que la prévention de sa dégradation.

Cette loi améliore le cadre juridique des aires protégées par des dispositions légales relatives à la concertation et la participation, qui permettent d'**associer au processus de création et de gestion des aires protégées, les administrations, les OSC, les collectivités locales et les populations concernées**, de manière à les impliquer dans le développement durable de ces aires.

La mise en œuvre de la nouvelle loi 22-07 est en attente de l'adoption par le gouvernement de ses textes d'application.

6.3. Proposition d'un mécanisme d'implication des OSC dans les initiatives de conservation et les aires protégées :

En considération de tous les éléments précités, l'implication des OSC dans la gestion des Aires Protégées est aujourd'hui très limitée, non structurée et non stratégique. D'une part, l'administration n'est pas encore complètement ouverte à des partenariats d'égal à égal avec les OSC, les gestionnaires des Aires Protégées n'ont pas le savoir faire et la patience nécessaire à travailler d'une manière constructive avec les OSC. D'autre part, les capacités globalement très faibles des OSC en matière de planification stratégique et en matière de plaidoyer ne leur permettent pas de s'imposer et de faire valoir leur rôle de force de proposition et d'acteurs dont l'action est complémentaire à celle de l'administration. En plus des faiblesses des uns et des autres, les pra-

tiques de bonne gouvernance restent à renforcer et à mettre en place en matière de gestion des ressources naturelles à l'échelle du pays.

Dans ces conditions, aucun mécanisme de collaboration et d'implication des OSC dans la gestion des Aires Protégées ne peut être efficace et pertinent sans avoir assuré des préalables importants :

- **Il est incontournable de développer et d'institutionnaliser une vraie stratégie de collaboration entre les Aires Protégées et les OSC. Cette stratégie doit être adoptée et validée à très haut niveau et doit émaner d'une volonté politique réelle de renforcer cette collaboration et de lui assurer les moyens nécessaires** pour la mettre en œuvre. Cette stratégie doit prendre en considération les principes de la bonne gouvernance et doit assurer une participation réelle et effective des ONG dans les organes de gestion et de gouvernance des Aires protégées. Pour le faire il faut :
 - Sensibiliser les responsables à haut niveau de l'importance de mettre en place une collaboration transparente, pertinente et effective entre les Aires Protégées et les OSC. Ceci est en mesure d'avoir l'aval politique et institutionnel de développement et d'amélioration des mécanismes de cette collaboration
 - Développer la réflexion sur la place, les rôles et les modalités de collaboration avec les ONG dans la gestion et l'aménagement des Aires Protégées. Cette réflexion doit être participative et doit se faire aussi bien avec les ONG qu'avec des personnes ressources mieux habilitées à apporter une vraie valeur ajoutée et une innovation réelle à cette réflexion
 - Développer et mettre en place **une politique active** de collaboration entre les aires protégées et les OSC qui doit comprendre :
 - * Les lignes directrices de collaboration entre les parcs et les OSC
 - * La précision de la démarche et du processus de développement de partenariat Aires Protégées et OSC
 - * Les Outils de communication, de formalisation de partenariat, de suivi et d'évaluation, de capitalisation
 - Assurer un accompagnement, un encadrement et un renforcement des capacités des équipes des Aires Protégées dans la mise en œuvre de partenariat Aires Protégées et OSC

Suite à ce processus, il faut promouvoir la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie en l'exposant et la communiquant à

large échelle. Cette diffusion et communication pourra être faite à travers les actions suivantes :

- Organiser des ateliers régionaux, avec toutes les OSC qui s'intéressent aux **domaines de conservation, de développement durable et d'éducation à l'environnement**. Un premier atelier régional permettra d'identifier et de répertorier toutes les OSC qui seraient intéressées par une collaboration, avec l'administration en charge des Aires Protégées
- Elaborer au niveau de chaque Aire Protégée une stratégie et des plans d'action spécifiques pour la collaboration avec les OSC
- Développer et mettre en place des programmes de renforcement des capacités des OSC, en vue d'une mise à niveau de leurs capacités ; ce qui contribuera à leur qualification à une mise en œuvre participative de la stratégie et des plans d'action arrêtés
- Formaliser la collaboration, en signant des conventions et des mémorandums de partenariat entre l'administration et des OSC (ou des collectifs d'ONG), autour de programmes établis conjointement

Les accords et les conventions de partenariat à signer entre les Aires protégées et les OSC doivent être explicites sur :

- Les objectifs attendus de cette collaboration
- Les rôles et les responsabilités de chaque partie
- Les financements nécessaires et leurs sources
- La gouvernance spécifique du partenariat; Un plan d'action détaillé définissant les échéances et le planning des activités
- Les modalités de suivi et d'évaluation du partenariat

La collaboration des OSC avec les Aires Protégées ne doit pas être conditionnée par la disponibilité des fonds. Les OSC ne doivent pas voir les Aires protégées comme des bailleurs qui vont financer leurs projets. Il est clair que les moyens dont dispose les Parcs sont insuffisants à leur propre fonctionnement. De ce fait, il est nécessaire que les OSC et les Aires protégées travaillent ensemble pour la levée des fonds auprès d'autres institutions et organisations sur la base des projets et des actions d'intérêt commun et convenu à l'avance entre les deux parties.

De même, la collaboration entre les OSC et les Aires protégées ne doit pas seulement porter sur des projets et des réalisations matérielles. Les OSC doivent être associées aux organes de gestion des Aires Protégées et doivent être impliquées réellement dans la réflexion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de travail et des actions de gestion des Aires protégées.

7. IDENTIFICATION DE PROJETS COLLABORATIFS MODÈLES, DANS LES DOMAINES DE LA CONSERVATION ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

7.1. Principales caractéristiques d'un projet modèle de coopération OSC et Aires Protégées

Pour qu'un projet soit exemplaire en matière de collaboration entre les OSC et les Aires protégées, il doit être :

- Un projet qui s'inscrit dans les objectifs de gestion de l'Aire Protégée en question. Il doit donc être une contribution directe dans la réalisation des objectifs définis dans le plan d'aménagement et de gestion de la dite Aire protégée
- Un projet qui renforce les capacités d'action et d'intervention aussi bien de l'équipe opérationnelle de l'OSC que de l'équipe de gestion de l'Aire Protégée, notamment en matière de conservation des ressources et/ou de développement socioéconomique local
- Un projet démonstratif de la complémentarité, la convergence et la synergie qui doivent exister entre les OSC et les gestionnaires de l'Aire Protégée
- Un projet transparent aussi bien sur ses affinités, que sur son mode de gestion et ses interventions
- Un projet qui promeut les valeurs, l'intérêt et l'image de l'Aire Protégée comme instrument et cadre de gestion durable des ressources naturelles et culturelles au profit des populations vivant dans ou à proximité de l'Aire Protégée

7.2. Projet collaboratif modèle, dans le domaine de conservation :

Idée du projet :

Il s'agit d'élaborer un plan d'action spécifique, pour la conservation et la réhabilitation de la population de Gypaète barbu, dans la région du parc national de Toubkal.

Le but étant de renforcer et guider davantage les efforts actuels de l'administration et ses partenaires OSC, visant la réhabilitation de la population de cette espèce d'oiseau menacée, dans le Haut Atlas.

Le projet doit s'appuyer sur les connaissances et les priorités déjà établies pour la sauvegarde du Gypaète barbu, dans la région. Il doit être élaboré en concertation avec l'équipe du parc et mis en œuvre par une OSC ayant les capacités techniques nécessaires à ce genre de projet et en partenariat avec plusieurs autres acteurs concernés par la thématique

(universités, instituts de recherche, autres OSC, chercheurs indépendants, etc.).

Ce projet va renforcer le partenariat entre l'administration et l'OSC à travers une collaboration étroite pour la mobilisation des moyens, des autres partenaires à associer au projet. Les gestionnaires du parc apporteront tout l'appui administratif nécessaire à la réussite du projet (communication avec les autorités locales et mobilisation d'autres partenaires). L'OSC apportera l'expertise technique et la recherche des fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues. Enfin, les deux parties seront engagées dans la valorisation et l'appropriation des résultats et des réalisations.

Fiche descriptive du projet :

Objectif du projet :

Contribuer et assoir les bases d'une conservation et d'une réhabilitation durable du Gypaète barbu, au parc national de Toubkal à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.

Composantes/actions du projet :

- Elaboration du plan d'action, dans le cadre d'un atelier participatif, pour
 - Analyse de la problématique de conservation du Gypaète barbu
 - Définition d'une vision et des objectifs spécifiques du plan d'action
 - Définition, planification et budgétisation des activités
- Mise en œuvre du plan d'action : réalisation des activités du plan d'action, dans le cadre d'un partenariat formel et responsabilisant les différents partenaires de la société civile impliqués aux côtés de l'administration.

Partenaires pour la mise en œuvre :

- GREPOM/BirdLife
- HCEFLCD / Direction du parc national de Toubkal
- Autres OSC locales et régionales
- Institutions de recherche
- Chercheurs indépendants / Ornithologues

Durée du projet : 3 ans

Financement :

Une requête conjointe de financement, auprès des organisations nationales et internationales, s'intéressant à la

conservation des oiseaux en général, et du Gypaète barbu, en particulier.

7.3. Projet collaboratif modèle, dans le domaine de l'éducation à l'environnement :

Idée du projet :

Il s'agit d'élaborer un programme d'éducation à l'environnement spécifique au parc national d'Ifrane, qui serait cohérent avec les programmes du plan d'aménagement et de gestion de ce parc et qui serait mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat formel.

Un tel projet offrira également l'opportunité de remettre de l'ordre, et davantage d'objectivité, dans les interventions des différents acteurs dans le domaine de l'éducation à l'environnement, au niveau du parc national d'Ifrane.

L'élaboration dudit programme doit se faire de façon participative et en capitalisant sur toutes les initiatives antérieures en la matière.

Fiche descriptive du projet :

Objectif du projet :

Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation à l'environnement, au niveau du parc national d'Ifrane.

Composantes/actions du projet :

- Élaboration du programme : elle doit se faire dans le cadre d'une série d'ateliers de travaux participatifs, rassemblant tous les acteurs concernés par l'éducation à l'environnement, pour :
 - Définir les objectifs et les composantes du programme
 - Définir planifier et budgétiser les activités du programme
 - Définir les modalités de partenariat et les rôles et responsabilités, pour la mise en œuvre du programme
- Mise en œuvre du programme : réalisation des activités du programme, dans le cadre d'un partenariat formel et responsabilisant les différents partenaires institutionnels et de la société civile impliqués aux côtés de la direction du parc national

Partenaires pour la mise en œuvre :

- HCEFLCD / Direction du parc national d'Ifrane
- Académie régionale/délégation provinciales de l'Éducation nationale
- AESVT
- AMEPN
- SPANA-Maroc
- GREPOM/BirdLife
- Autres ONG actives dans le domaine

Durée du projet : 3 ans

Financement :

Contributions financières (ou en nature) des partenaires signataires de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme.

7.4. Projet collaboratif modèle dans le domaine de développement socioéconomique

Idée du projet

L'idée est d'élaborer un plan d'action communautaire, visant une contribution coordonnée et objective du parc national de Toubkal au développement socioéconomique des populations locales, vivant à l'intérieur de la zone périphérique de ce parc.

Le but étant de cadrer et de rendre objectives les différentes interventions qui se « vendent » comme actions d'appui au développement socioéconomique des populations de la zone périphérique du parc national, et d'assurer davantage de cohérence dans ce domaine d'action.

L'élaboration de ce plan d'action doit s'appuyer sur des ateliers / diagnostics participatifs, avec les populations concernées ; en vue d'analyser la problématique réelle de développement de ces populations et de définir des objectifs et des actions, qui seraient compatibles avec les objectifs du parc national et constitueraient un véritable accompagnement aux efforts de conservation.

Fiche descriptive du projet :

Objectif du projet :

Elaboration et mise à la disposition du PNTb d'un plan d'action communautaire.

Composantes/actions du projet :

- L'élaboration du programme doit se faire dans le cadre d'une série d'ateliers de travail participatifs, avec les populations concernées, à l'échelle d'une certaine unité de travail : douar (village) ou vallée
- Les collectivités et les ONG locales doivent être associées à ces ateliers de diagnostic et de planification
- La mise en œuvre du plan d'action communautaire doit s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du parc national, en partenariat avec les collectivités et ONG locales concernées

Partenaires pour l'élaboration du plan d'action communautaire :

- HCEFLCD / Direction du parc national de Toubkal
- SPANA-Maroc
- Collectivités locales concernées
- ONG locales concernés

Durée du projet : 1 an

Financement :

Le financement de l'élaboration du plan d'action communautaire peut être recherché auprès de la coopération allemande / GIZ ou du programme PMF du PNUD.

Quant au financement de la mise en œuvre, il doit se faire dans le cadre du financement du plan de gestion du parc (HCEFLCD) et des PCD (Plans Communaux de Développement des collectivités locales concernées).

8. MÉCANISMES DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS ASSOCIATIFS, DANS LE DOMAINE DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

La levée des limites de la situation actuelle et la poursuite du développement et de la mise en œuvre des projets associatifs, au niveau des aires protégées et des zones humides au Maroc, nécessitent **la mise en place d'un système de financement qui permet la pérennisation et le renforcement des actions de conservation et de développement socioéconomique**, dans ces espaces.

La mise en œuvre de nouveaux mécanismes de financement pour les projets associatifs implique aussi des mesures d'accompagnement portant principalement sur :

- Le développement du cadre juridique et institutionnel
- Le renforcement des capacités nationales en matière de planification et de gestion financière des projets associatifs

8.1. Le développement du cadre juridique et institutionnel :

Un des piliers d'un système de financement durable des projets associatifs réside dans le développement d'un cadre juridique et institutionnel propice au financement viable de ces projets, et notamment en instaurant des **Partenariats Public-Privé efficaces**.

Il est aussi nécessaire de renforcer les capacités des OSC intervenant au niveau des Aires Protégées, en matière de planification et de gestion financière des projets associatifs.

De même, les techniciens des Aires Protégées doivent être formés dans ce domaine pour pouvoir assurer un accompagnement et une assistance efficace et durable aux associations partenaires. La levée des fonds est un domaine clé pour la réussite des partenariats entre les Aires protégées et les OSC.

Certains partenaires nationaux et internationaux ayant une grande capacité et expérience dans ce domaine peuvent être invités à assister aussi bien les équipes des Aires protégées que les gestionnaires des OSC dans ce domaine. UICN-Med, WWF-MedPO, BirdLife et les autres organisations nationales et régionales peuvent apporter leur assistance à ce sujet.

8.2. Identification de mécanismes de financement : Le département de l'Environnement :

8.2.1. Quels mécanismes de financement, réels et potentiels ?

Plusieurs opportunités de financement existent au niveau national et international en faveur des OSC œuvrant dans le domaine de la conservation de la nature.

La faiblesse du financement est souvent liée à la capacité de ces OSC à monter des projets cohérents qui répondent aux enjeux locaux tout en prenant en considération les priorités d'intervention des différents bailleurs.

A cette faiblesse s'ajoute la non disponibilité de l'information sur les opportunités de financement à temps réel pour les OSC, la faible connaissance des principaux guichets de financement en Méditerranée, le faible accès à internet pour suivre les informations concernant les différentes opportunités et la forte concurrence entre les ONG à l'occasion des appels à projet.

Ci-après, nous citons quelques mécanismes de financements disponibles au niveau du pays pour les projets associatifs en lien avec la conservation de la nature.

8.2.1.1. Organismes de financement étatiques :

Le HCEFLCD :

Le HCEFLCD met en place par le biais de projets de la coopération internationale des mécanismes d'appui à la société civile.

Le Projet de Gestion des Aires Protégées (PGAP) financé par le FEM constitue une des expériences pilotes au niveau national ayant permis de dynamiser un tissu associatif autour des actions de conservation dans les aires protégées et orienter plusieurs programmes postérieures au niveau du pays.

Des expériences similaires sont conduites avec d'autres bailleurs de fonds tels que l'UICN-Med (programme des petites initiatives pour les Organisations de la Société Civile d'Afrique du Nord PPI-OSCAN) et l'Union Européenne (Programme d'appui à la politique forestière PAPF).

Cette expérience constitue une opportunité réelle puisque plusieurs projets de collaboration et d'implication des OSC dans la gestion et la conservation des ressources naturelles au niveau des Aires Protégées sont éligibles aux financements prévus.

Le département de l'Environnement lance annuellement un appel à manifestations d'intérêt pour les associations nationales. Cet appel à projet cible le financement des projets associatifs portant sur les thématiques suivantes :

- Tri, recyclage et valorisation des déchets
- Conservation et valorisation des ressources naturelles
- Promotion des éco-quartiers
- Promotion de l'écotourisme
- Promotion des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie
- Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable

Beaucoup de projets relevant de ces thématiques peuvent être élaborés et planifiés dans le contexte naturel et socio-économique des Aires Protégées et s'inséreront parfaitement dans le cadre de la collaboration entre les OSC et les Aires Protégées.

Les appels lancés par les agences de développement des régions :

L'agence de promotion et de développement des provinces du Nord lance annuellement un appel à projet en faveur des associations pour encourager la réalisation de projets contribuant au développement et à la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire en milieu rural. Cet appel à projets vise essentiellement la valorisation des filières économiques porteuses de la Région du Nord, l'appui au développement des structures économiques sociales et solidaires opérant dans l'ensemble des chaînes de valeur de ces filières et le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des producteurs et promoteurs de produits et services locaux.

Les autres agences du Sud et de l'Oriental font de même annuellement. Cela constitue une opportunité aux OSC afin de porter des filières économiques locales pour des populations pauvres dépendant des ressources naturelles.

8.2.1.2. Bailleurs de fonds internationaux :

Le Programme de micro-financement FEM

Le Programme de micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF-FEM) a été lancé en 1992 pour promouvoir les initiatives des communautés à la base afin de répondre aux problèmes de l'environnement mondial. Il vise à obtenir des avantages pour l'environnement mondial

dans les différents domaines d'intervention du FEM par un appui plafonné à 50 000USD qui est mis directement à la disposition des ONG ou OSC bénéficiaires.

Financé par le FEM et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le FEM Small Grants Programme (FEM SG) est présent dans 122 pays.

En tant que programme corporatif du FEM, toutes les activités du FEM SGP sont guidées par leur éligibilité dans les domaines thématiques du FEM.

Le Fonds pour l'Environnement (FEM) intervient dans quatre domaines touchant à l'environnement :

- Changements climatiques (Réduction des gaz à effet de serre)
- Diversité biologique
- Eaux internationales
- Appauvrissement de la couche d'ozone

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) :

Le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques (CEPF) est conçu pour protéger les régions les plus riches biologiquement et les plus menacés de la Terre, appelés hotspots de la biodiversité. Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, Conservation International, l'Union Européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, le gouvernement du Japon, la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et la Banque mondiale. Un soutien supplémentaire pour le bassin méditerranéen est fourni par la Fondation MAVA. L'objectif fondamental est de s'assurer que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité.

Le CEPF lance régulièrement des appels à projet pour des petites et pour des grandes subventions.

Les propositions doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs et de l'orientation du programme mondial du CEPF. Celui-ci comprend quatre volets fondamentaux et interdépendants :

1. Le renforcement de la protection et de la gestion de la biodiversité d'importance mondiale
2. Le développement des capacités d'intégration locales et nationales de la conservation de la biodiversité dans le développement et L'aménagement du territoire
3. Un suivi efficace et le partage de connaissances

4. Le développement d'une approche via des «profils d'écosystème» et l'exécution de ces programmes

La fondation MAVA

Créée en 1994 par le Dr Luc Hoffmann, la Fondation MAVA traduit son engagement de très longue date en faveur de la conservation de la nature. Fondation philanthropique familiale basée en Suisse, elle se consacre à la conservation de la biodiversité. Aujourd'hui, elle est l'une des principales fondations environnementales d'Europe et un bailleur de fonds majeur pour la conservation de la nature dans le monde.

La Fondation MAVA soutient des projets en Méditerranée. Au Maroc, plusieurs associations ont bénéficié de son appui.

Programme de subventions locales de l'Initiative de partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI)

Les Mini Subventions sont destinées aux membres de la société civile, dont les organisations non gouvernementales et les universités, afin de réaliser des projets liés à la démocratie et aux réformes et ayant pour objectif de :

- Promouvoir le changement positif, les activités de sensibilisation et l'activisme civique
- Renforcer la société civile
- Soutenir les efforts des citoyens en matière d'autonomisation économique, sociale et politique
- Développer les opportunités pour les femmes et les jeunes
- Renforcer l'État de droit
- Développer des médias indépendants ; et
- Permettre aux communautés de travailler avec les gouvernements afin de façonner leur avenir

8.2.2. Comment assurer la durabilité des mécanismes de financement

Une des faiblesses que présentent les OSC est la capacité à formuler des projets.

Cette faiblesse trouve son origine dans le fait que les OSC s'appuient toujours sur ses membres bénévoles au lieu de disposer d'une direction technique ayant la capacité de créer une dynamique d'autofinancement de ses activités.

Partant du principe que les sources de financement sont toujours disponibles vu leur diversité, la durabilité du financement des projets se trouve conditionnée par la capacité des ressources humaines à mettre en œuvre des projets

depuis l'élaboration, jusqu'à l'évaluation finale et la capitalisation dans de nouveaux projets.

Tous les exemples d'OSC disposant de portefeuille de projets continuent dans le temps. Elles disposent d'une planification efficace en matière de recherche de financement permettant d'assurer la durabilité des financements.

Un programme de renforcement des capacités en faveur des ressources humaines des OSC permettra d'améliorer leur capacité en matière :

- De planification des recherches de financement et de formulation des projets
- De connaissances sur les enjeux de conservation de la nature au niveau international, national et local
- De diagnostic local pour la conservation des ressources naturelles et de développement des populations locales

Egalement, les mécanismes de partenariat développés ci-dessus entre les gestionnaires des espaces naturels et les OSC constituent des opportunités d'appui et de renforcement des OSC par le cadrage de leurs activités avec des plans d'actions de conservation et de développement des espaces naturels.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Barreau, D. & Bergier, P. (2000). 'L'avifaune de Marrakech (Haouz et Haut Atlas de Marrakech, Maroc). 1. Le cadre'. *Alauda* 68 : 301-310.

— (2001a). 'L'avifaune de Marrakech (Haouz et Haut Atlas de Marrakech, Maroc). 2. Les espèces: non passereaux'. *Alauda* 69 : 167-202.

— (2001b). 'L'avifaune de Marrakech (Haouz et Haut Atlas de Marrakech, Maroc). 3. Les espèces: passereaux'. *Alauda* 69 : 261-309.

Barreau, D., Bergier, P. & Lesne, L. (1987). 'L'avifaune de l'Oukaïmeden 2200-3600 m (Haut Atlas, Maroc)'. *L'oiseau et la RFO* 57 : 307-367.

Brosset, A. (1957). 'Contribution à l'étude des oiseaux de l'Oukaïmeden et de l'Angour (Haut-Atlas)'. *Alauda* 25 : 43-50.

Cherkaoui, I., Qninba, A. & Del Hoyo, J. (2006). 'Note sur le Roselin à ailes roses *Rhodopechys sanguineus* en période de reproduction à l'Oukaïmeden, Haut Atlas central'. *Go-South Bull.* 3 : 84-85.

Cuzin, F. (2010). 'L'avifaune de très haute altitude du Parc National du Toubkal (Haut Atlas, Maroc)', *Bulletin de l'Institut Scientifique*, Rabat, section Sciences de la Vie, 32 (1) : 25-32.

Godino, A., Paz, J. L. & Simon, M.A. (2003). 'Naturalistas españolas localizan en Marruecos cinco quebrantahuesos'. *Quercus* 205 : 46-47.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (2006). *Étude d'inventaire de biodiversité dans le parc national d'Ifrane (PNIfr) et son extension*. SENS, Rabat.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (2007). *Plan d'aménagement et de gestion du parc national d'Ifrane (PNIfr) et son extension*. BRL, France.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification en collaboration avec le GEF (2007a). *Étude sur le singe magot dans la Vallée de l'Ourika, Parc National de Toubkal*.

— (2007b). *Étude pour l'élaboration des lignes directrices et d'un plan d'action stratégique pour la conservation des ongulés au Maroc*. Volume I et II.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification en collaboration avec l'Agence Française de Développement (2007). *Rapport d'évaluation final du*

projet d'aménagement et de protection des massifs forestiers d'Ifrane.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification en collaboration avec la GIZ (2008). *Conservation et valorisation de la biodiversité des zones humides du Site d'intérêt biologique et écologique SIBE de l'Assif Aït Mizane*.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification en collaboration avec l'Université de Rennes, France (2008). *Recherche sur les populations du Singe magot et leurs interactions avec les massifs forestiers d'Ifrane*.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification en collaboration avec le WWF (2008). *Résultats de la première évaluation de la gestion des aires protégées au Maroc à travers la méthodologie RAPPAM*. Rabat.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification en collaboration avec l'Agence Française de Développement (2011). *Évaluation Partenariale des Projets d'Appui à la Gestion des Parcs Nationaux au Maroc*. Référence AFD : 2009516DMSDHA. Rapport Final. Oréade-Brèche.

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification en collaboration avec le MPC (2012). *Plan d'action national sur le singe magot*.

Juana, E. & Santos, T. (1981). 'Observations sur l'hivernage des oiseaux dans le Haut-Atlas (Maroc)'. *Alauda* 49 : 1-12.

Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole (1996a). *Plan Directeur des aires Protégées du Maroc*. BCEOM-Montpellier, SECA - Montpellier. Tome 1, Vol. 1- 5.

— (1996b). *Plan d'aménagement et de gestion du parc naturel d'Ifrane*. BCEOM-Montpellier, SECA - Montpellier.

— (1996c). *Plan d'aménagement et de gestion du parc national de Toubkal*. BCEOM-Montpellier, SECA - Montpellier.

Roux, P. (1990). 'Notes complémentaires à l'inventaire et à l'étude de l'avifaune de haute montagne à l'Oukaïmeden (2200-3600 m), Haut Atlas, Maroc'. *L'oiseau et la RFO*, 60, 16-38.

Thévenot, M. (1988). 'La faune de vertébrés des hautes montagnes'. In : Dakki, M. *La Grande Encyclopédie du Maroc*. Vol. 10, La faune, pp. 216-219. GEI.

Thévenot, M., Vernon, R. & Bergier, P. (2003). 'The birds of Morocco. An annotated checklist'. *BOU Checklist Series* 20. 594pp.

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l’UICN (UICN-Med) basé à Malaga en Espagne, est un des principaux acteurs de la conservation en Méditerranée. Il accorde une attention particulière à la préservation des Zones Clés pour la Biodiversité à travers le développement des connaissances scientifiques et des bonnes pratiques en impliquant les gouvernements, la société civile et les scientifiques. Dans ce cadre, l’UICN-Med a bénéficié d’un soutien financier de la part du Fonds de Partenariat pour les Écosystèmes Critiques (CEPF) pour la mise en œuvre d’un projet régional portant sur la «*Valorisation des zones clés pour la biodiversité en Afrique du Nord à travers l’implication de la société civile dans leur conservation et gestion*». Ce projet a été mis en œuvre de 2014 à 2015 en Algérie au Parc National du Djurdjura, au Maroc au niveau des **Parcs Nationaux de Toubkal et d’Ifrane** et au niveau du Parc National de l’Ichkeul et de Sebkhia Sidi Mansour à Gafsa en Tunisie.

L’élaboration du présent rapport sur «Renforcement des connaissances et du partenariat sur les zones clés pour la biodiversité au Maroc: cas des parcs nationaux de Toubkal et d’Ifrane» s’inscrit dans le cadre dudit projet.



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Centre de la coopération pour la Méditerranée de l’UICN

Marie Curie 22

PTA Campanillas. 29590 Málaga. Espagne

Tél : +34 95 202 8430 · Fax : +34 95 202 8145

www.iucn.org/publications

www.iucn.org/mediterranean

Le Centre de la coopération pour la Méditerranée de l’UICN est soutenu par :

